

Coopération Togo / Union européenne

**Rapport Annuel Conjoint
RAC 2008**

SOMMAIRE

Liste des abréviations	2
Résumé	4
1. Les performances du pays	5
1.1 Mise à jour de la situation politique et de la gouvernance politique	5
1.2 Mise à jour de la situation économique et de la gouvernance économique	8
1.3 Mise à jour de la pauvreté et de la situation sociale	12
1.4 Mise à jour de la situation environnementale	18
2. Examen de la coopération passée et présente	20
2.1 Reporting sur les performances de l'utilisation des ressources FED	20
2.2 Reporting sur les appuis budgétaires généraux et sectoriels	22
2.3 Projets et programmes dans les secteurs de concentration et hors secteurs de concentration	23
2.3.1 Contribution des projets et programmes dans les secteurs de concentration	23
<i>Aménagement du PIN du 10ème FED</i>	26
2.3.2 Contribution des projets et programmes hors secteurs concentration	28
2.3.3 Utilisation des ressources destinées aux Acteurs Non Etatiques	29
2.4 Autres instruments	29
2.5 Cohérence des politiques	32
2.6 Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les Acteurs Non Etatiques	34
2.7 Efficacité de l'aide	34
3. Conclusion	37

ANNEXES

1. Vision du pays

- 1.1 Indicateurs macroéconomiques
- 1.2 Indicateurs des OMD

2. Profil gouvernance:

- 2.1 Liste des engagements du Gouvernement du Togo actualisée

3. Appui budgétaire général ou sectoriel

- 3.1 Rapport annuel sur l'aide budgétaire

4. Efficacité de l'aide

- 4. A Matrice des donateurs
 - a.1 Matrice des donateurs
 - a.2 Bailleurs PIP 2009-2011
- 4. B Questionnaire EAMR

5. Annexes financières

- 5.a.1 Liste des projets en cours
- 5.a.2 Volume d'engagements/décassements financiers 2006-2008
- 5.a.3 Capacités d'absorption financières

- 5.b Liste synthétique des projets régionaux et intra-ACP
- 5.c Liste synthétique des projets lignes budgétaires
- 5 d Projets BEI
- 5 e Chronogramme CSP

6. Autres annexes

- 6.1 Tableau "Impact of the crisis" (annex 4)
- 6.1 Conclusions préliminaires du PEMFAR 2008
- 6.2 Synthèse des résultats PEFA 2008
- 6.3 Fiches projet PPMR
- 6.4 Fiches projet ADSS
- 6.5 Synthèse de l'enquête 2008 de mise en œuvre de la Déclaration de Paris au Togo

LISTE DES ABREVIATIONS

ABRP	Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté
ACP	Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique
ADSS	Appui Décentralisé au Secteur de la Santé
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANCR-GEM	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial
ANE	Acteurs Non Etatiques
APE	Accords de Partenariat Economique
APG	Accord Politique Global
ARV	Antirétroviral
BAD	Banque Africaine de Développement
BEI	Banque Européenne d'Investissements
BID	Banque Islamique de Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAR	Comité d'Action pour le Renouveau
CCM	Instance de coordination nationale (en anglais : Country Coordinating Mechanism)
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CELI	Commission Electorale Locale Indépendante
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CF	Convention de Financement
CNLCSE	Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique
CNTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CPDC	Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DiSRP	Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSP/PIN	Document Stratégie Pays/ Programme Indicatif National
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTS	Droits de Tirages Spéciaux
ECHO	Direction Générale de l'Aide Humanitaire
EDIL	Ecoles d'Initiative Locale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCT	Facilité de Coopération Technique

FED	Fonds Européen de Développement
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FMI	Fonds Monétaire International
GFP	Gestion des Finances Publiques
HCDH	Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
IADM	Initiative d'Apurement de la dette Multilatérale
IAHP	Influenza Aviaire Hautement Pathogène
IDH	Indicateur de Développement Humain
IFI	Institutions Financières Internationales
LICUS	Low Income Countries Under Stress
OIF	'Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	Ordonnateur National
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAI	Projet d'Appui Institutionnel
PAJDH	Projet d'Appui à la réforme de la Justice et à la Promotion des Droits de l'Homme
PAL RN1	Projet d'Aménagement de la voie de contournement de la ville de Lomé -Route Nationale 1
PAOSC	Programme d'appui aux ONGs et à la société civile
PAPES	Projet d'Appui aux Processus Electoraux et à leur Sécurisation
PAUT	Programme d'Aménagement Urbain du Togo
PEACE	Projet d'Enregistrement et d'Appui aux Cycles Electoraux
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PEMFAR	Public Expenditure Management and Fiduciary Assessment Review (Revue des Dépense Publiques et de la Gestion Financière de l'Etat)
PIAP	Plan Intérimaire d'Actions Prioritaires
PIB	Produit Intérieur Brut
PIR	Programme Indicatif Régional
PMA	Pays Moins Avancés
PNADE	Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement
PNAE	Plan Nation d'Action pour l'Environnement
PNGE	Programme National de Gestion de l'Environnement
PNMJ	Programme National de Modernisation de la Justice
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPMR	Programme Pluriannuel de Micro-Réalisations
PPTE	Pays Pauvre Très Endettés
PSE	Programme Sectoriel de l'Education
RNB	Revenu National Brut
ROM	Result Oriented Monitoring
RPT	Rassemblement du Peuple Togolais
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TME	Taux de Mortalité de l'Enfant
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFC	Union des Forces du Changement
UGP	Unité de Gestion du Programme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience humaine /Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

Résumé

La reprise de la coopération entre le Togo et ses principaux partenaires, suite aux élections législatives de 2007 et à la Conférence des partenaires au développement du Togo à Bruxelles en septembre 2008, doit permettre au pays de renforcer sensiblement le niveau de l'Aide Publique au Développement (APD). Cependant, sa concrétisation nécessite que le pays poursuive les actions en vue de consolider le climat de paix et de stabilité politique à travers le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie; promouvoir la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions, améliorer l'efficacité des actions de lutte contre la corruption et s'engager dans une culture de tolérance, coopération et alternance. Dans ce cadre ont débuté en 2008 le Projet d'Appui à la réforme de la Justice et à la promotion des Droits de l'Homme ainsi que le Projet d'Appui Institutionnel, tous deux sous 9^{ème} FED.

Suite au passage du point de décision dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) en novembre 2008, un premier décaissement de 5 M€ a été fait par l'Union européenne au profit du Togo, ce qui lui permettra de mettre en œuvre le programme de l'apurement de sa dette auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette opération consacre les efforts engagés par le Togo et ses partenaires pour le redressement économique du pays: (i) le Togo a atteint en le point de décision de l'initiative PPTE; (ii) le poids de la dette extérieure sur les finances publiques est en phase de réduction; (iii) les équilibres macro-économiques continuent de s'améliorer; (iv) les partenaires techniques et financiers se sont réengagés à aider le Togo.

Cet élan est en réponse à la perspective d'atteinte du point d'achèvement et à une augmentation de l'Aide Budgétaire Globale où le Gouvernement voit le meilleur moyen d'intensifier la lutte contre la pauvreté. La mise en œuvre de l'ABG est devenue la première priorité du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, L'ON propose le réaménagement du Programme Indicatif National (PIN) du 10^{ème} FED en faveur de l'aide budgétaire afin d'assurer une continuité dans l'appui par le biais de cet instrument ainsi que couvrir tout la période du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2009-13). Partant d'une base de progrès en matière de gestion des finances publiques, la possibilité de déboursier rapidement en faveur des dépenses sociales prioritaires permettra une meilleure adéquation des ressources FED à la mise en œuvre de la politique de nationale de réduction de la pauvreté. Le recours à des prêts concessionnels, possibilité ouverte au Togo avec le progrès dans le PPTE et l'aménagement progressif de sa dette, servira à combler la réduction des ressources PIN qui étaient alloués à des infrastructures de transport.

Le Délégation supporte cette proposition du Gouvernement Togolais et propose qu'elle soit discutée et agréée dans le cadre du présent RAC 2008. En effet, étant donné une évolution importante du contexte économique depuis la signature du PIN en 2007 et considérant la nature exceptionnelle de l'actuelle conjoncture, il s'avère essentiel que cette mesure exceptionnelle soit rapidement prise. D'ailleurs, le Togo est un pays particulièrement vulnérable aux variations dans le contexte international comme sont la crise financière et économique qui suivent la flambé des prix du pétrole et des denrées alimentaires. La révision du PIN 10^{ème} FED vise augmenter le montant de l'appui budgétaire initialement prévu (de 15M€ à 45 M€) et donner ainsi au Gouvernement la possibilité de répondre efficacement aux risques en augmentant rapidement les dépenses sociales prioritaires au bénéfice des groupes les plus pauvres.

A l'approche de 2010, les élections présidentielles demeurent un sujet sensible en raison de l'histoire du Togo et de sa nature politique, la Constitution accordant, dans le cadre d'un régime présidentiel, de fortes prérogatives au Président de la République. Une condition nécessaire à la bonne exécution de ces élections est l'existence d'une volonté politique réelle en faveur de leur organisation d'une forme participative, transparente et effective. Ces élections devraient être organisées dans un climat politique et social apaisé, identique à celui ayant prévalu pour la tenue des élections législatives.

Pour cela, le Gouvernement a adopté en octobre 2008 un décret portant création du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) prévu dans l'APG, qui devrait dès début 2009, à travers un dialogue constructif entre les acteurs togolais (Gouvernement, partis politiques) initier le débat sur les modifications à apporter à la Constitution et au Code électoral. Dans cette perspective, l'Union Européenne a prévu, à travers les reliquats du projet PEACE ainsi que du nouveau projet PAPES, de

soutenir dès 2009 le Togo par un appui à la préparation des élections présidentielles et à leur sécurisation, afin qu'elles soient organisées en conformité avec les standards internationaux et contribuent à normaliser davantage le cadre politique togolais et la réconciliation nationale.

1. Les performances du pays

1.1 Mise à jour de la situation politique et de la gouvernance politique

L'année 2008 a été marquée par la préparation et l'organisation de la Conférence des Partenaires au Développement du Togo ainsi que des avancées sur le plan des réformes politiques par la mise en œuvre de décisions prises dans le cadre de l'Accord Politique Global (APG) et concernant notamment le financement des partis politiques, le statut de l'opposition, la mise en place de la Commission-Vérité-Justice-Réconciliation et d'un Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC).

Conférence des Partenaires au Développement du Togo

Organisée par le Gouvernement togolais avec l'appui de la Délégation au Togo, du PNUD et plus partiellement de la BAD et de la BOAD, la Conférence des Partenaires au Développement du Togo s'est tenue les 18 et 19 septembre à Bruxelles et a vu la participation de 21 pays et de 36 organisations internationales et institutions financières.

A l'issue de cette conférence, les partenaires ont convenu d'appuyer le Gouvernement dans:

- La création d'un Groupe d'Accompagnement des partenaires pour la finalisation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvre Très Endettés (PPTTE) ainsi que d'aider le Gouvernement à travailler à la mise en place des aides budgétaires destinées au financement des investissements publics;
- La mise en place dans les secteurs prioritaires, de comités sectoriels regroupant les différents acteurs nationaux et partenaires;
- L'identification rapide de toutes les mesures susceptibles de renforcer les capacités institutionnelles du Togo;
- La tenue possible d'une réunion du Groupe Consultatif en 2009.

Dans le cadre de cette Conférence, un Plan Intérimaire d'Actions Prioritaires -PIAP 2008-2010- ainsi qu'un Programme d'urgence centré sur l'agriculture, la santé et l'éducation ont été présentés aux partenaires.

Opérationnalisation des modalités de financement des partis politiques

En octobre 2008, le Gouvernement a adopté un décret relatif aux modalités d'application de la loi du 16 juillet 2007 portant financement public des partis politiques au Togo. Ce projet de décret précise les conditions à remplir par les partis politiques pour bénéficier du financement public. Le Conseil des Ministres a décidé le financement de partis politiques à hauteur de 100 millions de FCFA; selon les critères établis, les partis ayant recueilli au moins 5% des suffrages sur le plan national pendant les élections législatives pourront bénéficier d'un financement. Dans ces conditions, seuls le RPT, l'UFC et le CAR pourraient se partager le montant alloué. Cependant le Gouvernement voudrait dépasser la barre des 5% de suffrages et élargir le financement aux autres partis extra-parlementaires.

Pour la prime à la promotion des femmes prévue par la loi et que l'Etat alloue aux partis politiques, le projet de décret prévoit que cette prime soit proportionnelle au nombre total de femmes élues aux législatives ou aux locales.

Statut de l'opposition

Un projet de loi portant statut de l'opposition a été adopté en novembre 2008. Il vient compléter les dispositions prévues par la loi portant financement public des partis politiques et la loi portant Charte des partis politiques et innove en créant une rencontre nationale annuelle entre le Président de la République et les responsables des partis politiques, afin de traiter des grandes questions d'intérêt national. Un conseil de Conciliation des Partis politiques aura la mission de favoriser le dialogue et la conciliation entre les partis politiques.

Mise en place d'une Commission-Vérité-Justice-Réconciliation

En juillet 2007, le Président togolais avait souhaité, à propos des deux commissions prévues par l'APG (Commission chargée de faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique, commis durant la période allant de 1958 à ce jour et Commission chargée de proposer des mesures en vue de favoriser le pardon et la réconciliation nationale), que de larges consultations soient faites en direction des mouvements associatifs, autorités religieuses, chefs traditionnels et d'autres entités parmi les forces vives de la nation en vue de recueillir leur point de vue. A la demande du Gouvernement, le bureau du Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme (HCDH) a accepté d'apporter son appui technique à la mise en œuvre du projet "consultations nationales à l'appui du processus vérité, justice et réconciliation". Ces consultations ont duré 3 mois et 25 000 personnes ont été consultées. Le rapport final a été rendu public en septembre 2008 et remis au Chef de l'Etat. Il recommande, en raison du coût des commissions (référence aux expériences d'autres pays) et pour des raisons d'efficacité, qu'une seule Commission vérité et réconciliation avec deux sous commissions soit mise en place et que le suivi immédiat des résultats des consultations soit assuré par le Gouvernement à travers la restitution du rapport aux populations et la diffusion des conclusions du Rapport à travers une campagne de médiatisation.

Mise en place d'un Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation

Le Gouvernement a adopté en octobre 2008 un décret portant création d'un Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC). Ce cadre -prévu dans l'Accord Politique Global- doit couvrir toutes les questions d'intérêt national et non seulement des questions politiques. En raison de ces considérations, le CPDC regroupe, outre les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale, les partis ayant obtenu 5 % de suffrages aux dernières élections législatives et des personnalités désignées par le Président de la République.

Réaménagement du code électoral pour prendre en considération les recommandations des missions d'observation électorale

Un projet de loi visant à modifier certaines dispositions contenues dans le Code Electoral a été adopté en Conseil des Ministres du 17 décembre 2008. S'agissant des dépenses de campagne, les candidats seront autorisés à dépenser jusqu'à 10 millions de FCFA, contre 3 auparavant. Pour la présidentielle, le budget maximum est fixé à 500 millions, soit dix fois plus que la réglementation en vigueur. Le Gouvernement propose également de réduire le nombre de membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) pour passer de 19 à 13 et de créer des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI) dans tous les arrondissements de la capitale. Les membres de la CENI, "nouvelle version", seraient désignés par les députés (9), la société civile (2) et le Gouvernement (2). Cette proposition de recomposition de la CENI ne satisfait pas les 2 principaux partis de l'opposition (UFC et CAR), signataires de l'APG. Selon l'UFC, la composition de la CENI devrait refléter la configuration de la classe politique issue des résultats bruts (nombre de voix obtenus) des élections législatives du 14 octobre 2007.

D'autres avancées, au cours de l'année 2008, en matière de gouvernance sont à mettre au crédit du Gouvernement togolais; notamment:

- La décision prise par le Conseil des Ministres du 10 décembre 2008 d'abolir la peine de mort qui n'était plus appliquée depuis 30 ans au Togo mais figurait toujours dans les textes;

- L'adoption par le Gouvernement en juillet 2008, d'un projet de loi relatif à la ratification du protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- L'adoption par le Gouvernement, en mai 2008, d'une stratégie nationale de consolidation de la démocratie et de la paix pour le développement au Togo et l'élaboration- en cours- de la vision nationale en matière de gouvernance et de développement;
- Le démarrage du Programme national de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme;
- La mise en place, dans le cadre du Programme National de Modernisation de la Justice, d'une base de données législatives et jurisprudentielles permettant aux citoyens d'accéder aux lois, règlements et jurisprudences du pays;
- l'adoption en novembre 2008 d'un avant projet de loi autorisant la ratification par le Togo de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption qui oblige les états à prévenir et à réprimer les actes de corruption dans le cadre d'une coopération soutenue entre les Etats.
- L'adoption en octobre 2008 à Praia, par les 15 Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), d'un plan d'action contre le trafic de drogue, prévoyant d'affecter à cette lutte une part adéquate de leurs budgets et de renforcer les capacités de répression.
- L'adoption, par l'Assemblée Nationale, le 11 juin 2008, du projet de loi autorisant la ratification de la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes.

En fin d'année 2008, l'attention est déjà focalisée sur l'élection présidentielle de 2010 et une version restreinte du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation (CPDC) devra examiner les propositions de modification du code électoral, notamment la composition de la CENI, le nombre de CELI, la composition des bureaux de vote et aboutir à un consensus commun afin que les actions préparatoires, en particulier la révision des listes électorales, la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'éducation civique et la sécurisation du processus électoral puissent démarrer rapidement.

La précarité de la situation alimentaire et nutritionnelle du Togo a été aggravée par des périodes de sécheresse suivies d'inondations dans plusieurs régions du pays au cours des campagnes agricoles 2007 et 2008. Cette succession d'aléas climatiques a gravement compromis les productions vivrières et exposé les populations sinistrées à l'insécurité alimentaire. La flambée des prix de première nécessité au cours de l'année 2008, avec son corollaire de vie chère n'a pas épargné le Togo. Alors qu'il est en passe de réussir sa transition démocratique et économique, il fait aujourd'hui face à des chocs exogènes qui pèsent lourdement sur la politique de redressement qui a été engagée. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), le Togo fait partie des cinq pays au monde les plus vulnérables et affectés par la hausse des prix des produits alimentaires et des hydrocarbures (voir annexe 6.1).

La flambée des prix affecte une population togolaise déjà largement touchée par la détérioration de ses conditions de vie: bas salaires, absence de protection sociale, conditions de travail difficiles, taux de chômage élevé et précarité de l'emploi. Malgré les réformes entreprises et les engagements des partenaires lors de la Conférence de Bruxelles, le Togo ne dispose pas encore des ressources nécessaires pour répondre aux demandes des populations.

L'équilibre social demeure fragile face à une stabilisation politique qui pourrait être remise en question à l'approche des élections de 2010, un retour plus conséquent des partenaires au développement qui tarde à se concrétiser et la relance économique et sociale qui ne produit pas encore les effets escomptés.

1.2 Mise à jour de la situation économique et de la gouvernance économique

La crise politique ayant affecté le Togo à partir du début des années 1990 et l'interruption de l'aide extérieure qui s'en est suivie ont laissé l'économie exsangue et affecté sensiblement les indicateurs sociaux. L'Indice de Développement Humain (IDH) a stagné et s'est établi à 0.512 en 2007-2008, ce qui place le Togo à la 159^{ème} place du classement international sur 179.

Situation macroéconomique

L'économie togolaise repose sur l'agriculture suivie par les services et l'industrie. La profondeur de la crise économique peut se mesurer par l'augmentation de la part de l'agriculture dans le PIB (passant de 34% en 2000 à 44% en 2006) et la diminution de la part des services (de 48% en 2000 à 33% en 2006). Les principales exportations (coton et phosphates) ont connu une baisse importante depuis les années 1990 à cause de l'évolution défavorable des cours et l'obsolescence de l'outil de travail par sous investissement, d'une part, et la corruption et une gouvernance déficiente, d'autre part.

Le Togo s'est doté d'une zone franche dès les années 80 avec l'implantation d'une centaine d'unités industrielles. Le secteur informel compte pour 63% de la valeur ajoutée des secteurs secondaires et tertiaires. Les perspectives de croissance du pays sont contraintes aussi par les insuffisances des infrastructures routières, portuaires et électriques.

Le PIB par habitant a reculé d'environ un point par an entre 1990 et 2005 et s'est établi à 350 dollars en 2006. La tendance récente en termes de croissance du PIB tourne à moins de 2% pour un taux de croissance démographique de 2,6%. Depuis 2005, la croissance moyenne de l'économie togolaise n'a atteint que la moitié de celle de l'Afrique subsaharienne. En 2008 elle s'est élevée à 1,1%. L'inflation qui avait été maintenue dans les limites des critères UEMOA (3% par an) depuis 2000 a connu un pic en 2008 (estimé à 8,4%) en raison de la hausse des produits pétroliers et alimentaires au premier semestre.

La balance commerciale présente un déficit de 200 milliards FCFA. La part du coton et des phosphates dans les exportations a baissé de 30% à 10% entre 2000 et 2007. Celle du clinker est restée constante à 17%. Les importations sont dominées par les produits pétroliers dont la part est passée de 23% à 39% et représentait 57% des exportations en 2006. Les transferts privés s'élèvent à plus de 150 milliards CFA, soit près de la moitié des exportations.

Dettes

La dette publique du Togo, y compris les arriérés, a été estimée à 2.3 milliard USD à la fin 2007. La dette extérieure avoisine 1.8 milliard USD (soit 81% du PIB) et est due principalement aux institutions multilatérales (Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement et Banque Européenne d'Investissement) et au Club de Paris. La dette publique intérieure est estimée à plus de 500 million USD selon un audit de 2007.

Le Togo a renoué avec le FMI en 2006 après l'absence de programme formel pendant 8 ans. Il a mis en œuvre un programme de référence (SMP) d'octobre 2006 à juin 2007 dont la performance a été jugée satisfaisante par le FMI. En avril 2008, suite aux discussions menées depuis novembre 2007, le FMI a approuvé une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) de 66 millions de Droits de Tirages Spéciaux (DTS) pour la période 2008-2010 visant à (i) ramener la dette publique à un niveau soutenable, (ii) à réengager le Togo avec ses partenaires au développement, (iii) à augmenter les ressources des secteurs sociaux et des infrastructures et (iv) à améliorer la gestion des finances publiques.

La mise en place de la FRPC a déclenché le processus d'apurement des arriérés de la dette du pays. La BM a approuvé le 29 mai 2008 un don de 158 million USD pour apurer les arriérés du Togo. Le Togo a convenu avec la BAD de l'apurement des arriérés s'élevant à environ 8,4 milliard FCFA dans le

cadre de la Facilité pour les pays fragiles, où la contribution du Togo est limitée à 1%. Les créanciers du Club de Paris ont convenu avec le Togo le 12 juin 2008 un accord d'allègement de la dette publique extérieure bilatérale qui conduit à l'annulation immédiate de 347 million USD (157 milliard FCFA).

En ce qui concerne le montant total d'environ 22,467 M€ d'arriérés à l'égard de la BEI contractés sur les ressources de précédents FED, une première tranche de 5 M€ a été décaissée en décembre 2008 sur le programme PARAMUT du 9ème FED. Une deuxième tranche d'environ 17,467 M€ sera décaissée en 2009 sur le 10ème FED. Cet arrangement trouvé avec la CE, après ceux négociés avec la BM, la BAD et les créanciers bilatéraux, a permis au Togo de passer le point de décision de l'Initiative PPTE.

Le passage du point de décision puis du point d'achèvement de l'initiative PPTE, devrait permettre le réengagement de nouveaux partenaires officiels (plutôt des bailleurs de prêts concessionnels que de dons) et ultérieurement le retour de capitaux privés, dans les secteurs clés de l'économie y compris l'infrastructure par le biais de concessions.

Crise alimentaire et énergétique

Le Togo a souffert de la montée en flèche des prix mondiaux de l'alimentation et des carburants et a été frappé par de graves inondations en 2007 et 2008. Il figure parmi les pays les plus touchés par la hausse des prix mondiaux, avec un effet estimé sur la balance des paiements de 6% du PIB. Les inondations constatées en août 2008 ont causé le déplacement de milliers de personnes, détruit des infrastructures de transport essentielles et endommagé les récoltes¹, le manque à exporter étant estimé à 3% du PIB. En conséquence, les perspectives économiques à court terme se sont assombries. La croissance du PIB réel a chuté pour n'atteindre que 1,1% en 2008 (au lieu des 3% initialement prévus), alors que l'inflation (indice des prix à la consommation) s'est établie à 8,4% portée par la hausse des prix de l'alimentation et des carburants durant le premier semestre 2008. Le déficit des transactions courantes s'est creusé de 6.5% à 11% du PIB. La situation ne devrait pas s'améliorer en 2009 et la croissance attendue n'est que de 1,7%.

Face à ces chocs, les pouvoirs publics togolais se sont employés essentiellement à atténuer les conséquences sociales et à soutenir l'agriculture. Ils ont réglé les arriérés de salaires et de pensions de retraite, ont également mis en place à titre temporaire des suppléments de salaire forfaitaires pour les employés du secteur public et ont doublé le salaire minimum -SMIG-, qui avoisine maintenant 60 dollars US par mois (un niveau comparable à celui des autres pays de l'UEMOA), ont vendu des réserves de céréales et ont établi une subvention modeste aux engrais, tout en évitant les contrôles des prix et de larges exonérations fiscales, contrairement à d'autres pays africains.

Dans le même temps, bien que les prix au détail de l'essence et du diesel aient été relevés de 18% en août, des mesures ont été prises pour limiter les effets négatifs de cette hausse sur les ménages et les entreprises. Les prix du kérosène (combustible pour moteurs à 2 temps et pour l'éclairage) n'ont pas été relevés étant donné leur large utilisation par les ménages pauvres.

Pour atténuer les répercussions sur les entreprises, le Gouvernement a enfin décidé de réduire le taux de l'impôt sur les sociétés -qui figurait parmi les plus élevés de la région- de 7 points de pourcentage, le nouveau taux maximum étant maintenant de 33 %. Le coût de ces dépenses supplémentaires ou de la moins-value de recettes a été évalué à 1.75% du PIB et a pu être financé grâce à la bonne tenue budgétaire constatée en 2008.

¹ Selon la FAO, les inondations ont affecté en 2008 environ 24 900 personnes en milieu rural et détruit environ 15 000 ha de terres agricoles. Dans le cadre du programme STABEX 95-99, un projet spécial de 1 Million € "réhabilitation pistes rurales, routes en terre et points critiques" a été mis en œuvre dans les zones inondées des régions Maritime et Plateaux.

Tout en reconnaissant les difficultés socio-économiques rencontrées par le Togo et leurs implications budgétaires, la première revue de la FRPC conduite par le FMI a conclu que tous les critères de performance quantitatifs et structurels (y compris la non-accumulation d'arriérés extérieurs) avaient été atteints, que la collecte d'impôts avait dépassé les objectifs du programme et que le Togo avait résisté aux pressions sociales pour maintenir une stricte discipline budgétaire qui lui avait tout de même permis in fine de prendre certaines mesures afin d'atténuer les effets de la hausse des prix pétroliers et alimentaires. Un domaine demeurant préoccupant est le faible taux d'exécution des investissements publics (78% globalement et 62 % pour les financements extérieurs).

La revue a également conclu que le projet de budget 2009 confirmait ces objectifs macro-économiques prudents tout en donnant priorité aux dépenses dans les secteurs sociaux (qui sont cependant projetées à la baisse de 0,9% de PIB) et celui des infrastructures. En outre le FMI a pas pris acte du contexte difficile au plan international (impact de la hausse du prix des matières premières durant les trois premiers trimestres 2008) et national (du fait des inondations notamment) et a décidé d'accroître sa contribution au titre de la FRPC d'environ 29 million USD répartis à part égale entre le décaissement suivant cette revue (28 million USD au lieu de 13.5 million USD). Suite à la deuxième revue de la FRPC, le Conseil d'administration du FMI devra approuver un décaissement de 26,6 millions USD en avril 2009.

Depuis la première revue, les perspectives économiques mondiales se sont assombries du fait de la crise financière internationale et même s'il reste difficile d'en déterminer les conséquences pour un pays comme le Togo, ce dernier ne devrait pas échapper au processus de ralentissement global. En effet, l'analyse du FMI sur la vulnérabilité des pays en développement à la crise mondiale² place le Togo dans la catégorie des pays modérément vulnérables. Il n'en reste pas moins que le Togo risque une baisse des recettes fiscales et douanières et donc aggravation du déficit budgétaire menaçant les affectations aux secteurs de la santé et de l'éducation qui étaient déjà prévues à la baisse par rapport aux chiffres de 2008 (en pourcentage du PIB) dans le TOFE 2009.

Infrastructures routières

Le secteur des infrastructures routières est particulièrement faible au Togo, et les inondations de 2007 et 2008 ont provoqué de graves dégâts sur le réseau routier. A peine 21% des routes nationales sont bitumées. En raison de la suspension de l'aide internationale, aucun investissement pour des constructions neuves n'a été engagé depuis plus d'une décennie. Près de 6 500 km de routes sont répertoriées comme devant être réhabilitées ou construites sous 10 ans. Des initiatives proactives pour redresser cette situation ont été lancées par le gouvernement.

Gestion des finances publiques

L'étude Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR) menée en 2006 a mis en évidence un certain nombre de faiblesses dont l'abus de procédures dérogatoires, le délabrement des structures de contrôle interne et externe et l'absence de situations périodiques de l'exécution budgétaire. A la suite du PEMFAR, le Ministère des Finances a adopté un plan d'actions global de réformes dont les objectifs stratégiques visaient le renforcement du système de gestion des finances publiques. Il a entrepris dès le mois de juin 2006 de mettre en œuvre ce plan. Certaines de ses réformes ont été ensuite reprises par la FRPC conclue avec le FMI. Ces mesures ont connu un bon niveau d'exécution:

- L'élaboration du budget s'est vue facilitée par l'unification des budgets de fonctionnement et d'investissement ;
- De nouveaux dirigeants ont été nommés aux impôts et aux douanes et la pression fiscale est passée de 15,75% en 2006 à 17,1% en 2008 en tirant pleinement profit du nouveau logiciel d'administration des douanes et de l'informatisation de l'administration des impôts, en adoptant

² The implications of the global financial crisis on the Low Income countries, Washington, Mars 2009.

- des audits basés sur une évaluation des risques, en renforçant le contrôle de la zone franche, en actualisant le code des douanes et en rationalisant les exonérations fiscales;
- Les procédures de dépenses exceptionnelles ont été fortement réduites et les comptes bancaires utilisés pour des opérations extrabudgétaires clôturés;
 - Le contrôle de l'exécution du budget a été renforcé par l'entrée en application d'un nouveau modèle de contrôle mensuels (conçu avec l'assistance technique du FMI), l'adoption à terme d'un logiciel intégré et l'amélioration de la gestion de la trésorerie et de la dette publique;
 - Un audit de la dette intérieure a été mené et une stratégie d'apurement arrêtée, prévoyant notamment un refinancement via des bons du Trésor;
 - Un service d'audit interne a vu le jour avec la création d'une Inspection Générale des Finances placée sous l'autorité du Ministre des Finances;
 - Des audits ont été menés au niveau des secteurs clés de l'économie (coton, phosphates, trois banques publiques, compagnie d'électricité) en vue de renforcer leur gestion interne, leur supervision par l'Etat et l'apurement de leurs dettes.

La revue **PEMFAR** 2006 a été actualisée en 2008 par les partenaires (BM, CE et France) suite à une requête du Gouvernement togolais. Elle concerne trois volets : (i) revue des dépenses publiques ; (ii) évaluation du système de gestion des finances publiques et (iii) évaluation du système de passation des marchés publics. Les conclusions préliminaires de la mission confirment les progrès dans l'exécution du budget (quasi-élimination des procédures dérogatoires), la gestion de la trésorerie et la non-accumulation d'arriérés.

L'actualisation du PEMFAR a abouti à la proposition d'un nouvel ensemble de réformes essentielles: (i) améliorer la classification fonctionnelle du budget; (ii) améliorer le suivi de l'exécution budgétaire en cours d'exercice; (iii) procéder au dépôt du compte de gestion et au vote de la loi de règlement; (iv) rendre opérationnelle la Cour des Comptes; (v) consolider la gestion de la dette publique au sein d'un seul service ; (vi) créer une Agence de régulation des marchés publics et réviser le code des marchés conformément aux directives de l'UEMOA. Ce rapport devrait être finalisé au premier trimestre 2009 et se nourrir des conclusions de l'étude PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

En parallèle, la revue de la FRPC, en septembre 2008, a aussi identifié un certain nombre de mesures à mettre en œuvre afin de poursuivre les progrès observés récemment, en vue notamment (i) de réorganiser le Trésor et de séparer les responsabilités en conformité avec les directives de l'UEMOA; (ii) de réduire les exonérations fiscales; (iii) d'apurer la dette intérieure; (iv) de restructurer le portefeuille de prêts non-performants dans les banques publiques; (v) d'identifier de potentiels repreneurs pour ces mêmes banques; (vi) de développer une stratégie pour le secteur des phosphates.

Ce diagnostic de la gestion des finances publiques a été renforcé par une évaluation de type **PEFA** réalisée sur financement de la CE en octobre-novembre 2008. Le diagnostic devrait être finalisé au premier trimestre 2009.

Les premières conclusions du PEFA restituées lors de l'atelier organisé en novembre 2008⁴, indiquent que sur les 28 indicateurs utilisés dans ce cadre, le diagnostic actuel est : 2 "B" (no.2 - variance dans l'exécution budgétaire et no.13 - transparence dans l'assujettissement fiscal), 7 "C", 16 "D" et 3 "non mesurés" (no.3 -recouvrement des recettes, no.26 - audit externe par la Cour des Comptes et no.28 - contrôle externe par le Parlement). La revue PEFA confirme donc les conclusions préliminaires du PEMFAR. Si des avancées substantielles ont été réalisées pour ramener la gestion des finances publiques sur des fondamentaux permettant d'assurer une certaine maîtrise budgétaire, des progrès conséquents restent encore à réaliser dans le processus de préparation, d'exécution et de contrôle budgétaire afin de se traduire par des résultats concrets en terme d'efficacité, d'effectivité et de transparence dans la gestion des finances publiques au Togo.

³ Voir Annexe 6.1: Conclusions préliminaires de la revue PEMFAR 2008; rapport provisoire.

⁴ Voir Annexe 6.2: Résultats PEFA 2008.

Sur la base des analyses PEMFAR et PEFA et en cohérence avec la FRPC et les conditions PPTE, un plan d'actions pluriannuel – actualisé et consolidé – pour l'amélioration de la gestion des finances publiques devrait être préparé et approuvé d'ici la fin du premier semestre 2009. Il constituera dès lors le fondement du dialogue en matière de finances publiques, notamment dans le cadre des programmes d'appui budgétaire envisagés par la CE et la BM⁵.

En matière de lutte contre la corruption, la mise en veilleuse à partir de l'année 2005 de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique (CNLCSE) a contribué à réduire l'action du Gouvernement en la matière.

Le Gouvernement envisage désormais de se doter de nouveaux mécanismes qui répondent mieux aux normes internationales de lutte anti-corruption comme la création d'une Agence Nationale qui viendrait remplacer la CNLCSE dont la mission ne correspond plus aujourd'hui à la réalité sur le terrain.

D'autre part le Conseil des Ministres du 26 novembre 2008 a adopté un avant projet de loi autorisant la ratification par le Togo de la Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption qui oblige les états à prévenir et à réprimer les actes de corruption dans le cadre d'une coopération soutenue entre les Etats. En vue de lutter plus efficacement contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, il a par ailleurs été mis en place la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CNTIF).

1.3 Mise à jour de la pauvreté et de la situation sociale

Selon le profil de pauvreté 2006 établi à partir de l'enquête QUIBB, la proportion de la population togolaise vivant en dessous du seuil de pauvreté est de 61,7%, l'incidence de la pauvreté étant donc forte. Il est difficile de comparer ce seuil avec des données antérieures, faute de l'utilisation d'une méthodologie identique, mais les informations existantes sur le passé indiquent clairement que l'incidence de la pauvreté est en nette croissance par rapport à la situation de 1990. On avait alors calculé une incidence de 32,3 %.

La pauvreté est inégalement répartie: elle est essentiellement rurale où l'incidence est de 74,3% représentant 79,9% des pauvres. En milieu urbain, l'incidence de la pauvreté est de 36,7% correspondant à 20,1% des pauvres.

Mais les données de l'enquête QUIBB réalisée en 2006, ne reflètent pas réellement la situation actuelle de la pauvreté en raison des chocs exogènes que le pays a reçu, notamment la hausse des prix des produits alimentaires en 2008 et les inondations de 2007 et 2008. Cette situation a probablement entraîné un accroissement de la pauvreté monétaire d'une manière générale, ou du moins dans certaines localités. En effet, la forte hausse des prix en 2008, de plus de 8,4% en moyenne, a sûrement provoqué une hausse des seuils de pauvreté par région. Par ailleurs, la croissance n'a pas été suffisamment forte pour engendrer une augmentation des revenus des ménages afin qu'ils puissent compenser la hausse des prix. En conséquence, le PIB par habitant a chuté de 1,4% en 2007 et de 0,8% en 2008, montrant une dégradation de la situation économique des ménages.

Le rapport mondial sur le Développement Humain 2007-2008 du PNUD place le Togo dans le groupe des Pays les Moins Avancés (PMA), en 159^{ème} position sur 179 états classés. Il occupait la 147^{ème} position dans le même rapport en 2006. Les nombreuses crises politiques ayant affecté le Togo à partir des années 1990 ont constitué un facteur aggravant les mauvaises performances économiques, sociales et environnementales du pays.

⁵ Sur cette base, la Délégation de la Commission Européenne devrait être en mesure de produire au premier semestre 2009 un premier rapport interne d'évaluation de la gestion des finances publiques incluant toutes les dimensions de cet agenda (diagnostic, mesures, appuis institutionnels).

Alors que les indicateurs de développement humain du Togo sont faibles et que le chemin est encore long vers la réalisation des OMD, le cadre économique et la nouvelle discipline fiscale ne permettent pas encore de répondre aux besoins d'une population appauvrie. La mise en œuvre des actions à effets sociaux immédiats est nécessaire tout comme l'obtention des apports induits par les réformes économiques et l'appui de la coopération.

Dans le secteur de l'éducation, selon les résultats de l'enquête QUIBB 2006, la fréquentation scolaire des enfants âgés de 6-11 ans dans l'enseignement primaire est relativement forte au Togo. Dans l'ensemble, 73,4% des enfants de cette tranche d'âge sont effectivement scolarisés contre 63,0% en 2000. Il existe toutefois des inégalités importantes comme celle basée sur le sexe des enfants : il subsiste un écart d'environ 5 points entre la fréquentation scolaire des garçons (75,5%) et celle des filles (71%) dans le cycle primaire.

Néanmoins le secteur de l'éducation souffre encore de nombreuses défaillances :

- -Les ressources humaines : le système public manque cruellement de personnel enseignant à la suite des nombreux départs en retraite. Avec le gel des recrutements, le corps enseignant n'a pratiquement pas été renouvelé.
- Les infrastructures, les équipements et le matériel : la rénovation ou la construction d'infrastructures n'a pas suivi le rythme d'augmentation de la demande. Aujourd'hui, les infrastructures et les équipements sont insuffisants et vétustes. Les élèves souffrent également d'une pénurie de manuels scolaires (1 livre de calcul pour 8 élèves, 1 livre de lecture pour 5 élèves) et de matériels didactiques.
- -Le contenu pédagogique : les programmes d'enseignement sont largement inadaptés aux nouvelles données du marché du travail.
- L'accessibilité financière : les familles font face à un coût de scolarisation de plus en plus élevé.

Cette situation s'explique en raison de la chute drastique des ressources mises à la disposition du système et de l'incapacité de l'Etat à assurer son rôle. Le secteur ne représente plus que 3% du Programme d'Investissements Publics (PIP) en 2007. De fait, l'enseignement privé a vu sa part s'accroître (31% des effectifs dans le primaire et 17% dans le secondaire). En outre, dans certaines zones, ce sont les communautés elles-mêmes qui ont pris en charge l'enseignement primaire avec le développement des Ecoles d'Initiative Locale (EDIL).

Le système éducatif, en particulier pour l'enseignement de base (primaire et premier cycle du secondaire) offre une performance très médiocre, qui s'exprime par des taux de redoublement et d'abandon élevés. Ainsi en 2007, seuls 17% des enfants en âge d'achever le cycle primaire (11 ans) étaient effectivement en dernière année du cycle primaire. Le taux d'achèvement du cycle primaire (tous âges confondus) est de 78,1% en 2005 et le nombre d'enfants abandonnant l'école a connu ces dernières années une inquiétante progression pour tous les degrés d'enseignement. Par ailleurs, le système éducatif souffre d'une gestion dans l'ensemble beaucoup trop centralisée et peu apte à assurer une utilisation optimale des ressources humaines et financières existantes.

Pour remédier à ces défaillances, le Gouvernement a, en 2008, poursuivi ses efforts en vue de la réalisation de l'éducation primaire pour tous conformément au 2^{ème} Objectif du Millénaire pour le Développement avec:

- L'intégration de 1 374 enseignants auxiliaires dans la fonction publique,
- Le recrutement de 2 015 nouveaux enseignants du primaire et du secondaire,
- L'instauration depuis la rentrée scolaire 2008-2009, de la gratuité totale des frais scolaires pour les élèves du pré-primaire et du primaire publics,
- La restauration de la formation initiale des enseignants avec la réouverture de l'Ecole Normale d'Instituteurs de Notsè dans la perspective de formation de 1600 nouveaux enseignants dès 2009,
- L'octroi d'une subvention de plus de 200 millions de FCFA en faveur des Ecoles d'Initiative Locale permettant de soutenir l'offre de formation au sein des communautés défavorisées.

Dans le cadre défini par les OMD et en s'inspirant du Plan d'Action National de l'Education pour Tous 2005-2015, le Togo s'est engagé dans la formulation d'un Programme Sectoriel de l'Education (PSE) et d'un plan d'action crédible à la fois sur le plan budgétaire et sur le plan social. Le Togo a demandé à adhérer à l'initiative pour une mise en œuvre accélérée de l'Education Pour Tous (IMOA-EPT) ou Initiative Fast Track. Les appuis techniques et financiers de ses partenaires comme la Banque Mondiale, l'AFD et l'UNICEF devraient permettre au Togo de déposer mi 2009 une requête qui, si elle est acceptée, lui permettra d'intégrer, au plus tard début 2010, l'Initiative Fast Track et de bénéficier de nouvelles ressources financières.

L'accroissement des ressources constitue une condition nécessaire, mais nullement suffisante. L'allocation de ces ressources doit prendre en compte de façon cohérente et articulée les besoins considérables qui existent : les investissements en infrastructures (salles de classes aménagées...) ; les moyens de fonctionnement indispensables (matériel pédagogique...) ; le recrutement, la formation et la gestion des personnels ; la rémunération des personnels ; l'accès à l'école, notamment pour les plus démunis... Une sensible amélioration de la gouvernance du secteur est nécessaire, en liaison avec la participation des familles (associations de parents) à la régulation du système. Dans ce cadre, le Projet 5^{ème} **PPMR** qui s'achèvera fin avril 2009, a permis la construction de 293 bâtiments scolaires, 74 citernes scolaires, 210 latrines scolaires et communautaires, 194 puits communautaires et scolaires, 140 forages communautaires et scolaires et la dotation en manuels scolaires pour 335 écoles du primaire.

La crise politique et ses conséquences économiques ont conduit à une régression du niveau des indicateurs d'éducation primaire depuis les années 1990, alors que ceux-ci se comparaient favorablement à ceux de la sous-région. Si les tendances observées se maintiennent, il sera difficile d'atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous en 2015. Cependant, si les initiatives en cours tant au niveau du contenu de la stratégie, que de son financement, sont confirmées, alors le Togo pourrait être en mesure d'atteindre l'OMD 2.

Le **secteur de la santé** reste confronté à des défis importants comme en témoignent l'espérance de vie de 49 ans et les taux de mortalité qui demeurent élevés. Le taux de mortalité maternelle qui était de 640 pour 100 000 naissances en 1990 devrait atteindre 160 pour 100 000 naissances en 2015. Il était toujours élevé en 2000 (480 pour 100 000), dernière observation disponible.

Les résultats de l'enquête MICS3 réalisée en 2006 indiquent que le Taux de Mortalité Infantile (TMI: jusqu'à un an) s'élève à 77 pour mille, et le Taux de Mortalité des Enfants (TME : jusqu'à 5 ans) à 123 pour mille. Les probabilités de décès des nourrissons et des enfants de moins de cinq ans sont environ deux fois plus élevées dans les zones rurales (89 pour mille et 143 pour mille) que dans les centres urbains (49 pour mille et 73 pour mille).

L'évolution de ces indicateurs est faible, le recul du taux observé pour le TME par rapport à 1998 (146 pour mille) est limité. Le même constat vaut pour le taux de mortalité infantile, qui était de 80 pour mille en 1998

Un cadre stratégique pour l'atteinte des OMD 4 et 5 est en cours de définition et prévoit un TMI de 67 pour mille en 2010 et 49,2 pour mille en 2015. L'OMD 4 ne serait donc pas atteint car la cible se situe à 41 pour mille.

La baisse de la mortalité de l'enfance de 59% et de la mortalité infantile de 65 % entre 2006 et 2015 qui seraient nécessaires pour respecter les OMD est globalement hors d'atteinte au vu des performances enregistrées dans le passé.

La progression du taux de couverture vaccinale confirme d'ailleurs un rythme d'évolution très lent des indicateurs en raison des multiples difficultés auxquelles doit faire face le système de santé, les programmes élargis de vaccination dépendant en outre fortement des financements extérieurs.

Les formations sanitaires sont dans l'incapacité de répondre à la demande de soins pour trois raisons majeures : (i) pénurie de ressources humaines, (ii) insuffisance du plateau technique de soins et d'aide aux diagnostics, (iii) vétusté des infrastructures sanitaires et insuffisance du financement.

La pénurie de personnel de santé, qui touche plus particulièrement le personnel médical spécialisé, les infirmiers et les sages-femmes, tend à s'aggraver sous l'effet conjugué du non remplacement des départs en retraite, de la fuite des cerveaux, d'une répartition inadéquate des effectifs existants et de l'absence de politique de gestion des ressources humaines. Le système souffre également d'un sous-financement public notoire, reportant ainsi la charge du financement sur les ménages. En 2006, les crédits de l'Etat alloués à la santé ont été de 14,4 milliards, soit à peine 5,5% des dépenses publiques globales. Cette même année, les dépenses totales en santé sont descendues à un ratio de 1% du PIB, soit moitié moins que la moyenne des pays de la sous-région. Le Projet Appui Décentralisé au Secteur de la Santé au Togo (ADSS) du 9ème FED qui s'est terminé au 31 décembre 2008 a permis, entre autres, la construction de 5 centres médico-sociaux ; de 3 centres de santé; la cloture et aménagement de la cour de 8 centres de santé et d'un hôpital; le forage de 8 puits et la construction de 8 châteaux avec adduction d'eau; la dotation en équipements (groupes électrogènes, réfrigérateurs, congélateurs, véhicules, motos, ordinateurs, matériel médical technique etc.); la formation des agents de santé (1419 agents de santé et 6092 pairs éducateurs et agents communautaires de santé formés); la vaccination des enfants de moins d'un an (77 873 enfants complètement vaccinés entre 2004 et 2008); lutte contre le VIH-SIDA (achat de médicaments anti rétro viraux pour soigner 10 000 PV/VIH pendant 6 mois, formation de 250 agents de santé dans la prise en charge des IST/VIH/SIDA et formation de 450 membres d'ONG dans la sensibilisation sur le IST/VIH/SIDA).

La prévalence **du VIH -Sida**, après un pic atteint en 2001, a montré une baisse tendancielle à partir de 2003 et est passée de 6% à 3,2%et est maintenue stable jusqu'en 2008.

Suite entre autre au refus de la demande lors du round 7 du Fonds Mondial, le Togo a fait face en 2008 à une situation difficile dans le domaine de la lutte contre le sida, avec un fort risque de rupture de stock d'ARV. Suite à une table ronde en avril 2008, la mobilisation des différents bailleurs de fonds (UE, AFD, GTZ etc.) a permis de pallier à cette situation, permettant l'achat d'ARV en attendant le démarrage du Fonds Mondial 8^{ème} round⁶. L'enjeu essentiel en 2008 était donc de voir acceptée la proposition du pays et la demande de financement auprès du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme lors du 8^{ème} round. Cette proposition, axée essentiellement sur l'accès universel aux ARV au Togo, permet en effet de garantir un financement important (de l'ordre de 70 millions €) dans le domaine de lutte contre le VIH Sida sur une durée de 5 ans. Le Ministère de la Santé est le bénéficiaire principal dans cette proposition.

En octobre 2008, le Togo s'est vu notifier l'acceptation au 8^{ème} round par le Conseil d'Administration du Fonds Mondial. Le projet commencera dans le deuxième semestre 2009. Un arrêté du Ministère de la Santé publié en novembre 2008 a donc confirmé cet accès universel aux ARV. Le Ministère de la Santé et les bailleurs de fonds se sont fortement mobilisés pour accompagner les préparatifs permettant une mise en place efficiente du projet Fonds Mondial (audit organisationnel de la CAMEG financé sur fonds AFD, décentralisation de la dispensation des ARV en cours par le Ministère de la Santé, nombreuses mobilisations d'expertises court terme par différents bailleurs pour accompagner le Ministère de la Santé dans les préparatifs des négociations avec le Fonds Mondial, etc.).

Dans le domaine de **l'approvisionnement en eau potable**, encore aujourd'hui, plus de 4 ménages sur 10 ne bénéficient pas d'un accès correct à l'eau. Le taux d'accès à des sources d'eau potable, qui était de 53% en 2000 (MICS2), a atteint 61% en 2006 (MICS3). Cette moyenne cache d'importantes disparités. Ainsi, en 2006, le taux d'accès en milieu urbain (88%) est plus de deux fois supérieur à

⁶ l'Union européenne a doté en 2008 le Programme National de Lutte contre le SIDA d'un important lot de médicaments pour un montant total de 209,7 millions de francs CFA dans le cadre de la prise en charge des malades du SIDA.

celui enregistré en milieu rural (40%). Alors qu'il est de 92% à Lomé, ce même taux n'est que de 41% pour la région des Plateaux.

S'agissant de la desserte en eau potable (qui prend en compte les infrastructures rapportées à la population susceptible d'être desservie), l'inventaire DGEA/AFD (2006) témoigne d'un déficit considérable d'équipement en infrastructures d'eau potable, tant en milieu rural et semi-urbain qu'en milieu urbain. Le taux de desserte en eau potable estimé à 34% en moyenne nationale, oscille entre une moyenne de 29-30% en milieux rural et semi urbain et de 39% pour le milieu urbain.

Le taux d'accès global **aux systèmes d'assainissement** (installations sanitaires améliorées) reste encore faible (32% de la population en 2006) avec un écart très important entre les milieux urbain (67%) et rural (10%). Cet indicateur a même connu une détérioration par rapport à l'année 2000 où ce taux était de 40%. Les dispositifs d'évacuation des eaux usées domestiques sont très peu répandus (3,1% des ménages en 2000). Les puisards d'absorption n'existeraient que dans un nombre très limité de concessions tant en milieu rural (1% des concessions) qu'en milieu urbain (11%). L'évacuation des eaux usées domestiques se fait généralement dans 70% des cas dans la rue, dans la nature ou dans les caniveaux. Seule la ville de Lomé dispose d'un embryon de réseau de collecte des eaux usées. Le rejet des effluents de ce réseau s'effectue directement en mer, sans traitement préalable.

Tous ces éléments (faible desserte en eau potable, manque d'équipement sanitaire, manque d'hygiène, élimination des eaux usées domestiques dans la nature,...) induisent, directement ou non, de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires.

Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Un premier Document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DiSRP) avait été élaboré par le Togo en novembre 2004. Suite aux événements politiques de l'année suivante, ce document n'a jamais été transformé en un plan de réformes ni en actions prioritaires. La qualité du document était faible car il utilisait des données anciennes et partielles.

A partir de 2006, le Gouvernement a engagé des réformes politiques et économiques en profondeur afin de relancer la coopération avec la communauté des bailleurs de fonds et surtout avec les institutions financières internationales. En 2007 il a procédé à l'actualisation du DiSRP en se basant cette fois sur des données de 2006 et de 2007, ce qui l'a mis en cohérence avec la réalité du pays et a augmenté la viabilité du document. Il a été validé par le Gouvernement en mars 2008 et ensuite approuvé par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire Internationale et la Banque Mondiale en avril 2008. La préparation du DSRP-complet a commencé en Mars 2008. Elle s'appuie sur la Stratégie Nationale de Développement axée sur les OMD qui a été approuvée en septembre 2007. Cette stratégie présente l'état de lieux des différents secteurs et les besoins en découlant afin d'atteindre les OMD. Elle adopte une vision à long terme (2015) et doit nourrir la définition des plans d'actions de court et moyen terme du DSRP. Les acquis du DiSRP comprennent :

- Le Plan intérimaire d'Actions Prioritaires 2008-2010 ciblant un certain nombre de secteurs clés (en particulier santé, éducation, infrastructure et gouvernance) ;
- Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme sur trois ans qui permet de répartir une enveloppe globale de dépenses entre les principaux secteurs prioritaires ;
- La reprise de la coopération avec les partenaires qui a abouti au passage du point de décision de l'initiative PPTE en novembre 2008 ;
- L'amélioration de la gouvernance économique, en particulier en ce qui concerne la gestion des finances publiques;
- La consolidation du processus de relance économique par des réformes structurelles dans les secteurs des phosphates, du coton et des banques ;
- Le développement des secteurs sociaux.

Le cadre d'évaluation des performances du DSRP comprend une matrice de 31 indicateurs dont 11 sont directement liés à des indicateurs OMD avec des valeurs de référence de 2006 et des cibles 2010 et 2015 et une matrice de plus de 150 mesures. Ce cadre d'évaluation ne permet cependant pas un suivi annuel de la performance.

Suite à la conférence de Bruxelles, un Groupe d'Accompagnement des partenaires a été créé, chargé d'appuyer la finalisation du DSRP et le point d'achèvement de l'initiative PPTE ainsi que d'aider le Gouvernement à travailler vers la mise en place des aides budgétaires destinées au financement des investissements publics.

Le DSRP est le nouveau cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles et constitue le document de référence des interventions du Gouvernement pour la période 2009-2011. Il a été élaboré de manière participative incluant la société civile, le secteur privé, les syndicats et les chefs traditionnels. Les prochaines étapes sont le passage du projet final début mars 2009 à l'Assemblée Nationale et sa validation par le Gouvernement qui doit intervenir avant la fin mars 2009. La mise en œuvre satisfaisante du DSRP pendant un an est une condition d'accès au point d'achèvement du processus PPTE et ensuite à l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM).

Résumé des progrès vers les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Togo

Selon le deuxième rapport de "suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement au Togo" (octobre 2008), au rythme actuel de mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, le Togo a très peu de chance d'atteindre l'ensemble des OMD à l'horizon 2015. Dans certains domaines tels que l'autosuffisance alimentaire, l'égalité du genre en scolarisation primaire, l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus et même intensifiés. En d'autres termes, seuls les OMD 2, "assurer l'éducation primaire pour tous" et 6 "combattre le VIH-SIDA, le paludisme et d'autres maladies" sont atteignables.

Comparativement aux tendances observées dans le premier rapport de suivi des OMD, l'OMD 5, "améliorer la santé maternelle", qui était potentiellement atteignable, ne l'est plus. Par contre, la tendance vers l'atteinte des OMD 2 et 6 se confirme tandis que l'atteinte des cinq autres OMD demeure toujours peu vraisemblable.

Le Togo fait partie des dix pays pilotes retenus en Afrique pour la mise en œuvre de l'Initiative accélérée pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Afrique. Pour consolider les engagements pris en 2005 à Gleneagles, cette initiative devrait permettre d'accroître l'aide publique au développement en Afrique pour atteindre 50 milliards de dollars et pour mobiliser une attention accrue aux pays les plus à risque en matière d'OMD.

Le 10 mars 2008, une réunion de haut niveau du Groupe de Pilotage (ONU, BAD, Commission de l'Union Africaine, Commission européenne, FMI, BID, Banque Mondiale et OCDE) s'est tenue pour valider les travaux sectoriels et "les scénarios Gleneagles" pour les OMD au niveau des pays pilotes. Le groupe a aussi conclu à la nécessité d'un accroissement de l'APD et de sa prévisibilité et a adopté un calendrier/programme détaillé des partenaires pour le déboursement de l'APD. Au niveau des pays éligibles, il s'agira d'identifier les projets/programmes pour l'atteinte des OMD qui ne bénéficient pas d'un financement adéquat; d'identifier les programmes qui peuvent être mis en œuvre avec un financement externe/interne supplémentaire prenant en considération les contraintes de politiques et de capacités, et d'analyser les conséquences macroéconomiques de la mise à l'échelle des dépenses publiques.

Les progrès vers les OMD restent donc fragiles et risquent d'être ralentis par l'impact de la crise alimentaire et énergétique exacerbé par les conséquences de la crise économique et financière mondiale. Les secteurs de l'éducation et de la santé sont particulièrement vulnérables à une dégradation de la situation budgétaire qui entraînerait une baisse de leurs ressources déjà insuffisantes.

1.4 Mise à jour de la situation environnementale

Le diagnostic de l'état de l'environnement fait apparaître que le mode de développement mis en œuvre au Togo a conduit à une dégradation continue de l'environnement qui se manifeste aujourd'hui par la perturbation des écosystèmes, l'épuisement des ressources naturelles, l'érosion des sols, la perte de la diversité biologique, la contamination des chaînes alimentaires, la pollution de l'atmosphère, de l'eau et des sols.

Bien que les indicateurs environnementaux soient mal documentés, les indicateurs disponibles montrent que la situation environnementale s'est dégradée depuis le début des années 1990. C'est le cas notamment de l'indicateur de protection des zones forestières du pays qui décline entre 1990 et 2005, la proportion des zones forestières passant de 12,6% du territoire national en 1990 à 7,1% en 2005. Les mesures d'austérité imposées à l'Etat togolais dans le cadre des programmes d'ajustement structurel ont plus affecté les couches défavorisées des zones rurales et ces populations ont continué à développer des stratégies de survie basées sur une exploitation non rationnelle des ressources forestières en vue de se procurer des revenus complémentaires.

Le Togo, comme d'autres pays de la sous-région ouest-africaine, connaît un contexte de paupérisation et d'individualisation des stratégies de subsistance ainsi qu'une dégradation rapide des ressources et écosystèmes naturels. Cette problématique a déjà été identifiée de manière détaillée dans le cadre de la formulation du Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement (PNADE) et de l'élaboration du Profil Environnemental Pays dans le cadre du DSP/PIN 10^{ème} FED (mars 2007). Aujourd'hui s'ajoutent les changements climatiques dus à la déforestation accélérée à des fins énergétiques, aux émissions croissantes de CO₂ et au réchauffement global. Dans ce cadre, l'on constate notamment:

- La répétition de phénomènes climatiques adverses comme les inondations dramatiques survenues dans le Nord en septembre 2007 et dans le Sud en 2008 avec le débordement des rivières Ekéh, Zio et Haho provoquant des inondations dans les villages situés dans les bassins de ces cours d'eau (Plateaux et Maritime) et celui du lac Togo entraînant l'inondation de quartiers périphériques de Lomé.
- Un manque de synergie, de complémentarité et de coordination entre les actions des services techniques de l'Etat et les autres intervenants, notamment les ONGs ;
- Un déficit de préparation, de compétences et de coordination des acteurs en vue de la gestion décentralisée et locale des ressources et des stratégies de développement ;
- Un risque élevé de voir à terme les ressources naturelles mises en péril dans le cadre de la décentralisation en vue d'assurer l'autonomie financière des communes.

Les études réalisées depuis l'élaboration du PNADE, et les documents récents, notamment le "Bilan de la mise en œuvre des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) au Togo" élaboré en 2007 dans le cadre du "Projet Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour la Gestion de l'Environnement Mondial (ANCR-GEM)", soulignent l'importance du problème des faibles capacités humaines de gestion de l'environnement.

Suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, le Togo a élaboré une politique nationale de l'environnement en 1998 complétée en 2001 par un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE). Les priorités dégagées au cours de la préparation du PNAE ont servi à élaborer un Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) qui comporte trois sous programmes: i) renforcement des capacités nationales de gestion de l'environnement; ii) gestion des ressources naturelles; iii) gestion de la zone côtière et amélioration du cadre de vie des populations.

Mais ces politiques, les textes de lois, la réglementation ainsi que le dysfonctionnement institutionnel ne favorisent pas jusqu'à présent la promotion d'une gestion rationnelle de l'environnement dans le pays.

Pour y remédier le Gouvernement a fait adopter par l'Assemblée Nationale le 13 juin 2008:

- la loi-cadre sur l'environnement devant permettre de corriger les lacunes du code de l'environnement (adopté en 1988) et dont les dispositions sont restées insuffisantes pour répondre aux préoccupations environnementales telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Cette loi crée la Commission Nationale de Développement Durable et prévoit la mise en place des commissions locales de développement durable, l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement et le Fonds National pour l'Environnement.
- la loi relative au nouveau code forestier. Ce nouveau dispositif législatif remet à jour la réglementation de la flore et de la faune dans le but de définir et d'harmoniser les règles de gestion des ressources forestières aux fins d'un équilibre des écosystèmes et de la pérennité du patrimoine forestier.

Par ailleurs, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des actions de gestion durable de l'environnement par l'exécution des projets Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer (ANCR) pour gérer l'environnement, du Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques et l'élaboration de la deuxième communication nationale sur les changements climatiques. Il a été, en outre, créé la plate-forme nationale de prévention et de gestion des catastrophes dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo.

Mais l'ampleur des défis à relever, la dégradation de la plupart des variables dans la période récente, le très faible niveau de mise en œuvre des programmes environnementaux au cours des quinze dernières années rendent peu vraisemblable l'atteinte de l'Objectif 7 des OMD " assurer un environnement durable".

2. Examen de la coopération passée et présente

En matière d'aide au développement, le Togo demeure un pays "orphelin" de l'aide internationale. Le FMI a calculé que sur les trois dernières années (2005-2007), le Togo a reçu une APD annuelle de 16 milliards de FCFA, soit 1,4% du PIB contre 6% en moyenne dans les pays UEMOA et en Afrique subsaharienne.

En raison de la situation politique, la coopération entre l'UE et le Togo a été réduite entre 1993 et 2006 et limitée aux secteurs sociaux, l'idée étant de ne pas pénaliser les populations pour le défaut de gouvernance. Suite à la tenue des élections législatives en 2007, considérées par les différents observateurs comme s'étant déroulées dans des conditions globalement satisfaisantes, l'UE a notifié au Togo la fin des consultations engagées au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou fin novembre 2007.

Dans ce cadre, la coopération CE-Togo est passée en 2005-2008 d'un stade de concentration sur les secteurs sociaux à des secteurs de nature plus structurante (droits de l'homme, appui à la justice, appui aux processus électoraux, appui institutionnel) à partir des 22 engagements signés en 2004, l'objectif étant d'accompagner le Togo sur la voie de la réconciliation nationale et de la consolidation de la démocratie.

Mais la fin du processus électoral et les conditions satisfaisantes de son déroulement n'ont pas masqué l'ampleur de la tâche à accomplir en matière de développement économique. C'est ainsi que le 9^{ème} FED ouvert en 2006 et le 10^{ème} FED programmé de 2008 à 2013 s'orientent donc, quoique agissant toujours sur le plan de la gouvernance politique, davantage sur les actions nécessaires à la relance de l'économie togolaise.

Alors que le projet PAI (9^{ème} FED) a débuté en décembre 2008, la signature du PIN 10^{ème} FED en mai 2008 a permis l'instruction de plusieurs projets/programmes sous 10^{ème} FED, PNADE, PAPES, Appui Budgétaire et PAMT/apurement des arriérés auprès de la BEI (2ème tranche) qui seront approuvés et/ou mis en œuvre au cours de l'année 2009.

D'autre part l'année 2008 a vu la clôture du projet ADSS et la fin des interventions directes de l'UE en matière d'appui à la Santé; le Projet 5^{ème} PPMR étant en phase de clôture (fin du projet en avril 2009), ce type d'intervention sous forme de micro réalisations ne sera pas reconduit dans le cadre du 10^{ème} FED.

Une révision du PIN 10^{ème} FED a été demandée fin 2008 par le Gouvernement afin d'augmenter le montant de l'appui budgétaire prévu (de 15 à 40 M€) et ainsi donner au Gouvernement la possibilité de déboursier rapidement en faveur des dépenses sociales prioritaires. Cette approche d'appui budgétaire comme instrument d'aide est en adéquation avec les dispositions de la Déclaration de Paris, notamment les engagements 2 "Alignement" et 4 "Harmonisation" et avec l'instrument de politique d'aide au développement privilégié par le Commissaire Européen en charge du Développement et de l'Aide Humanitaire Louis Michel, qui lors de l'ouverture de la table ronde à Bruxelles en septembre 2008 et lors de sa visite au Togo en octobre 2008 à "plaidé pour la limitation des contraintes associées à la gestion de l'aide et la mise en œuvre d'un appui budgétaire général ou sectoriel, important signal de confiance dans la capacité du Togo à mettre lui-même en œuvre sa politique, avec ses propres procédures et ses priorités budgétaires".

Outre les aspects purement techniques, la coopération mise en œuvre au cours de l'année 2008 s'est voulue plus pragmatique, plus proche des acteurs de la société civile et dans un cadre d'action plus coordonné entre les bailleurs. La préparation de la table ronde organisée à Bruxelles a nécessité un fort investissement et une forte coordination CE-Gouvernement-PNUD pour la préparation logistique ainsi que la rédaction des documents de base notamment les notes sectorielles; le PIAP 2008-2010; le programme d'urgence; le plaidoyer pour les OMD et le document de relance de la coopération et mécanismes de coordination de l'aide.

Enfin les modalités de la Déclaration de Paris et du Code de conduite sur la complémentarité et la division du travail ont dessiné une coopération nouvelle qui se fera dans un cadre plus harmonisé avec les autorités nationales et les Etats membres.

2.1 Reporting sur les performances de l'utilisation des ressources FED

- **Calendrier indicatif des engagements et décaissements (E/D) PIN 10^{ème} FED pour 2008**

	Indicative allocation 10th EDF (M€)	Commitments planned in 2008 * (M€) (add in brackets planned share of SBS)	Commitments realised in 2008 (M€) (add in brackets effective share of SBS)	Realised/ planned (%) (add in brackets ratio realised/ planned SBS)	Disbursements realised in 2008 (M€)
I Gouvernance et appui aux réformes économiques et institutionnelles					
Appui à la réforme de la justice	PM				
Appui aux processus électoraux y compris leur sécurisation	9	6 (E)	0	0	0
Appui institutionnel aux Institutionsadministrations	13				
Sous total	22				
II Relance économique au travers de l'appui aux infrastructures					
Routes et infrastructures	38				
Travaux urbains et péri urbains	19				
Sous total	57				
III Appui macro-économique					
Assainissement macro financier: apurement des arriérés extérieurs (BEI-FED)	17	17 (E/D)	17	100	0

Appui macro-économique	15				
Sous total	32				
IV Secteur non focal					
Appui à la société civile et à la réconciliation nationale	5				
Facilité de coopération technique	2				
Programme environnement	5	5(E)	5	100	0
Sous total	12				
Total Enveloppe A	123 M€				
Total Enveloppe B	1,8M€				
Total PIN 10 FED	124,8M€		-	-	-

Aucun engagement ni décaissement n'ont été réalisés en 2008 sur le PIN 10^{ème} FED.

- **Engagements et déboursements pour l'année 2008**

Situation au 31 Décembre 2008				
Intitulé du projet	<i>Prévisions 2008</i>	Réalisations 2008	Δ	
PAIEMENTS				
Appui Décentralisé au Secteur de la Santé - ADSS	1.985.596,88	2.494.041,22	26%	
Programme Pluriannuels de Micro réalisations - PPMR	3.304.843,07	3.624.388,37	10%	
Facilité de Coopération Technique1 - FCT1	57.534,61	57.533,86	0%	
Elections 2007-2010	0,00	0,00	na	
Facilité de Coopération Technique2 - FCT2*	915.729,00	488.096,17	-47%	
Recensement	0,00	800.929,00	na	
STABEX	8.471.196,00	8.471.196,00	0%	
Projet d'appui à la réforme de la justice	500.960,00	465.915,03	-7%	
Appui institutionnel à l'Etat Togolais**	2.358.330,00	1.499.453,88	-36%	
Programme d'Aménagement Urbain du Togo – PAUT***	360.000,00	0,00	-100%	
PAL-RN1****	162.000,00	101.904,00	-37%	
PAOSC*****	52.004,00	1.610,47	-97%	
BEI	5.000.000,00	5.000.000,00	0%	
Total TARGET paiements	23.168.193,56	23.005.068,00	-1%	
ENGAGEMENTS INDIVIDUELS				
Appui Décentralisé au Secteur de la Santé - ADSS	1.716.244,00	1.966.349,78	15%	
Programme Pluriannuels de Micro réalisations - PPMR	960.967,00	1.004.467,31	5%	
Facilité de Coopération Technique1 - FCT1	0,00	0,00	na	
Elections 2007-2010	0,00	0,00	na	
Facilité de Coopération Technique2 - FCT2	968.458,00	827.793,00	-15%	
Recensement	1.975.000,00	1.975.000,00	0%	
STABEX	8.471.196,00	8.471.196,00	0%	
Projet d'appui à la réforme de la justice	1.885.800,00	1.989.800,00	6%	
Appui institutionnel à l'Etat Togolais	4.094.950,00	3.564.810,00	-13%	
Programme d'Aménagement Urbain du Togo - PAUT	1.800.000,00	1.826.150,00	1%	
PAL-RN1	167.000,00	169.840,00	2%	
PAOSC	0,00	0,00	na	
BEI	5.000.000,00	5.000.000,00	0%	
Total TARGET	24.604.503,00	26.795.406,09	9%	
ENGAGEMENTS GLOBAUX				
Assainissement macro économique	17.400.000,00	17.460.000,00	0%	
Programme national d'actions décentralisées - PNADE	5.000.000,00	5.000.000,00	0%	
Total	22.400.000,00	22.460.000,00	0%	
RAC - RAP - RAL				
	1/01/2008	31/12/2008		
Reste à contracter - RAC	56.318.999,00	53.769.778,00	-5%	
Reste à payer - RAP	11.763.674,00	14.253.682,00	21%	
Reste à liquider - RAL	68.082.672,00	68.023.461,00	0%	

* **Facilité de Coopération Technique2 - FCT2** : certaines études initialement considérés (food facility/augmentation des prix; étude société civile 10^{ème} FED ; étude appui institutionnel 10^{ème} FED; élaboration appui budgétaire 10^{ème} FED) n'ont du être réalisées.

** **Appui institutionnel à l'Etat Togolais** : l'Assistance Technique a pris fonction en décembre 2008. 4 DP seront reçus début janvier 2009.

*** **Programme d'Aménagement Urbain du Togo - PAUT**: le recrutement de l'Assistance Technique a eu lieu en novembre 2008 pour un démarrage effectif de l'AT la deuxième quinzaine du mois de janvier 2009.

**** **PAL-RNI**: seule l'étude de pré-faisabilité a été réalisée au cours de l'année 2008.

***** **PAOSC**: l'audit pour libérer la retenue de garantie n'a pas été finalisé en fin 2008; pas de décaissement pour le contrat d'Assistance Technique.

2.2 Rapport sur les appuis budgétaires généraux et sectoriels

En 2008, le Gouvernement a engagé d'importantes réformes dans les domaines économiques et financiers et a satisfait aux trois critères d'éligibilité à l'appui budgétaire:

- Le DSRP intérimaire (DiSRP) a été approuvé par le Gouvernement en mars 2008 et par les Institutions de Bretton Wood en avril 2008. Le DSRP complet est en cours d'achèvement; il sera soumis à l'Assemblée Nationale au premier trimestre 2009 et doit être approuvé par le Gouvernement avant la fin mars 2009. Le cadre de suivi et d'évaluation reste à mettre en place. Cela permettrait de justifier une mise en œuvre d'un an avant la date prévue pour le point d'achèvement de l'initiative PPTE (octobre 2010). Le critère d'éligibilité d'existence d'une politique de développement nationale est donc satisfait.
- Le Togo bénéficie de l'accès aux ressources de la FRPC du FMI depuis avril 2008. La première revue en septembre 2008 a conclu au bon déroulement du programme et le conseil du FMI a augmenté de 18 MDTs le montant initial de la FRPC (66 MDTs) dont la moitié a été décaissée avec la première tranche (l'autre moitié le sera après une deuxième revue satisfaisante). La deuxième revue a eu lieu en février 2009 et le communiqué de presse du FMI a indiqué que la performance du Togo avait été bonne. Le deuxième critère d'éligibilité d'une politique macroéconomique orientée vers la stabilité est satisfait.
- L'étude PEMFAR de 2006 avait relevé un nombre important de faiblesses dans la Gestion des Finances Publiques (GFP) dont l'abus de procédures de dépense dérogoires, le délabrement des structures de contrôle interne et externe et l'absence de situation périodiques d'exécution budgétaire. Le Gouvernement a engagé des réformes dans le cadre du programme de référence qui ont abouti à une maîtrise budgétaire. Le PEMFAR 2008 et le PEFA 2008 ont confirmé les progrès et les faiblesses restantes. Un plan d'action est en cours de préparation. Le troisième critère d'éligibilité d'une réforme satisfaisante de la GFP est satisfait.

On peut supposer que les critères d'éligibilité continueront d'être satisfaits sur le moyen terme dans la mesure où ils sont encadrés par la conditionnalité du point d'achèvement PPTE.

Ces réformes ont amorcé la stabilisation du cadre macro-économique et permis au Togo d'avoir accès à l'Aide Budgétaire Globale de la CE pour le décaissement de la tranche unique du PARAMUT de 5 millions d'euros et de lancer la formulation de l'Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté (ABRP) qui devrait se conclure vers le mois de juin 2009.

Actions complémentaires

La Banque mondiale, la BAD, le FMI et la France interviennent également sous forme d'aide budgétaire au Togo: (i) la Banque mondiale dispose d'un programme d'appui budgétaire non ciblé couvrant 2008 (12 M\$), 2009 (20 M\$, approuvé le 21 avril 2009) et 2010 (12 M\$) focalisé sur la gestion des finances publiques et des réformes sectorielles (coton, phosphates et secteur financier); (ii) la BAD a approuvé en février 2009 un don de 14,6 M€ en appui à la balance des paiements en deux tranches focalisé sur la gestion des finances publiques, le climat des affaires et la réduction de l'impact de la crise alimentaire; (iii) pour le FMI, la FRPC a donné lieu à un tirage de 26,6 M\$ le 21 avril 2009. Un tirage de 14 M\$ est programmé pour la fin d'année; (iv) la France fournit de l'aide budgétaire ciblée en don de 4M€ en 2008 (intrants agricoles) et 4M€ (apurement d'arriérés internes) à décaisser au 2^{ème} trimestre 2009.

Par ailleurs, la réforme de la gestion des finances publiques est actuellement appuyée par de l'assistance technique : (i) le projet PAI, financé par l'UE pour un montant de 8 M €, apporte un appui par la mise en place de quatre AT dont deux dans les domaines de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire ; (ii) la France va fournir une assistance technique au Directeur Général du Trésor ; (iii) le FMI fournit, par le biais de AFRITAC Ouest ,des appuis à la gestion de la dette, aux régies financières et au Trésor.

Coordination des bailleurs de fonds

Des revues FRPC régulières sont programmées afin de suivre le respect des conditionnalités et l'état d'avancement des réformes, avec une réunion de restitution réunissant les différents PTF. Le seul mécanisme formel de concertation entre les principaux bailleurs est le Groupe d'Accompagnement issu de la Table Ronde de Bruxelles. Cependant, la CE et la France ont effectué une mission économique et financière conjointe en mars 2009 pour finaliser les modalités de leurs appuis budgétaires respectifs.

2.3 Projets et programmes dans les secteurs de concentration et hors secteurs de concentration

2.3.1. Contribution des projets et programmes dans les secteurs de concentration

La Commission européenne met en œuvre actuellement des programmes et projets au titre du 7^{ème} et 9^{ème} FED.

7^{ème} FED (64M€)

Dans un contexte politique instable et dans une phase où la majeure partie de la coopération était suspendue, la CE a focalisé ses interventions de développement sur des projets décentralisés où les populations bénéficiaires étaient directement impliquées. Soixante-quinze (75) % des ressources ont été allouées au développement rural, 14% à la santé et 11% à des appuis à la société civile. Cette approche a été jugée pertinente par les évaluations de projets et a permis d'avoir un impact réel sur les sites d'intervention. Compte tenu de l'importance des besoins, ils n'ont pas pu satisfaire l'intégralité de la demande des populations, mais ont permis au moins de pallier certaines des défaillances les plus visibles des pouvoirs publics dans la fourniture de services de base.

En outre, des appuis à l'intégration régionale et aux douanes ont été financés sur les Programmes Indicatifs Régionaux (PIR).

7 ^{ème} FED (projets en cours)	Montants (M€)
5 ^{ème} Projet Pluriannuel de Micro Réalisations	14,60 ⁷
Appui Décentralisé au Secteur de la Santé	8,00

- **Le 5^{ème} Projet Pluriannuel de Micro Réalisations (PPMR)⁸** vise à assurer aux populations rurales et périurbaines les plus défavorisées un accès durable à des services sociaux de base opérationnels en priorisant les actions préliminaires sur l'organisation des populations des zones cibles et le renforcement des capacités communautaires.

Un avenant à la Convention de Financement (CF) a été signé en août 2007 pour un montant de 2,8 M€ et a permis la prolongation de cette dernière jusqu'en avril 2009. Néanmoins se pose le problème de la pérennisation des micro-réalisations érigées dans le cadre du projet. Au terme de 5,5 années d'activités, le 5^{ème} PPMR aura réalisé environ 1400 infrastructures socio-collectives

⁷ L'avenant de 2,8 M€ sous 9^{ème} FED n'est pas inclus.

⁸ Voir fiche projet en Annexe 6.3.

dans les Zones d'Actions Prioritaires, réparties dans tout le pays et atteint un taux d'engagement financier de 93% en décembre 2008.

La pérennisation de ces infrastructures est un des enjeux majeurs de l'après PPMR. Elle implique la résolution, à travers des actes juridiques concrets, des questions foncières et l'organisation du financement du fonctionnement et de l'entretien des dites infrastructures, dans un contexte de faible capacité budgétaire de l'Etat et d'absence de collectivités locales.

Le 5^{ème} PPMR s'est efforcé de faire en sorte que les communautés soient capables d'assurer de façon autonome et pérenne le bon fonctionnement et la maintenance des biens et services collectifs. Le transfert de compétences s'est poursuivi au cours de l'année 2008 et les ONG/OSC disposeront à la fin du programme des éléments leur permettant d'assurer la maintenance, au mieux de leurs capacités.

Toutefois, la responsabilité des communautés, et donc le véritable transfert de propriété, ne peut être totalement engagée avant les réceptions définitives des ouvrages et après les dernières corrections éventuelles qui pourraient être demandées aux entreprises.

- **Le Projet Appui décentralisé au secteur de la santé (ADSS)⁹** a contribué à l'amélioration de la qualité des soins par la construction / réhabilitation et l'équipement de centres de soins, l'actualisation des formations des personnels de santé, des achats massifs de médicaments essentiels, des campagnes de vaccination et des campagnes de sensibilisation aux règles de prévention (dons de moustiquaires imprégnées etc.) et d'hygiène. Il s'est terminé le 31 décembre 2008 et a atteint un taux d'engagement financier de 95 %. Le suivi des derniers chantiers et les réceptions définitives seront assurés conjointement par le Ministère de la Santé et la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National.

9^{ème} FED (62,52 M€)¹⁰

La reprise progressive de l'aide de la CE a permis l'élargissement progressif des domaines d'intervention en vue de répondre aux multiples défis que la société et l'économie togolaise avaient à affronter. Les allocations du 9^{ème} FED qui ont été annoncées en 2 temps et les interventions se sont d'abord concentrées sur les domaines de la gouvernance politique et du renforcement des capacités, puis sur le cadre macro-économique et les infrastructures, sachant que par ailleurs le Stabex finance des interventions dans le secteur du développement rural.

Loin de manquer de cohérence, cette approche pragmatique a anticipé une reprise des relations du Togo avec les autres bailleurs de fonds et a appuyé la poursuite du programme de réformes dans le domaine de la gouvernance, tout en positionnant la CE dans un rôle leader dans le contexte de reprise des relations normales avec la communauté internationale.

9^{ème} FED	Montants (M€)
Appui au programme de modernisation de la justice	8,00
Appui aux processus électoraux	13,60
Projet d'Aménagement Urbain	18,00
Projet d'Appui Institutionnel	8,00
Apurement des arriérés multilatéraux (BEI)	5,00
Augmentation de plafond PAOSC	0,18
Augmentation de plafond PPMR	2,80
Etudes préparatoires routes et services (PAL RN1)	1,99

⁹ Voir fiche projet en Annexe 6.5

¹⁰ Inclut des reliquats du 6^{ème} et 7^{ème} FED.

- **Le projet d'Appui à la réforme de la Justice et à la Promotion des Droits de l'Homme (PAJDH)** a été conçu pour s'intégrer dans le Programme National de Modernisation de la Justice (PNMJ), en synergie avec les autres actions financées par les partenaires au développement du Togo, notamment la France et le PNUD, a débuté en juin 2008 avec l'arrivée de l'Assistance Technique. Ce projet a connu des débuts difficiles, le devis programme de démarrage n'ayant été signé qu'en décembre 2008 et il a été demandé à l'AT de se recadrer sur le contenu de la Convention de Financement. Néanmoins un certain nombre d'activités ont pu démarrer notamment le recensement des données des activités des juridictions et analyse (étude démographie et pathologie judiciaire); la contribution à la vulgarisation du code de l'enfant à l'attention des magistrats; l'étude du redéploiement des avocats sur le territoire national, en concertation avec le Barreau du Togo; l'élaboration de projets de textes et l'identification des besoins en expertise à court terme.
- **Le Projet d'Enregistrement et d'Appui au Cycle Electoral du Togo (PEACE)** a permis, à travers un panier commun UE, France, PNUD, USA et Allemagne, un déroulement jugé satisfaisant des élections législatives d'octobre 2007. Un premier bilan financier a été présenté par le PNUD aux partenaires du panier commun en avril 2008, qui faisait ressortir des problèmes dans la gestion des fonds suite aux accords de partenariat, notamment de grands retards dans la justification des dépenses et un nombre très élevé de justificatifs ne pouvant être validés par le PNUD. Plusieurs situations actualisées ont été transmises par le PNUD au cours de l'année 2008 et un état financier global 2008 par rubrique a été remis en décembre 2008 mais les partenaires ne disposent toujours pas fin 2008 d'un rapport financier final du PEACE et si d'éventuels reliquats s'en dégagent. Sur les 13,6M€ prévus par la CE, seul le premier versement de 9,9M€ a été effectué.
- **Le Programme d'Aménagement Urbain du Togo (PAUT)** vise la réalisation de travaux de voirie urbaine et d'assainissement dans les principales villes du Togo, permettra le recrutement de nombreux jeunes chômeurs grâce à une composante à Haute Intensité de Main d'œuvre, offrant ainsi des bénéfices immédiats aux populations les moins favorisées. Le dépouillement de l'appel d'offre pour le recrutement de l'assistance technique a eu lieu en novembre et le contrat signé en décembre avec le bureau retenu. La prise de fonction de l'AT est prévue pour la deuxième quinzaine de janvier 2009.
- **Projet d'Appui Institutionnel à l'Etat togolais (PAI).** La Convention de Financement a été signée en novembre 2007. L'objectif du projet est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de la performance et de la transparence de la gouvernance politique et économique. Les activités incluent: i) recrutement de quatre AT long terme, ii) fourniture d'équipements aux unités concernées, iii) expertises ponctuelles, iv) formations et v) recrutement de cadres nationaux. Les équipements pour lesquels les contrats ont été signés en juin 2008 ont été pour la plupart réceptionnés. Le contrat d'assistance technique a été signé et 3 AT sur 4 sont en place. Les devis programmes (4 au total) prévus pour les partenaires du projet sont en cours d'élaboration et seront signés avant la fin du premier trimestre 2009. Le contrat de subvention avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est également dans une phase de préparation avancée et pourra être signé pendant le 1er semestre 2009.
- **Programme d'appui à l'apurement des arriérés multilatéraux du Togo (PARAMUT).** Suite au passage du point de décision dans le cadre de l'Initiative PPTE, l'UE a décaissé en décembre 2008 les 5M€ prévus ce qui permet au Togo de mettre en oeuvre le programme de l'apurement de sa dette auprès de la Banque Européenne d'Investissement. Ce premier décaissement sera suivi de l'octroi d'une deuxième opération prévue au premier semestre 2009 financée par le 10^{ème} FED dans le but de l'apurement total de la dette du Togo auprès de la BEI.
- **Etudes préparatoires et services pour le projet de contournement (PAL-RN1).** Le projet de contournement de Lomé (PAL RN1) vise à assurer une meilleure fluidité du trafic et un meilleur

accès au Port de Lomé, favorisant ainsi le rôle stratégique que les services pourront jouer au Togo dans le cadre de l'intégration régionale et plus largement du commerce international. L'étude de pré-faisabilité a été réalisée et transmise en novembre 2008. Trois variantes de tracé ont été retenues par l'étude: petit contournement, grand contournement et super grand contournement. Les résultats de cette étude de pré-faisabilité doivent être partagés par les différentes parties concernées avant le lancement de l'appel d'offre pour la réalisation de l'étude de faisabilité. Cette rencontre est prévue au cours du premier trimestre 2009.

10^{ème} FED (123 M€)

10 ^{ème} FED. Secteurs de concentration	Montants (M€)
Appui aux processus électoraux	9
Appui institutionnel aux institutions	13
Routes et infrastructures	38
Travaux urbains et péri urbains	19
Apurement des arriérés extérieurs BEI-FED	17
Appui macro économique	15

A) Réaménagement du 10^{ème} FED [Infrastructure vs Appui budgétaire]

La mise en œuvre de l'ABG est devenue la première priorité du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, l'ON propose le réaménagement du Programme Indicatif National (PIN) du 10^{ème} FED en faveur de l'aide budgétaire afin d'assurer une continuité dans l'appui par le biais de cet instrument ainsi que couvrir tout la période du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2009-2013). Partant d'une base de progrès en matière de gestion des finances publiques, la possibilité de déboursier rapidement en faveur des dépenses sociales prioritaires permettra une meilleure adéquation des ressources FED à la mise en œuvre de la politique de nationale de réduction de la pauvreté. Le recours à des prêts concessionnels, possibilité ouverte au Togo avec le progrès dans le PPTE et l'aménagement progressif de sa dette, servira à combler la réduction des ressources PIN qui étaient alloués à des infrastructures de transport. Ainsi la proposition est faite de modifier le PIN 10^{ème} FED pour porter le montant alloué à l'ABG à 45 M€ (au lieu de 15 M €) et de réduire d'autant le montant alloué à l'infrastructure.

Le Délégation supporte cette proposition du Gouvernement Togolais et propose qu'elle soit discutée et agréée dans le cadre du présent RAC 2008. En effet, étant donné une évolution importante du contexte économique depuis la signature du PIN en 2007 et considérant la nature exceptionnelle de l'actuelle conjoncture, il s'avère essentiel que cette mesure exceptionnelle soit rapidement prise. D'ailleurs, le Togo est un pays particulièrement vulnérable aux variations dans le contexte international comme sont la crise financière et économique qui suivent la flambé des prix du pétrole et des denrées alimentaires. La révision du PIN 10^{ème} FED vise ainsi augmenter le montant de l'appui budgétaire initialement prévu et donner ainsi au Gouvernement la possibilité de répondre efficacement aux risques en augmentant rapidement les dépenses sociales prioritaires au bénéfice des groupes les plus pauvres.

À noter que l'impact des chocs exogènes récents (comme la forte hausse des prix des denrées alimentaires et des produits énergétiques conjuguée aux inondations 2007-2008 et de la crise économique et financière mondiale) ont touché des populations déjà vulnérables et appauvries et fragilisé une économie en voie de stabilisation. Ces chocs se traduiront en 2009 par une baisse des recettes fiscales et douanières, aggravant le déficit budgétaire et risquant des

réductions des allocations budgétaires aux secteurs de l'éducation et de la santé et affectant négativement les populations les moins favorisées.

Une telle modification du PIN ne met pas en cause les objectifs de lutte contre la pauvreté du DSP, mais les renforce. En effet elle donne au Gouvernement les moyens d'augmenter rapidement les dépenses d'éducation et de santé qui se trouvent à des niveaux très bas et qui bénéficient directement aux populations les plus pauvres. Une augmentation du montant de l'ABG serait aussi un signal fort de confiance en la capacité du Togo à mettre lui-même en œuvre sa politique, avec ses propres procédures et ses priorités budgétaires.

Par ailleurs, les travaux d'infrastructure, qui perdraient une partie de leurs ressources FED, ont une bonne rentabilité économique. Dans le contexte de reprise de l'aide au Togo, ils vont être orientés à des prêts concessionnels par diverses banques de développement. Le Gouvernement pourrait aussi avoir recours au financement privé dans le cadre de concessions.

10^{ème} FED	Montant initial	Variation	Nouveau montant	%du total	Instrument
1 - Gouvernance et appui aux réformes économiques et institutionnelles					
(1) Appui à la réforme de la justice	pm				Projet
(2) Appui aux processus électoraux y compris leur sécurisation	9	0	9	7,32	Projet
(3) Appui institutionnel aux institutions et aux administrations	13	0	13	10,57	Projet
Sous total	22	0	22	17,89	
2 - Relance économique au travers de l'appui aux infrastructures					
(1) Routes et infrastructures	38	-26	12	9,76	Projet
(2) Travaux urbains et périurbains	19	-4	15	12,20	Projet
Sous total	57	-30	27	21,95	
3 - Appui macro-économique					
(1) Assainissement macro financier: apurement des arriérés extérieurs (BEI)	17	0	17	13,82	Annulation dette
(2) Appui macro-économique	15	30	45	36,59	Appui budgétaire
Sous total	32	30	62	50,41	
4 - Secteur non focal					
(1) Appui à la société civile et à la réconciliation nationale	5	0	5	4,07	Projet
(2) Facilité de coopération technique	2	0	2	1,63	Projet
(3) Programme environnement	5	0	5	4,07	Projet
Sous total	12	0	12	9,76	
Total	123	0	123	100,00	

- **Projet d'Appui aux Processus Electoraux et à leur Sécurisation (PAPES)**

Suite à la mission d'identification, La FIP a été introduite dans le circuit décisionnel fin mars 2008 et approuvée par le QSG en avril. Cependant, les incertitudes sur le cadre électoral se sont poursuivies (non fixation de la date des élections municipales; cadre légal et institutionnel non défini –rôle et composition de la CENI-), ce qui a limité une formulation suffisamment précise du projet. Dans ce cadre, la délégation n'a pas pu poursuivre immédiatement la formulation, mais a entamé un dialogue continu avec le Gouvernement et les services DEV et AIDCO. La mission est revenue pour la formulation en novembre 2008 sans que réellement les conditions pour lesquelles elle a été retardée ne soient remplies. Des difficultés de plusieurs ordres ne lui ont pas permis de rendre un travail finalisé et exploitable. Une mission complémentaire sera donc nécessaire pour la

finalisation de la formulation en janvier-février 2009. La formulation du PAPES devra prendre en compte les reliquats du panier commun PEACE ainsi que les fonds UE non encore versés.

- **Programme d'Assainissement Macro-financier y compris l'apurement des arriérés extérieurs BEI-FED (PAMT).** Le programme PAMT a été identifié et formulé comme prévu au cours du premier semestre 2008. La décision du comité FED est intervenue au cours du dernier trimestre 2008. La signature de la convention de financement est attendue pour le début de l'année 2009, permettant le déboursement avant la fin du premier semestre. Ce projet complète celui de 5 M€ approuvé dans le cadre du 9^{ème} FED et visant l'apurement des arriérés du Togo vis-à-vis de la BEI sur des prêts avec des ressources FED.
- **Appui macro-économique.** Les conditions d'une normalisation des relations du Togo avec les institutions financières internationales étant réunies, l'ABRP prévu dans le 10^{ème} FED constitue une seconde étape vers la mise en place d'appuis budgétaires basés sur la performance, tels que préconisés par la CE. Le programme est non ciblé et pluriannuel et doit être vu comme un appui budgétaire flexible visant la consolidation des acquis en matière (i) de stabilisation macro-économique, (ii) de gestion des finances publiques et (iii) de mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance. Il donne la prédominance à des tranches de base basées sur les trois conditions générales (stabilité macro-économique; gestion des finances publiques et finalisation du DSRP complet au premier trimestre 2009), n'introduisant une dimension performances que de façon limitée en 2010. Prévu pour une durée de deux ans (2009-2010) pour un montant de 15 M€, il est envisagé avec les autorités togolaises de porter le programme à une durée plus longue, au terme de la Revue Conjointe Annuelle de 2009, par réaménagement du PIN 10^{ème} FED. En décembre 2008, la FIP a été soumise en vue de son approbation par QSG1 au premier trimestre 2009. Le déboursement de la 1^{ère} tranche fixe de 7.5 M€ est prévu pour le 2^{ème} semestre 2009.

2.3.2 Contribution des projets et programmes hors secteurs concentration

9 ^{ème} FED Hors secteurs de concentration	Montants (M€)
Recensement général de la population et de l'habitat	1,97
Facilité de Coopération Technique	2,95

- **4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat.** La Convention de contribution avec l'UNFPA a été finalisée au 4^{ème} trimestre 2008 et signée en novembre. Les fonds (1,975 M€) ont été engagés en décembre 2008.

10 ^{ème} FED. Hors secteurs de concentration	Montants (M€)
Appui à la société civile et à la réconciliation nationale	5
Facilité de Coopération Technique	2
Programme environnement (PNADE)	5

- **Appui à la société civile et à la réconciliation nationale.** Des TDR pour une mission d'identification et de formulation ont été initiés en 2008. Le contrat cadre sera lancé au cours du premier semestre 2009 en vue d'un démarrage du projet au 1^{er} semestre 2010.
- **Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement (PNADE)**

Ce programme vise la création et le développement institutionnel et des capacités en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les contextes décentralisés du Togo. Un premier PNADE, dont la CF a été signée en décembre 2004, n'a pas pu démarrer suite aux événements politiques de 2005 et la décision a été prise de réaffecter son enveloppe de 9,5 M€ à des actions dans le secteur des droits de l'homme et de la réforme de la justice. Une reformulation profonde de ce projet s'avérait donc nécessaire. Les actions d'identification et de formulation ont

eu lieu au cours du 1er semestre 2008. La décision du comité FED est intervenue au cours du dernier trimestre 2008. La signature de la convention de financement est attendue pour février 2009. L'avis de pré-information pour le recrutement de l'Assistance Technique a été publié en novembre 2008.

2.3.3 Utilisation des ressources destinées aux Acteurs Non Etatiques

Le Projet d'Appui aux Organisations de la Société Civile (PAOSC-7 et 9^{ème} FED) s'est terminé en août 2006 a été évalué en novembre 2007. Un nouvel appui à la société civile est prévu dans le cadre du 10^{ème} FED pour un montant de 5M€; il sera indentifié et formulé en 2009 pour un démarrage début 2010.

La Commission européenne coopère depuis longtemps dans le domaine du développement avec des organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, ainsi qu'avec les autorités locales décentralisées. Cette coopération fait partie de l'engagement de l'Union européenne en faveur de la lutte contre la pauvreté et de la promotion de l'État de droit et du respect des libertés fondamentales inscrit à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne.

Afin de contribuer à la réduction de la pauvreté et appuyer le renforcement de l'Etat de droit et la démocratie au Togo, la Délégation finance actuellement, à travers les lignes budgétaires "Coopération décentralisée", "droits de l'homme" et co-financement ONG", 24 projets mis en œuvre par des ONG/associations nationales et internationales dans les domaines de la santé (5 projets); du handicap (3 projets); des droits de l'enfant /femmes/droits humains (10 projets); de l'élevage/agriculture (3 projets); de la micro finance (2) et de l'éducation (1) pour un montant total de 14,6M€ dont 10,5 financés par la CE.¹¹

Un nouveau programme thématique "Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales" a été lancé en 2007 par la Commission européenne et succède aux anciennes lignes budgétaires "Co financement ONG" et "Coopération décentralisée". le Togo est éligible à ce nouveau programme (à hauteur de 600 000€ pour l'appel à proposition local de 2008 et 600M€ pour celui de 2009) ce qui permettra, à partir du premier semestre 2009¹² de renforcer les capacités des ANE et AL togolais retenus afin qu'ils mettent en oeuvre des actions contribuant à accompagner le processus démocratique et le développement institutionnel par l'augmentation de la participation des populations dans le processus de décision politique et de mise en œuvre de l'action publique.

Enfin, dans le cadre des ressources FED, certains projets participent au renforcement des capacités des Acteurs Non Etatiques; on peut citer notamment le projet PPMR qui a procédé au renforcement des capacités de 9 ONG en alphabétisation; 21 ONG en hygiène et assainissement ; 12 ONG sur le thème du VIH/SIDA et 32 ONG formées en développement local et gestion d'une organisation communautaire.

2.4 Autres instruments

a) Food facility

La précarité de la situation alimentaire et nutritionnelle du Togo a été aggravée par des périodes de sécheresse suivies d'inondations dramatiques dans plusieurs régions du pays au cours de la campagne agricole 2007 et 2008. Cette succession d'aléas climatiques a gravement compromis les productions vivrières et exposé les populations sinistrées à l'insécurité alimentaire. D'autre part le Togo, à l'instar d'autres pays africains, a subi de plein fouet les conséquences de la hausse du prix des produits alimentaires. La situation nutritionnelle, qui a été profondément affectée par la crise économique et les aléas climatiques de ces dernières années, s'est encore dégradée depuis la fin de l'année 2007 suite à la

¹¹ Voir Annexes 5b et 5c.

¹² L'appel à proposition pour cette thématique a été lancé en décembre 2008 par la DCE.

hausse importante des prix des denrées alimentaires. Ainsi le Togo a été retenu parmi les pays cible hautement prioritaires pour recevoir un appui de la "Facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires. Cet appui montant à 13.7 M€ est canalisé de la façon suivante:

- Une **première enveloppe de 2,5 M€** sera mise en œuvre dès 2009 en coopération avec la FAO, visant la fourniture de semences améliorées à 50,000 ménages et le renforcement structurel de la production céréalière à plus long terme.
- Dans une seconde phase, une **deuxième enveloppe de 3 M€** est programmée au cours du second semestre 2009. Dans le cadre de cette enveloppe Food Facility, la CE va lancer un appel à propositions pour un montant global de 200 millions €, à partir de mai. L'AàP sera ouvert aux organismes publics ou para-étatiques, autorités locales, aux compagnies, firmes et autres organisations et entreprises privées, aux institutions financières qui octroient, promeuvent et financent des investissements privés, et aux Acteurs Non Etatiques.
- Enfin une **3ème enveloppe de 8,2 M€** usant l'instrument aide budgétaire est programmée pour les années 2010 et 2011. Cette tranche sera exécuté en complémentarité avec le programme global d'Appui budgétaire pou la réduction de le pauvreté (ABRD). Le décaissement de 2 tranches fixes de 2 M€ chacune est prévue pour les 1ers semestres de 2009 et 2010, tandis qu'une 3ème tranche variable de 4 M€ est serait déboursé pendant le 2ème semestre de 2010.

a) Projets régionaux

- **Facilité Eau Régionale "Improving Water Management and Governance in African Countries through support in development and implementation of Integrated Water Resources Management Plans".**

Mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ce projet vise la promotion et la mise en place de plans de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans 7 pays de l'Afrique de l'Ouest dont le Togo. Signé en décembre 2007, pour une durée de 3 ans et pour un montant de 1,2 M€, il est géré par la Délégation en Côte d'Ivoire.

- **Facilité Energie Régionale "Cross-border supply of electricity from Ghana to rural communities in Togo "**

Mis en œuvre par le West African Power Pool (WAPP), le projet vise à faciliter la fourniture d'électricité du Ghana à trois communautés de la région des Plateaux au Togo (Badou, Elevagnon et Batoume). Il sera signé en janvier 2008 entre le WAAP à Cotonou et la Délégation du Bénin. D'un montant de 1,5 M€, il sera exécuté jusqu'en juin 2009.

➤ Programme thématique "Acteurs Non Etatiques et autorités Locales dans le développement"

Suite à la présentation d'une "Concept note for country programme" au cours du premier semestre 2008, la DCE a été éligible au programme thématique "Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales dans le développement" pour un montant de 600 000 euros pour l'année 2008. Ce programme thématique a été lancé en décembre 2008 au cours d'une rencontre avec les ANE et les Autorités locales.

b) Fonds FLEX

Le Togo n'est pas éligible aux fonds FLEX.

c) Assistance humanitaire ou d'urgence

Des fonds de l'enveloppe B 9^{ème} FED régionalisée ont été alloués à deux projets d'urgence (sanitaire et post inondations).

Le premier est **un projet de lutte contre la grippe aviaire**, apparue au Togo en juin 2007 puis de nouveau en septembre 2008. Après la signature de la Convention de Financement en avril 2008, ce projet – à hauteur de 2 M € - est mis en œuvre par la FAO par une Convention de contribution signée en octobre 2008. Le principal bénéficiaire est la Direction de l'Élevage et de la Pêche. Cette convention couvre une période de 3 ans et vise à: i) renforcer les services vétérinaires dans leur ensemble, ii) améliorer les capacités de prévention, de contrôle et de réponse aux foyers de l'IAHP, iii) renforcer les laboratoires nationaux de diagnostic et iv) mettre en place un fonds d'indemnisation pour les éleveurs. Par ailleurs, il permettra de sensibiliser les acteurs de la filière avicole sur les mesures et précautions à prendre vis-à-vis de la grippe aviaire et d'assurer la biosécurité dans les exploitations et sur les marchés de volaille.

Le second est un **projet de réhabilitation suite aux inondations d'août 2007**. Le contrat de subvention d'un montant d'1,1 M € a été signé avec la Croix Rouge Française (CRF) en décembre 2008. Sur une période 18 mois, il vise à réhabiliter l'accès à l'eau potable, à l'eau d'irrigation et des infrastructures d'accès sur pistes rurales dans la région des Savanes. Plus précisément, 30 forages seront réhabilités ou construits, 35 ha de bas fonds aménagés et 35 puits maraîchers construits, et 50 km de pistes réhabilitées. Par des travaux à haute intensité de main d'œuvre, il permettra aussi de redistribuer 50 tonnes de vivre.

d) Programmes COM STABEX

Les objectifs spécifiques des programmes visent, d'une part à améliorer et pérenniser la compétitivité des filières d'exportation café-cacao et coton, d'autre part à diversifier les sources de revenus des producteurs dans les zones café-cacao et coton, et enfin à améliorer leurs conditions d'accès à des besoins essentiels (eau potable).

Dans un pays où 65% de la population est paysanne, où le secteur agricole représente 40% du PIB, l'appui à ce secteur est important pour assurer l'autosuffisance alimentaire du Togo, diminuer les importations de denrées et diversifier les sources des revenus des paysans entre cultures d'exportation et cultures vivrières. Les deux programmes Stabex (COM 90-94 et 95-99 pour un montant global de 26 M €) visent donc à:

- créer de meilleures conditions d'approvisionnement en intrants, de collecte et de commercialisation des produits agricoles, par l'amélioration de la desserte routière rurale sur 700 km de pistes pour 80% du pays;
- conserver le potentiel de production de la zone cacaoyère et caféière (replantation de 500 ha/an en zone cacao, recépage de 1 500 ha/an en zone café);
- renforcer les capacités techniques et organisationnelles des organisations professionnelles agricoles de la filière café-cacao, représentant 15 000 membres, soit 45% du total des producteurs, avec l'objectif de passer à 20 000 membres ;
- diversifier les sources de revenus des agriculteurs en cultures vivrières (maraîchage et riz), par l'aménagement de 200 ha de bas fonds dans 3 régions du pays;
- améliorer les conditions de vie par l'accès à l'eau potable par la construction et l'équipement de 150 forages de grande profondeur en région Maritime et par la fourniture d'eau en milieu semi rural à la localité d'Anye (28 000 habitants).

Pour le secteur coton, les objectifs ont dû être revus. Cette filière est cruciale tant du point de vue économique pour le pays (traditionnellement le 2nd secteur d'exportation après les phosphates) que comme source de revenus pour 250 000 producteurs (40% de la population). Elle fait l'objet d'un important programme d'appui de la part du Stabex, après l'atelier de validation des actions de réforme du secteur, qui a eu lieu en janvier 2008.

Réalisations consolidées en 2008 :

- Pour le secteur **pistes rurales**, en zone coton, une première campagne de travaux de réhabilitation de 200 km en cours depuis mars 2008, s'est achevée en mars 2009 (montant : 3,7 M€). En zone café-cacao, la seconde campagne a démarré début octobre 2008 et se termine fin avril 2009 (1,2 M €). Elle concerne 160 km de pistes. Suite aux dégâts causés sur les infrastructures routières fin juillet 2008, un programme spécial de réhabilitation des pistes en zone inondées (région maritime/coton et région des plateaux/café-cacao) a été lancé fin août 2008. D'un montant d'1 M €, ce programme permet de réhabiliter 100 km de pistes. Les travaux prendront fin en juillet 2009. Les études de réhabilitation de 975 km de pistes en zone coton-café-cacao ont démarré mi-décembre 2008. Leurs résultats attendus fin mars 2009, permettront de lancer une 3^{ème} campagne en octobre 2009 (5,7 M €).
- Pour le secteur **café-cacao**, l'élaboration d'un contrat de subvention pour la Fédération et la Mutuelle des producteurs de café cacao (1,4 M€) et d'un second pour un programme de lutte contre la maladie virale du cacaoyer (0.6 M€) à signer en avril 2009.
- Pour le secteur **diversification agricole**, l'élaboration et la signature d'un devis programme "aménagement et mise en valeur des bas fonds" en octobre 2008 (0,8 M €).
- Pour le secteur **coton**, le travail s'est concentré sur l'étude des ressources humaines de la SOTOCO (depuis octobre 2008) à mener en préalable à la mise en œuvre d'un plan social de la SOTOCO, sur la participation des producteurs au capital de la nouvelle société (800 M FCFA en complément à la part de l'Etat d'1,2 milliards FCFA), et sur un projet de renforcement des capacités de la Fédération des producteurs de coton, à signer en avril 2009. En outre, une action supplémentaire a été mise en œuvre, visant à la construction de 35 magasins polyvalents (stockage-commercialisation coton, produits vivriers, intrants) en zone coton et à leur gestion par les producteurs.
- Pour le volet **hydraulique villageoise**, il s'agit d'un premier projet de 150 forages en Région Maritime. Le programme d'un montant de 2,8 M € a commencé en octobre 2008 et se terminera en mars 2010. Un 2nd programme d'adduction d'eau potable de la zone d'Anié a été signé en décembre 2008 (2,3 M €). Il commencera en février 2009 pour se terminer en juillet 2010.

La préparation de l'avenant au COM 90-94 et sa signature en décembre 2008 a permis de repousser la date limite de contractualisation à juin 2009 et de réaffecter 1,7 M € supplémentaire au volet pistes rurales. Les fonds du COM 90-95 (10,1 M €) ont tous été engagés avant le 31/12/2008. Les deux programmes se termineront en décembre 2010.

e) **Coopération régionale**

➤ **Projet régional de renforcement des capacités des femmes dans leur intégration à la vie politique (WILDAF)**

Ce projet régional portant à 1 M€ vise le renforcement des capacités des organisations de femmes à participer à la gouvernance en influençant les politiques des pouvoirs publics. Les actions du projet au niveau du Togo ont commencé en janvier 2006 pour une durée de 3 ans. Les formations dispensées ont permis aux femmes d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques en i) droits humains des femmes, ii) planification, programmation, budgétisation, intégration du genre au budget et iii) lobbying et mise en réseau.

2.5 **Cohérence des politiques**

Environnement

Le DSP-PIN 10ème FED prévoit le Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement (PNADE). D'un montant de 5 M€ et destiné à développer les capacités des différents

acteurs à intégrer les questions environnementales dans les stratégies et actions de développement locales, il a été élaboré en 2008 et la signature de la Convention de Financement est prévue pour février 2009.

Changement climatique

Comme mentionné, le projet PNADE, par la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité et de la protection de l'environnement, contribue de façon directe aux mesures de réponse au phénomène. D'autre part, dans le cadre d'un projet sous régional diligenté par ECHO puis par un projet de 1.1 M€ (enveloppe B 9^{ème} FED), la Commission appuie le Togo à faire face aux inondations dont souffert le Nord en septembre 2007. Ce dernier projet - signé en décembre 2008 - vise à fournir un appui post urgence aux victimes dans trois domaines: réhabilitation de l'accès à l'eau potable et à l'eau d'irrigation ainsi que la réhabilitation de pistes rurales.

Sécurité

Dans le prolongement des 22 Engagements signés entre l'UE et le Togo, qui ont permis de rétablir une situation d'apaisement et de retour à la démocratie, la sécurité est devenu un thème récurrent des actions mises en œuvre par la Commission. L'appui au processus électoral législatif de 2007, a permis l'organisation d'une élection dans des conditions jugées globalement satisfaisantes par la communauté internationale, et a contribué à apaiser une situation tendue en raison de l'histoire électorale sensible du Togo. Ce projet d'appui aux élections législatives et municipales (PEACE) a financé la création d'une force interne de sécurisation civile, la FOSEL, qui a permis que le scrutin se déroule sans violences. Le Projet d'Appui aux Processus Electoraux et à leur Sécurisation (PAPES) prévoit un important volet de sécurisation à hauteur de 3M€, visant, en autres, à créer une force civile de sécurité pérenne et mobilisable au-delà des cycles électoraux. Le Projet CE d'Appui à la Justice et à la promotion des Droits de l'Homme(PAJDH), financé à hauteur de 8M€, en appuyant la modernisation du droit positif et des conditions essentielles de sécurité juridique et judiciaire, participe également à l'apaisement. Enfin, la CE soutient, à travers son appui au bureau du Haut Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH) à Lomé, le processus de réconciliation nationale initié par le Chef de l'Etat en vue de l'apaisement durable du pays. Les conclusions du rapport des consultations menées en 2008 par le HCDH préconisent la mise en place d'une commission vérité justice et réconciliation ainsi que deux sous commissions.

Agriculture

L'augmentation des prix et des denrées alimentaires en particulier, en 2008, couplée aux conséquences des inondations de 2007 et 2008 a particulièrement affecté le Togo. L'allocation de 13,7 M € de la Food Facility va permettre dans un premier de temps de reconstituer l'accès aux semences et aux intrants à travers un projet qui sera mis en œuvre par la FAO en 2009 (2,5 M €).

Dimension sociale de la globalisation, emploi et travail décent

La situation de l'emploi au Togo est caractérisée par une précarité croissante, une forte contraction du marché du travail, le caractère de plus en plus informel de l'emploi et un taux de chômage (sous emploi y compris) estimé à plus de 30% en 2006.

Face à cette situation, dans les 9^{ème} et 10^{ème} FED il est prévu deux projets comportant un important volet HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre). Le PAUT (Programme d'Aménagement Urbain au Togo) du 9^{ème} FED, signé en novembre 2007, de par les travaux d'hydraulique, assainissement et voiries qu'il prévoit, permet l'embauche de centaines de jeunes travailleurs peu qualifiés et contribue ainsi à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Transport

Le projet du 9ème FED (PAL-RN1) a financé l'étude de faisabilité du contournement de la ville de Lomé. Néanmoins, le retour des autres bailleurs de fonds dans ce secteur (BAD, BID, BIDD, BOAD, KFW, Chine) et la pertinence de leurs instruments financiers (prêts concessionnels) permet aujourd'hui de mieux voir où pourraient être affectés les fonds du 10^{ème} FED en terme d'infrastructures. Ainsi, comme la Chine prendrait en charge le Grand Contournement (PAL-RN1), le Gouvernement propose d'affecter maintenant les 12 M € restant du secteur des infrastructures (dans la cadre du réaménagement budgétaire) au Petit Contournement. Celui-ci d'un montant d'environ 21 M € recevrait déjà les fonds de la KFW (à hauteur de 13 M €) qui elle-même les déléguerait à la BM. Il resterait donc environ 8 M € à financer sur les fonds du 10ème FED. Pour les reliquats de cette enveloppe 10^{ème} FED (4 M €), le Gouvernement a aussi proposé d'autres travaux d'infrastructures complémentaires sur l'axe côtier. La CE a d'autre part financé le diagnostic et l'élaboration d'une politique sectorielle des transports en 2008. La Commission restera alors impliquée dans un secteur crucial pour le Togo comme pays avec vocation de plateforme logistique avec son port d'eau profondes et ses connections avec l'hinterland sahélien. Ce secteur et la présence de l'UE deviennent encore plus importants tenant compte des avancées attendues pour l'APE avec l'Afrique occidentale.

2.6 Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les Acteurs Non Etatiques

Conformément à l'Accord de Cotonou, la Délégation maintient un dialogue permanent avec les Acteurs Non Etatiques togolais et s'est attachée à renforcer leurs capacités. Dans le cadre du lancement du programme thématique 2008 "Acteurs Non Etatiques et Autorités locales dans le développement", la Délégation de la Commission Européenne a organisé en décembre 2008 une rencontre afin de consulter et d'informer les représentants de la société civile et des autorités locales togolaises sur ce nouveau programme thématique.

Ont participé à cette rencontre les représentants des deux réseaux nationaux F.ONGTO et U.ONGTO; des cinq réseaux régionaux: RESODERC, CONGREMA, RESOKA, FODES et COADEP; de la Coordination Nationale de la Société Civile (CNSC-Togo); des deux organisations de la société civile ayant participé à l'Accord Politique Global: GF2D/CRIF et REFAMP-Togo et de l'Union des Communes du Togo (UCT). Cette rencontre avait comme objectif de présenter ce nouveau programme et d'informer sur les modalités de l'appel à proposition lancé au cours du mois de décembre 2008.

Lors de sa visite de travail au Togo, du 3 au 5 octobre 2008, le Commissaire européen Louis Michel, en charge du Développement et de l'aide Humanitaire a eu des séances de travail avec la conférence des présidents de l'Assemblée Nationale et les présidents des groupes parlementaires composés des partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale (opposition parlementaire et mouvance présidentielle) ainsi que les représentants de la société civile togolaise.

D'autre part l'Union Européenne et le Togo ont engagé fin 2008 un processus de dialogue permanent destiné à renforcer la coopération et le dialogue politique sur l'article 8 de Cotonou; la première réunion s'est déroulée le 12 décembre 2008.

2.7 Efficacité de l'aide

Pendant près de quinze ans le Togo a bénéficié d'une aide au développement limitée ce qui explique aujourd'hui le faible nombre de bailleurs de fonds prêts à s'engager pour appuyer le processus de développement. La suspension de la coopération pendant 15 ans a considérablement affaibli les flux d'aide internationale; l'APD par habitant a chuté, passant de 57,3 dollars US en 1990 à un niveau de 11,4 dollars US en 2001. Le FMI a calculé que sur les trois dernières années (2005-2007) le Togo a reçu une APD annuelle de 16 milliards de FCFA, soit 1,4% du PIB contre 6% en moyenne dans les pays UEMOA et en Afrique subsaharienne.

Coordination entre Bailleurs

L'organisation satisfaisante des élections législatives de 2007 et l'amélioration de la situation de la gouvernance politique et économique a amené le réengagement de certains bailleurs importants, notamment la Commission Européenne avec la signature en mai 2008 du Document de Stratégie Pays 2008-2013; l'approbation de la FRPC 2008-2010 du FMI en mars 2008; l'approbation de l'Interim Strategy Note 2008-2010 de la Banque Mondiale en mai 2008 et le réengagement de la BAD dans le cadre de la nouvelle facilité pour les pays fragiles prévue dans le ADF-11 (2008-2010).

Ce réengagement récent induit qu'une véritable politique de coordination entre bailleurs n'existe pas encore. D'autre part le DiSRP ne sera finalisé qu'au premier trimestre 2009 et les politiques sectorielles sur lesquelles les partenaires au développement sont censés s'appuyer ne sont pas encore totalement définies. Ces deux caractéristiques du Togo doivent être prises en compte dans l'optique de l'application de la politique de coordination et d'efficacité de l'aide.

En 2008, la coopération en cours est de 350 milliards de FCFA distribués sur 16 secteurs avec une concentration sur 6 secteurs qui représentent 89% de l'aide. Cette concentration sectorielle reflète assez bien les priorités du Gouvernement incluses dans le DSRP, indiquant un bon alignement des bailleurs sur les priorités du Gouvernement. Le secteur des infrastructures est le premier et avec le secteur macroéconomie (apurement des arriérés), ils représentent 61% de l'assistance. La santé représente 11% de l'aide actuelle, l'énergie 7%, l'éducation 6% et l'agriculture 5%. En revanche la gouvernance politique et l'appui institutionnel, secteurs cruciaux dans le cas de l'appui au redressement du Togo, ne représentent que 2% chacun du montant total de l'aide extérieure.

Mise en œuvre de la Déclaration de Paris

Dans le cadre de la reprise de la coopération, le Togo a d'ores et déjà entrepris diverses actions pour l'application des principes de la Déclaration de Paris: un coordonnateur, chargé du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a été nommé au sein du MCADT; le Togo a participé à l'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris; une mission conjointe PNUD-Development Gateway Foundation sur la coordination de l'aide a été réalisée en août 2008 et une plate forme de gestion de l'aide proposée en septembre 2008.

Le Togo a participé pour la première fois en 2008 à l'enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (OCDE)¹³. Le Gouvernement et cinq donateurs, qui sont à l'origine de 69% de l'APD octroyée au Togo, ont fourni les informations à cette enquête.

En 2008, les partenaires au développement présents Togo et actifs sont la CE, la France, le système des Nations Unies et la BM. Peu d'exercices de coordination tels que décrits dans les nouvelles lignes directrices (cofinancement, définition d'avantages comparatifs...) ont été jusqu'à présent mis en œuvre. On peut citer:

- La préparation et la réalisation par le Gouvernement togolais avec l'appui de la CE, du PNUD, de la BAD et de la BOAD, de la Conférence des partenaires au développement du Togo à Bruxelles en septembre 2008;
- Le projet PEACE (élections législatives de 2007) avec un panier commun CE, France, Allemagne, Etats-Unis et PNUD dont la mise en œuvre des activités et la gestion des contributions a été confiée au PNUD. Dans le cadre du projet PAPES (appui aux processus électoraux 10^{ème} FED), un nouveau co-financement est envisagé.
- Le Projet d'Appui à la Justice et aux Droits de l'Homme (PAJDH) financé par la CE et conçu pour s'intégrer dans le Programme National de Modernisation de la Justice en synergie avec les autres

¹³ Annexe 6.5. Résultats de l'enquête 2008 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

actions financées par les partenaires au développement du Togo, notamment la France et le PNUD. Le PNMJ comporte six sous-programmes pour lesquels chaque partenaire est chef de file d'un ou deux sous programmes.

Des efforts sont faits par les trois partenaires avec la partie nationale dans le cadre de l'Unité d'Etudes et de Modernisation Judiciaires, pour coordonner chacune des interventions. Quoique complexe au début, la circulation de l'information entre les bailleurs s'est améliorée, chacun des programmes tenant un comité de pilotage propre auquel sont invités les deux autres. Dans le cadre du PNMJ, on peut remarquer un nombre d'unités parallèles important (UEMJ, UTG du projet, CAON) qui pourrait certainement être diminué.

- La contribution de la CE, du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP en vue de la mise en œuvre du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat au Togo, la mise en œuvre de l'action et les fonds étant gérés par le FNUAP.
- La contribution de la CE au projet "Assistance au Gouvernement du Togo dans la prévention et le contrôle de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène" dont la mise en œuvre de l'action et la gestion des fonds ont été confiées à la FAO.

Conférence des Partenaires au Développement: vers une coordination stratégique de l'aide

La Conférence de Bruxelles a abouti à un consensus sur la nécessité d'une coordination stratégique de l'aide. En vue de la relance de l'aide, le Gouvernement a adopté des indicateurs de performances, partagés dans le cadre du DSRP, comme base de partenariat à long terme. Il a aussi mis en place un mécanisme de coordination, ancré dans le DSRP, et qui prévoit un **Comité Etat-Donateurs (CED) et des Comités sectoriels**. Au sein de ces Comités, les partenaires désigneront leur porte parole et pourront déléguer leur représentation, pour ceux qui ne sont pas sur place. La coordination permettra notamment:

- de mettre en place des mécanismes innovants de financement (fonds fiduciaires, corbeilles communes), y inclus la mise en place, dès que possible, de l'aide budgétaire globale et/ou sectorielle;
- de faciliter le renforcement des capacités;
- d'assurer la bonne exécution des projets;
- d'éviter les duplications et les coûts de transaction élevés;
- de mettre au point des indicateurs de performance partagés du DSRP, comme base d'un partenariat à ong terme.

Sur la base de ce consensus, les partenaires ont convenu d'appuyer le Gouvernement dans, notamment:

- La création immédiate d'un **Groupe d'Accompagnement des partenaires** vers la finalisation du DSRP et le point d'achèvement de l'initiative PPTE ainsi que d'aider le Gouvernement à travailler vers la mise en place des aides budgétaires destinées au financement des investissements publics. La première réunion du Groupe d'Accompagnement a eu lieu en novembre 2008 et a porté sur:
 - le renforcement des capacités institutionnelles; la réalisation d'un inventaire des projets/activités de renforcement des capacités institutionnelles en cours d'exécution a été confiée au secrétariat du Groupe d'Accompagnement;
 - l'appui pour la finalisation du DSRP;
 - le rôle du Groupe d'Accompagnement et son utilisation comme un instrument d'harmonisation de l'aide dans l'esprit de la Déclaration de Paris.
- La mise en place rapide (premier semestre 2009), dans les secteurs prioritaires, de Comités sectoriels regroupant les différents acteurs nationaux et partenaires;

- L'identification rapide de toutes les mesures susceptibles de renforcer les capacités institutionnelles du Togo;
- La tenue d'une réunion du Groupe Consultatif au cours du premier semestre 2009. Cette première rencontre doit permettre au Togo de présenter à ses partenaires un cadre de coopération afin d'offrir un cadre crédible pour la gestion des ressources supplémentaires demandées aux partenaires. Dans ce processus, la question des capacités nationales de coordination de l'aide et des efforts de développement est centrale.

Suite à la Conférence de Bruxelles, **un séminaire gouvernemental** a été organisé à Kara du 23 au 26 novembre 2008. Pour la préparation de ce séminaire, une équipe d'experts des Nations Unies a travaillé avec le Gouvernement à la définition des lettres de mission et à l'élaboration d'un programme prioritaire de renforcement de capacités. Durant ces 3 jours, les ministres ont passé en revue les avant-projets de lettres de mission et fixé les objectifs de résultats de leur département pour la période 2009-2010. Une revue à mi-parcours du programme d'urgence a été réalisée afin d'évaluer les avancées et les blocages éventuels.

3. Conclusion

Suite aux années de suspension de la coopération, le Togo demeure aujourd'hui, parmi les pays de la sous région, "un véritable orphelin de l'aide" et un réengagement fort de la communauté internationale est nécessaire afin de l'aider à relever les défis de la démocratie, du développement, de la gouvernance et de la mondialisation et à saisir les opportunités économiques dont il dispose. Le bon déroulement des élections législatives de 2007 dans des conditions libres et transparentes était la condition préalable pour une reprise pleine et entière de la coopération avec les principaux Partenaires au Développement. Aux côtés de la Commission Européenne, un certain nombre de partenaires comme le Fonds Monétaire, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, la France, Allemagne et le Japon sont de nouveau actifs au Togo.

La Conférence des Partenaires au Développement de Bruxelles a permis de réunir 21 pays et 36 organisations internationales et institutions financières. Afin que les engagements pris par les représentants à cette conférence soient tenus, le Togo devra poursuivre les réformes engagées et préparer le futur scrutin présidentiel de 2010.

Pour cela, la dynamique de réformes économiques enclenchée en 2008 devrait se poursuivre durant les premiers mois de 2009 avec la deuxième revue de la FRPC en février, la présentation du DSRP-C en mars, la perspective d'un décaissement de la tranche de 17,4 M€ de l'apurement des arriérés de la BEI et d'une première tranche de base de l'ABRP au deuxième semestre 2009.

D'autre part la mise en œuvre des réformes de gouvernance, telles que prévues dans l'APG, devraient permettre à l'Etat togolais de remplir ses fonctions régaliennes en s'acquittant efficacement de ses responsabilités politiques, économiques et sociales, la gouvernance conditionnant, dans une large mesure la capacité de l'Etat à promouvoir le développement économique, à lutter contre la pauvreté et permettra l'atteinte des objectifs de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté et des OMD.

Le défi majeur pour l'année 2009 demeure la préparation des élections présidentielles de 2010, qui au vu des scrutins présidentiels passés, peuvent être considérées comme à risque. Afin de maintenir la confiance et permettre à ces élections de se dérouler dans un climat transparent et apaisé, le Gouvernement togolais devra procéder rapidement à la mise en œuvre des processus de dialogue, concertation et de réconciliation nationale prévus par L'APG en :

- Assurant la diffusion du rapport des consultations nationales à l'appui du processus vérité justice et réconciliation et en mettant en place la commission et les deux sous commissions recommandées par le rapport;
- Mettant en place le Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation, créé en 2008, qui devra procéder à l'examen du code électoral, notamment la composition de la CENI et de l'étude de la Constitution - conditions d'éligibilité du Président de la République, la durée et la limitation du mandat présidentiel, la réforme de la Cour Constitutionnelle et la question du mode de scrutin.

Afin d'assurer le bon déroulement du futur scrutin présidentiel, le Togo peut compter sur le soutien de ses partenaires dont la Commission Européenne qui, à travers le projet PAPES et les reliquats du projet PEACE sera en condition d'appuyer la préparation du prochain scrutin et d'assurer sa sécurisation et son observation.

La bonne tenue des élections législatives a permis d'enclencher une nouvelle phase de relation entre le Togo et l'Union Européenne qui s'est concrétisée à travers la reprise de la coopération avec la signature en mai 2008 du Document de Stratégie Pays et du Programme Indicatif National pour le Togo au titre du 10^{ème} FED, ces deux documents fixant les priorités sur lesquelles se concentrera le soutien de l'Union Européenne, priorités qui ont été fixées d'un commun accord entre les autorités du Togo et la Commission.

Dans un pays où les partenaires tardent à se réengager, l'importance du 10^{ème} FED, conjugué au 9^{ème} FED, aux COM STABEX, aux programmes thématiques et régionaux et aux décisions anti-crise *ad-hoc*, permet à la Commission Européenne de jouer un rôle important dans le dialogue politique avec le Gouvernement mais aussi avec les acteurs Non Etatiques ainsi que sur les politiques sectorielles en matière d'agriculture, d'aménagement urbain, de gouvernance, de transports et d'intégration régionale.

Enfin elle devrait promouvoir l'Accord de Partenariat Economique, le Togo ayant un intérêt majeur à s'inscrire dans ce cadre régional afin de traiter efficacement les nombreuses questions liées à la dimension transfrontalière telles que le commerce, les migrations, les trafics illicites, la lutte contre la fraude où la sécurité.

Plus globalement, cette Coopération UE-Togo s'inscrit désormais dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Afrique et l'UE, lancé lors du Sommet de Lisbonne en décembre 2007 et qui a pour objectif de produire un cadre global de négociation entre deux partenaires "égaux". Un dialogue politique engagé et des efforts mutuels permettront d'apporter une réponse commune aux défis qui attendent le Togo en matière de paix et de sécurité; de gouvernance et de Droits de l'Homme; d'économie, commerce et d'intégration régionale, de développement du renforcement des réseaux d'infrastructures et des questions clés en matière de développement avec l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Country at a glance

A. table of macroeconomic indicators

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1 Population (in 1000)	6000	6100	6300		6300		
- annual change in %	2.6	2.6	2.5	2.4	2.4		
2a Nominal GDP (in millions €)		1696	1766	1853	1957	2076	2135
2b Nominal GDP per capita	204 \$			360\$			
2c - annual change in %	-0.3	-1.4	1.4	-0.5	-1.6		
3 Real GDP (annual change in %)	2.3	1.2	3.9	1.9	0.8	3.0	4.0
4 Gross fixed capital formation (in % of GDP)	12.0	11.8	12.8	12.1	13.7	17.6	18.5
5 Exports of goods and services (in % of GDP)	41.2	40.3	402.3	401.9	410.4	43.6	44.8
- of which the most important: cotton, phosphates, cement, clinker (in % of GDP)	13.03	10.8	10.71	10.69	9.4	10.0	10.4
6 Trade balance (in % of GDP)	-9.9	-13.3	-12.5	-10.0	-13.8	-12.1	
7 Current account balance (in % of GDP)	-3.0	-5.3	-6.6	-6.4	-10.9	-9.2	
8 Net inflows of foreign direct investment (in % of GDP)	2.9	2.1	3.3	2.5	32.5	3.6	
9 External debt (in % of GDP)	86.2	90.3	83.9	79.2	57.7	53.6	30.2
10 Service of external debt (in % of exports of goods)	13.1	10.6	9.2	9.1	6.1	4.9	4.4
11 Foreign exchange reserves (in months of imports of goods and non-factor services)	3.6	2.0	3.7	2.9	2.7	2.6	2.0
12 Revenues (in % of GDP)	1 PRG6.8	16.9	18.3	18.7	18.4	21.2	21.8
- of which: grants (in % of GDP)		1.2	1.4	1.7	1.8	3.8	4.3
13 Expenditure (in % of GDP)		19.3	21.1	21.6	22.8	23.7	23.8
- of which: capital expenditure (in % of GDP)				2.0	5.0	7.1	7.1
14a Deficit (in % of GDP) including grants				-1.0	-3.1	-3.0	-2.6
14b Deficit (in % of GDP) excluding grants				-2.7	-4.9	-6.8	-6.9
15 Debt (in % of GDP)				104			
- of which: external (in % of total public debt)				83			
16 Consumer price inflation (annual average change in %)	0.4	6.8	2,2	1.0	9.1	1.9	2.5
17 Interest rate (for money, annual rate in %)							
18 Exchange rate (annual average of national currency per 1 €)			655.95	655.95	655.95	655.95	655.95
19 Unemployment (in % of labour force, ILO definition)			7	7	7		
20 Employment in agriculture (in % of total employment)							

Data source(s): PRGC First review

Country at a glance

B. Table of indicators for the MDGs

Indicateur	1990	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2013	2015	
Impact	1. Proportion of population living on less than USD 1 per day ¹				61.7					30.9	
	2. Prevalence of underweight children (under-five years of age)	25	25	25	26					13.0	
	3. Under-five mortality rate		142	140	139						
Output	4. Net enrolment ratio in primary education	64	79		73,4	74,6				100	
	5. Primary Completion Rate					78.1				100	
	6. Ratio of girls to boys in:		80			90					100
		- primary education									
		- secondary education		50		78	80				100
	- tertiary education										
	7. Proportion of births attended by skilled medical personnel		48			62.9					87,5
	8. Proportion of children immunised against measles (between 12th and 23rd month)		58		63,1						
	9. HIV prevalence among 15- to 24-year-old pregnant women										
	10. Proportion of population with sustainable access to an improved water source	50	48			57.1					74

Data source(s):DSRP complet

¹ Indicator 1 may be replaced by an equivalent indicator based on national poverty thresholds, in which case a comment will be needed to permit consistent interpretation of data over time.

PROFILE DE GOUVERNANCE: LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU TOGO

Challenges	Engagements de l'Etat	Actions envisagées	Calendrier prévu	Au 31 décembre 2008
I. Améliorer et renforcer la transparence des processus électoraux	A. Créer un cadre électoral propice à des élections libres, transparentes et démocratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du Code électoral sur base de l'Accord Politique 	<ul style="list-style-type: none"> • 2008 	<p>Le Conseil des Ministres du 15 octobre 2008 a adopté un décret portant création du Cadre Permanent de Dialogue et de Concertation qui sera chargé notamment de la révision du code électoral. Le Code électoral n'a pas été révisé en 2008. Le Conseil des Ministres du 17 décembre 2008 a adopté un projet de loi portant modification du code électoral.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009
		<ul style="list-style-type: none"> • Mener à terme le recensement général de la population et disséminer les résultats auprès du public. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mars 2009 	<p>Les activités opérationnelles du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat ont démarré en novembre 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: Mai 2011
		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme de délivrance des cartes nationales d'identité dont l'accessibilité sera améliorée. 	<ul style="list-style-type: none"> • 2009 	<p>Le programme est en cours avec l'appui d'une société canadienne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009-2010
		<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnalisation de l'observation des processus électoraux par des observateurs nationaux et internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet 2007 	<p>Suite aux élections législatives de 2007, aucune Institutionnalisation de l'observation des processus électoraux par des observateurs nationaux et internationaux n'a été réalisée mais pourrait l'être pour les présidentielles de 2010 à travers notamment le projet PAPES/UE.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009-2010
II. Renforcer l'application effective des droits fondamentaux.	B. Garantir et faciliter le respect des libertés fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la Commission chargée de faire la lumière sur les actes de violences à caractère politique commis par le passé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mars 2008 	<p>A la demande du Président de la République, un projet de consultations nationales a été lancé en avril 2008. Le rapport final des consultations a été présenté en septembre 2008 et recommande une seule Commission vérité et réconciliation avec deux sous commissions. Mise en place des commissions prévue en 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009

		<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'indépendance et les capacités techniques, humaines et financières de la HAAC. 	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2008/Juin 2009 	<p>L'équipement et la formation de la HAAC sont prévus dans le cadre du Projet d'Appui Institutionnel de l'UE, le Gouvernement devant procéder au recrutement du personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: septembre 2009-mars 2010
		<ul style="list-style-type: none"> Développer et favoriser la formation des journalistes de la presse écrite et audiovisuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2008/Juin 2009 	<p>Afin de parvenir à une presse de qualité, un accent doit être mis sur la formation des journalistes afin de les rendre plus professionnels. Il n'y a pas encore de calendrier prévisionnel pour ces formations mais le Gouvernement souhaite se rapprocher de l'OIF et du PNUD pour rassembler les moyens financiers nécessaires permettant de débiter cette formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009-2010
		<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la sensibilisation des forces armées et de sécurité au respect des droits fondamentaux (droits de l'homme, presse, information, association et liberté de penser) 	<ul style="list-style-type: none"> Juin 2007/Juin 2009 	<p>La sensibilisation s'est poursuivie notamment à travers la formation des OPJ aux procédures pénales/droits de l'homme; rédaction d'un référentiel de cours sur ces thèmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009-2012, jusqu' à la fin du PNMJ
		<ul style="list-style-type: none"> Simplifier et accélérer les procédures d'autorisation et d'enregistrement des ONG et des associations de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> Décembre 2007 	<p>Une étude (financement PNUD) sera lancée en 2009 (avis de recrutement en cours) pour consulter ONG/OSC sur réglementation actuelles et procédures en vue de leur amélioration.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009
III. Assurer l'ordre public et la sécurité des citoyens	D. Rétablir une armée apolitique, nationale et républicaine.	<ul style="list-style-type: none"> Réforme de l'Armée et des forces de sécurité en vue de renforcer leur caractère national et apolitique et de conformer leur fonctionnement aux principes républicains. 	<ul style="list-style-type: none"> 2009 	<p>Réforme en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009-2010
	E. Renforcer le rôle des forces de sécurité intérieure	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la formation des forces de sécurité à l'exercice de leurs fonctions dans le respect des droits humains fondamentaux 	<ul style="list-style-type: none"> 2009 	<p>Formations sur techniques de maintien de l'ordre ont été réalisées. La formation des forces de sécurité est envisagée dans le volet sécurisation du PAPES/UE.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009-2010
IV. Garantir l'indépendance, l'intégrité et	E. Procéder à la modernisation de la Justice	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le PNMJ 	<ul style="list-style-type: none"> Mars 2008/Mars 2009/Mars 2010 	<p>Mise en œuvre du PNMJ sur financement PNUD, France et UE se poursuit. Recherche de nouveaux partenaires à hauteur de 4,5 M€</p>

l'efficacité de la justice.	F. Mettre en œuvre la Loi de août 1996 portant statut des magistrats.			<ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: Juin 2012
	G. Réduire les arrestations arbitraires et les incarcérations sans comparution préalable.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'indépendance des juges en révisant les critères et procédures de nomination et de promotion. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mars 2008 	<p>En cours avec adoption d'une nouvelle législation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et validation de l'avant projet de loi portant statut de la magistrature - Élaboration et validation de l'avant projet de loi portant réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature <p>Réorganisation Ministère de la Justice avec une direction du personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009
		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des juges d'applications des peines 	<ul style="list-style-type: none"> • 2009 	<p>Élaboration et validation de l'avant-projet de loi portant organisation judiciaire du Togo</p> <p>Formation prévues pour former ces nouveaux juges</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2 semestre 2009 et 1 semestre 2010
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation des officiers de police judiciaire et des forces de sécurité • 	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier 2009 	<p>En cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009-1 trimestre 2010
	H. Améliorer la gestion pénitentiaire et les conditions des détenus	<ul style="list-style-type: none"> • Apurer les arriérés de dossiers des détenus en préventives 	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2009 • 	<p>Etude de démographie et de pathologie judiciaires et pénitentiaire sur fonds UE établissant en annexe une liste des détenus libérables immédiatement (dépassement des délais de détention préventive ou vice de procédures) et des détenus pouvant bénéficier d'une libération conditionnelle.</p> <p>Apurement des arriérés des dossiers en instance a la Cours Suprême (1500 environ).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009-2010
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer le recours aux peines alternatives 	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2008/Décembre 2009 	<p>Réforme code pénal et du code de procédures pénales en cours; formations pour juge d'instruction, parquet et administration pénitentiaire et centrale sur cette thématique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu: 2009-2010
		<ul style="list-style-type: none"> • Réformer le statut des personnels pénitentiaires pour les regrouper sous le Ministère de la Justice et élaborer/mettre à jour un règlement 	<ul style="list-style-type: none"> • décembre 2008 	<p>En cours. Textes adoptés; recrutement de personnel en cours (700, répartis en 3 corps de surveillance)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Calendrier prévu : 2009

		pénitentiaire.		
		<ul style="list-style-type: none"> Former l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire 	<ul style="list-style-type: none"> Décembre 2008/décembre 2009 	<p>Adoption en conseil des ministres en novembre 2008 du projet de loi portant création du centre de formation des professions judiciaires</p> <p>En cours sur financement France et UE; programmes en cours de définition; formations seront terminées pour mi 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: deuxième semestre 2010
		<ul style="list-style-type: none"> Accroître les moyens de fonctionnement de l'administration pénitentiaire en particulier les dotations médicaments et aliments 	<ul style="list-style-type: none"> Janvier 2009 	<p>Non encore effectif</p> <p>Dotations en médicaments et aliments sont inscrits dans le budget.</p> <p>Appui sporadique de l'ONG Prisonniers sans frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009-2010
V. Développer un environnement propice à une saine gestion des affaires de l'Etat et à la relance économique	I. Développer un plan d'action pour lutter contre la fraude, le blanchiment d'argent et les trafics illicites	<ul style="list-style-type: none"> Réviser le statut et renforcer les pouvoirs de la CNLCSE et de la BEF 	<ul style="list-style-type: none"> Mars 2008 	<p>A l'occasion de la journée internationale de lutte contre la corruption, (9 décembre 2008), le Premier Ministre a annoncé que la préoccupation du Gouvernement est de mettre sur pied une nouvelle commission anti-corruption, composée en majorité de représentants de la société civile, du secteur privé, des médias, avec une compétence plus étendue et des capacités consolidées, en remplacement de la Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique créé en février 2001 et la création de la cours des comptes en février 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009
		<ul style="list-style-type: none"> Former et équiper les personnels 	<ul style="list-style-type: none"> Décembre 2008/Juin 2009 	<p>Formation/équipement prévu dans le cadre des appuis institutionnels notamment UE, BAD et PNUD</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009
	J. Renforcer l'exécution et le contrôle budgétaire	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les acteurs du secteur public et privés sur les risques encourus 	<ul style="list-style-type: none"> Décembre 2008/Juin 2009 	<ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009/2010
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre les recommandations et le plan d'actions issus du PEMFAR 	<ul style="list-style-type: none"> Janvier 2008/Janvier 2009 	<p>La mission PEMFAR a eu lieu en mai-juin 2008. Un atelier de restitution sera organisé en mars 2009.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: avril 2009-avril 2010

VI. Développer un environnement favorable à une intégration régionale réussie	K. Développer une stratégie d'intégration régionale en vue d'accélérer la croissance économique et le développement social	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en conformité le droit interne avec les directives UEMOA et le Traité de l'OHADA 	<ul style="list-style-type: none"> Décembre 2008/Juin 2009 	<p>Les classifications budgétaires prévues par l'UEMOA ont été transposées dans le droit interne mais ne seront effectivement appliquées qu'au budget gestion 2009.</p> <p>Le nouveau code de passation des marchés est en cours d'adoption par l'Assemblée Nationale</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009
		<ul style="list-style-type: none"> Participer activement aux négociations des APE 	<ul style="list-style-type: none"> Année 2007 	<p>Participation à réunion extraordinaire du Comité Ministériel de suivi des négociations APE en février à Nouakchott; aux négociations A Ouest-UE à Bruxelles en juillet et à la réunion des hauts fonctionnaires à Ouagadougou en octobre.</p> <p>Processus de négociation de l'APE entre la région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne: nécessité d'une nouvelle étude d'impact de l'APE sur l'économie togolaise</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009
VII. Les mouvements migratoires servent le développement économique et humain du pays	<p>L. Optimiser les bénéfices des ressources issues de la Diaspora</p> <p>M. Engager un partenariat avec l'union européenne sur base du Plan d'Actions de la Conférence de Rabat</p>	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les activités concrètes dans chacun des 6 thèmes du plan d'actions de Rabat pouvant être mis en œuvre avec l'appui de l'Union européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> Mai -Décembre 2008 	<p>Suite à la conférence de Rabat, un plan d'actions a été élaboré et un comité interministériel mis en place. Les activités définies dans le plan d'action restent à ce jour non mises en œuvre. Aucun partenariat avec l'UE n'a été engagé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Calendrier prévu: 2009



UNION EUROPEENNE

DELEGATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE AUPRES DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

RAPPORT DE SUIVI DES FINANCES PUBLIQUES AU TOGO

Avril 2009

Table des matières

1. Contexte	5
2. Description des performances budgétaires	7
2.1 <i>Situation globale</i>	7
2.2 <i>Evolution des recettes</i>	7
2.3 <i>Evolution de la dépense</i>	8
2.3.1 Composition économique de la dépense	8
2.3.2 Composition sectorielle	10
2.3.3 Dette	12
3. Description du système de passation des marchés	14
4. Description du cadre juridique et institutionnel de la gestion des finances publiques	16
4.1 <i>Le cadre juridique</i>	16
4.1.1 Le cadre des finances de l'Etat	16
4.1.2 Le cadre des finances des collectivités territoriales décentralisées	18
4.1.3 Le cadre des finances des établissements publics	18
4.2 <i>Le cadre institutionnel des finances publiques</i>	18
4.3 <i>Les principales caractéristiques du système de gestion des finances publiques</i>	19
5 Les conclusions du PEFA sur la gestion des finances publiques	21
5.1 <i>Crédibilité du budget</i>	21
5.2 <i>Couverture et transparence du budget</i>	21
5.3 <i>Budgétisation basée sur les politiques nationales</i>	22
5.4 <i>Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget</i>	23
5.5 <i>Comptabilité, Enregistrement de l'Information et Rapports Financiers</i>	25
5.6 <i>Surveillance et vérification externes</i>	25
5.7 <i>Conclusion de l'analyse PEFA</i>	26
6 Point des réformes des finances publiques et prochaines étapes	27
6.1 <i>La situation en mars 2009</i>	27
6.2 <i>Les contraintes à la réforme</i>	28
6.2.1 Ressources humaines;	28
6.2.2 Appui institutionnel	28
6.3 <i>Les prochaines étapes</i>	29
Annexe 1	Mesures d'amélioration des finances publiques à mettre en œuvre sur la période 2009-2010 dans le cadre de la FRPC (2008-2010)
Annexe 2	Mesures d'amélioration des finances publiques avant le point d'achèvement
Annexe 3	Recommandations prioritaires du PEMFAR

Liste des abréviations

ABG	Appui budgétaire généra ;
BAD	Banque africaine de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BM	Banque mondiale
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CE	Commission européenne
CGI	Code général des impôts
CNM	Commission nationale des marchés
CR	Consultation restreinte
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des impôts
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DiSRP	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
DSRP-C	Document de stratégie de réduction de la pauvreté complet
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
IGF	Inspection générale des finances
IGE	Inspection générale d'Etat
LORLF	Loi organique relative aux lois de finances
MEF	Ministère de l'économie et des finances
PAMT	Programme d'assainissement macroéconomique du Togo
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PEMFAR	Public Expenditure Management and Financial Accountability Review
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvre très endetté
RGCP	Règlement général de comptabilité publique
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine

RESUME

Le système de gestion des finances publiques (GFP) du Togo s'est détérioré au cours de la crise socio politique des années 1990. La plupart des structures chargées des finances connaissent un grand délabrement et les procédures normales ont été abandonnées.

L'évaluation Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA) en français « Dépenses publiques et responsabilité financière » et l'étude Public Expenditure Management and Financial Accountability Review (PEMFAR) en français « Revue des Dépenses Publiques et de la Responsabilité Financière de l'Etat », toutes deux effectuées durant le deuxième semestre 2008, ont mis en évidence des faiblesses importantes dans l'allocation des ressources, les procédures de passation des marchés et la GFP.

L'allocation des ressources réserve une part trop faible aux investissements (pour soutenir une reprise de la croissance) et aux dépenses dans les secteurs prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté (santé, éducation, agriculture et infrastructure).

Les procédures de passation des marchés ne sont pas compatibles avec la directive UEMOA et sont caractérisées par le non respect des textes et l'usage abusif du gré à gré.

Si la GFP a vu une diminution substantielle de l'emploi de procédures dérogatoires, elle souffre encore d'une préparation inadéquate, d'un contrôle et d'une vérification interne et externe inexistantes, d'une transparence insuffisante et de reddition des comptes tardive et incomplète.

Depuis 2006 le Gouvernement a fourni des efforts importants pour améliorer la GFP dans le cadre du programme de référence et de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du Fonds monétaire international (FMI). L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) encadre d'autres réformes importantes de la GFP

Les progrès de la réforme de la GFP sont suivis lors des revues de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Le Gouvernement va préparer (et s'approprier) au troisième trimestre une stratégie globale de réforme de la GFP accompagnée d'un cadre de mesure et d'un plan de développement des capacités.

Dans l'attente de cette stratégie et compte tenu des progrès réalisés et des actions ambitieuses en cours, le critère d'éligibilité à l'appui budgétaire général (ABG) se référant à la GFP peut être considéré comme satisfait.

1. CONTEXTE

Le Togo sort d'une crise socio économique profonde qui a débuté dans les années 90 et est en cours de résolution. Durant cette période de nombreux services chargés des finances ont périclité et les règles et procédures budgétaires et financières normales été abandonnées.

La reprise des relations avec la communauté des bailleurs de fonds s'est appuyée sur un Accord politique global (d'août 2006) et sur une performance satisfaisante du programme de référence 2006-2007 avec le FMI.

L'année 2008 a vu des progrès importants dans le rétablissement des relations entre le Togo et la communauté des bailleurs de fonds. Le Gouvernement a engagé de vigoureuses réformes dans les domaines économiques et financiers : finalisation du Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DiSRP) (mars 2008), apurement des arriérés envers les bailleurs multilatéraux (2008), conclusion d'un programme au titre de la FRPC (avril 2008), rééchelonnement de la dette par le Club de Paris (juillet 2008), Table ronde des bailleurs de fonds à Bruxelles sur le DiSRP (septembre 2008), performances satisfaisantes dans la mise en œuvre de la FRPC aux deux revues (septembre 2008 et février 2009), atteinte du point de décision PPTE (novembre 2008). Ces réformes ont amorcé la stabilisation du cadre macro économique et permis au Togo d'avoir accès à l'ABG de la CE pour le décaissement de la tranche unique du Programme d'appui à l'apurement des arriérés multilatéraux au Togo (PARAMUT) de 5 millions d'euros et de lancer l'identification de l'ABRP.

Les outils disponibles pour l'analyse et le dialogue

Depuis que le Togo a réengagé la communauté internationale la gestion de ses finances publiques a fait l'objet de plusieurs revues. En juin 2006, la Banque mondiale, la Banque africaine, le PNUD et la Coopération française ont produit un rapport PEMFAR.,).

Dans le cadre de ses programmes avec le FMI (programme de référence et FRPC depuis avril 2008) le Togo s'est engagé à prendre un nombre de mesure (annexe 1). Les progrès sont appréciés lors des revues de programme par le FMI auxquelles est associée la CE. Les deux premières revues de la FRPC (septembre et février 2008) ont donné lieu à une appréciation positive. L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE donne le détail de certaines mesures complémentaires de finances publiques à prendre (annexe 2). Dans l'attente du plan gouvernemental de réforme des finances publiques, le suivi des progrès de la GFP se fait dans le cadre des revues du FMI auxquelles participe la DCE.

La deuxième moitié de 2008 a vu une répétition de l'exercice PEMFAR (avec la participation de la Banque mondiale (BM), de la Banque Africaine de développement (BAD) et de la CE. Le PEMFAR a surtout été consacré à une revue des dépenses publiques et du système de passation des marchés, l'appréciation de la GFP a étant réalisée dans le cadre du PEFA de novembre 2008 financé par la CE.

La restitution du PEFA a eu lieu en novembre à la fin de la mission. Celle du PEMFAR est attendue. Le gouvernement ne dispose donc pas encore d'un plan de

réforme cohérent et global de réforme des finances publiques, mais devrait en disposer d'ici la fin 2009.

Ce rapport reprend essentiellement les travaux du PEFA et du PEMFAR

2. DESCRIPTION DES PERFORMANCES BUDGETAIRES

2.1 Situation globale

Depuis 2005, d'importantes mesures ont été prises pour améliorer la situation des finances publiques. Le taux de recettes hors dons a pu être amélioré de 15,7% du PIB en 2005 à 17,1% en 2008 ce qui permet au Togo de satisfaire le critère de convergence de l'UEMOA qui fixe le taux de pression fiscale à 17% au minimum. Les dépenses courantes primaires intérieures ont pu être maîtrisées et sont restées stables à 15% du PIB environ. Ainsi, le Togo a pu dégager un solde primaire intérieure légèrement positif à 0,4% du PIB en 2008.

Budget de l'Administration centrale (en % du PIB)

	2005	2006	2007	2008
Recettes totales et dons	16,9	18,3	18,7	18,7
Recettes totales	15,7	16,9	17,0	17,1
Dons	1,2	1,4	1,7	1,6
Dépenses totales et prêts nets	20,4	22,1	20,6	19,7
Dépenses hors charges d'intérêts		20,2	18,5	15,8
Charges d'intérêts		1,9	2,1	0,8
Dépenses courantes primaires	15,1	15,9	15,5	14,6
Solde budgétaire global (dons inclus)	-3,5	-3,8	-1,9	-1,0
Solde Primaire (recettes totales moins les dépenses hormis les investissements sur financement extérieur, le paiement des intérêts et le montant net des prêts)	-0,5	-1,1	0,2	0,4
Besoin de Financement (net)		-0,7	-0,5	-0,3

Source : FMI ; chiffres de 2008 provisoires, PEFA page 19

2.2 Evolution des recettes

Les recettes fiscales sont restées constantes en pourcentage du PIB entre 2007 et 2008. La relative stagnation des recettes de la Direction générale des impôts (DGI) étant compensée par l'augmentation des recettes de la Direction générale des douanes (DGD) sous l'impulsion de la forte hausse des prix des produits pétroliers et alimentaires au premier semestre 2008

Les recettes de la DGI se sont élevées à 91,7 milliards FCFA en 2008 (contre 89,7 milliards en 2007) représentant 7% du PIB. Celles de la DGD sont passées de 106,2 milliards FCFA en 2007 à 120,0 milliards FCFA en 2008 soit à 9.3% du PIB en 2008.

La relativement bonne performance du Togo en ce qui concerne les recettes (par rapport aux critères de convergence UEMOA) ne signifie pas qu'elle ne peut pas être encore améliorée en tirant profit d'importants gisements de recettes supplémentaires par exemple auprès des entreprises de la zone franche et de celles du secteur dit informel.

Les montants des financements extérieurs restent faibles mais sont en progression constante passant de 2.5% du PIB en 2007 à 3.4% en 2008 et prévus à 5% en 2009.. Les dons sont passés de 1,2% du PIB en 2005 à 1,6% en 2008.

2.3 Evolution de la dépense

Comme indiqué dans le PEMFAR, les données sur l'exécution budgétaire au Togo sont faibles et limitent l'analyse de la dépense¹. Les principaux points qui seront discutés ci dessous concernent la répartition économique et sectorielle de la dépense.

2.3.1 Composition économique de la dépense

Part des dépenses d'investissement

Le tableau ci dessous résume la répartition des dépenses entre dépenses courantes et investissements et la comparaison avec la situation de la zone UEMOA.

Evolution des dépenses publiques par grande masse
(en % du PIB)

	Réal 2005	Réal 2006	Réal 2007	2008 (prov)	Moyenne UEMOA 2007
Dépenses courantes primaires intérieures	15,1	15,9	15,5	14,6	15,0
Total investissement	4,6	3,6	2,2	3,9	8,7
Investissements intérieurs	1,2	2,0	1,3	2,1	3,4
Investissements extérieurs	3,4	1,6	0,8	1,8	5,3
Total	19,7	19,5	17,7	18,5	23,7

Source : FMI/UEMOA PEFA page 20

Si les dépenses courantes sont comparables avec la moyenne de l'UEMOA, celles d'investissements sont bien en deçà tant pour les financements internes qu'externes. Le manque de financements extérieurs et le souci des autorités d'éviter de contracter de nouvelles dettes ou de créer d'autres arriérés ont contribué à réduire les investissements.

L'écart entre le Togo et les autres pays de l'UEMOA en ce qui concerne la part des investissements dans les dépenses publiques totale est confirmé par le tableau ci-dessous :

¹ “[Les informations relatives aux dépenses] sont incomplètes et peu suffisamment détaillées pour permettre une analyse complète des tendances budgétaires et de l'efficacité des dépenses publiques au cours des dernières années, et l'identification claire des enjeux budgétaires à moyen terme. Les principales faiblesses notées concernent l'absence de données sur les dépenses publiques exécutées pour l'ensemble des secteurs, y compris celles relatives aux dépenses d'investissement. Ainsi, il n'est pas possible de disposer d'une vue globale sur l'évolution de la composition fonctionnelle des dépenses publiques totales, ni d'analyser les variations dans les taux d'exécution budgétaire par ministère et par nature économique. De plus, en l'absence de données complètes sur l'investissement ventilé par secteur, il est difficile de savoir si la programmation budgétaire au niveau de chaque secteur prend suffisamment en compte les implications des programmes d'investissement sur les dépenses courantes à travers notamment les charges récurrentes ». PEMFAR page 36

Structure économique des dépenses publiques
dans les pays de l'UEMOA,
(Moyenne 2004-2007, en pourcentage des dépenses publiques totales)

	Salaires	Biens et services	Transferts	Intérêts	Autres	Inv. RI	Inv. RE
Bénin	26,7	18,8	17,8	1,5	5,9	13,6	15,7
Burkina Faso	21,7	11,3	16,7	2,5	0,0	22,8	25,3
Côte d'Ivoire	32,6	22,7	7,0	9,6	13,2	9,0	5,8
Guinée Bissau	29,1	9,6	10,5	8,8	7,6	7,0	27,4
Mali	18,9	31,3	0,0	2,2	6,5	17,0	24,1
Niger	17,6	13,6	11,4	2,1	5,4	18,5	31,4
Sénégal	22,4	14,7	17,3	3,4	0,7	26,6	14,9
Togo	26,6	23,7	17,5	10,4	9,3	5,9	6,7
UEMOA	24,5	18,2	12,3	5,1	6,1	15,1	18,9

Source: Données de 2004-2007. FMI (Rapports pays les plus récents pour chaque pays de l'UEMOA postés sur le site du FMI) et estimations faites par le personnel de la Banque mondiale ; PEMFAR page 40, volume 1

La part des dépenses d'investissement dans les dépenses publiques totales au Togo ne représente que 37% de la moyenne de l'UEMOA.

Cet état de fait traduit le faible taux d'exécution des dépenses d'investissements qui a été de 40% sur la période 2004-2007 et explique en partie les difficultés rencontrées par le Togo pour relancer la croissance.

Composition économique des dépenses courantes

La composition des dépenses courantes ci dessous met en évidence l'importance des **dépenses de transfert** qui ont augmenté considérablement sur la période 2004-2007 et se trouvent dans la fourchette supérieure des pays de la zone.

Composition économique des dépenses courantes, 2004-2007
(en % des dépenses de fonctionnement)

	2004	2005	2006	2007	2008
Salaires	35,9	25,9	28,6	30,9	34,0
Transferts et subventions	14,9	14,0	21,2	29,8	24,2
Biens et services	25,8	24,7	32,2	25,7	28,8
Intérêts	12,4	12,1	10,8	12,3	5,3
Autres	11,0	23,2	7,1	1,3	7,6

Source: FMI et calculs du personnel de la Banque mondiale PEMFAR page 39, volume 1

La masse salariale est en augmentation depuis 2006 avec la reprise des recrutements et le retard des départs à la retraite. En effet depuis 15 ans environ, le Togo avait recruté peu de fonctionnaires. Il y a donc beaucoup de postes vacants et 50% des effectifs actuels arriveront à l'âge de la retraite d'ici à cinq ans. D'où des besoins urgents de recruter de nouveaux agents afin d'assurer la continuité et la qualité des services. L'augmentation nécessaire du nombre de fonctionnaire (qui amènerait la masse salariale à 6% du PIB en 2009 et 2010) peut être accommodée par le budget tout en restant dans les critères de convergence de l'UEMOA (en 2008 la masse salariale au Togo représentait 32, 7% des recettes fiscales contre un critère de 35% maximum).

2.3.2 Composition sectorielle

La stratégie de réduction de la pauvreté présentée dans le DSRP complet (DSRP-C) s'articule autour de quatre piliers stratégiques:

- Premier pilier : renforcement de la gouvernance politique, institutionnelle, administrative; et économique
- Deuxième pilier : consolidation des bases d'une croissance forte et durable par des réformes structurelles, l'amélioration de l'environnement des affaires, la promotion des sources de croissance, le développement des infrastructures de soutien à la croissance le renforcement de l'intégration régionale, la redistribution des fruits de la croissance, la création d'emploi et la promotion de la recherche ;
- Troisième pilier : développement du capital humain par la promotion du système d'éducation et de formation, le développement du système et des services de santé, l'amélioration de la situation nutritionnelle et de l'accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement, la promotion de l'équité genre et la protection sociale ;
- Quatrième pilier : réduction des déséquilibres régionaux et développement à la base par le renforcement de la gouvernance locale et le développement des potentialités régionales et locales.

La mission PEMFAR a examiné la mesure dans laquelle la composition sectorielle de dépenses reflète les priorités du DSRP-C. Il s'agit de voir la place donnée aux secteurs de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures. Ses conclusions sur ce point sont :

« Les dépenses publiques totales (courantes et d'investissement) consacrées à l'éducation, la santé, l'agriculture et aux infrastructures ont significativement baissé depuis 2005. En effet, la part de ces secteurs dans le budget total de l'Etat est passée de 49,5 pourcent en 2005 à 28,5 pourcent en 2007, du fait principalement de la baisse des dépenses consacrées aux transports et à la santé. Sur cette période, la part des dépenses du secteur des transports dans les dépenses publiques totales a fortement chuté de 11,3 pourcent à 1,2 pourcent alors que celle de la santé diminuait de moitié. L'éducation et l'agriculture ont enregistré des baisses relativement moins importantes avec une perte de 2,5 et 1,2 point de pourcentage, respectivement. »²

Santé et éducation

« Les ressources publiques totales allouées aux secteurs de l'éducation et de la santé sont très faibles et légèrement inférieures à celles des autres pays de la sous région. En 2007, le Togo a consacré respectivement 3,5 pourcent et 1,0 pourcent de son PIB à l'éducation et à la santé contre 4,4 pourcent et 2,2 pourcent en moyenne pour les pays comparateurs (tableau ci-dessous).

La part très faible des budgets de l'éducation et de la santé est une source d'inquiétude surtout au regard des niveaux extrêmement faibles des indicateurs de

² PEMFAR page 43, volume 1

performance de ces deux secteurs et des efforts nécessaires pour accélérer les tendances actuelles afin d'atteindre les OMD »³.

Dépenses d'éducation et de santé dans quelques pays africains en 2007
(en % du PIB)

Pays	Education	Santé	Total
Bénin	3,6	1,7	5,3
Botswana	8,3	4,7	13,0
Burkina Faso	2,3	1,9	3,2
Côte d'Ivoire	4,4	0,9	5,3
Niger	3,4	1,8	5,2
Togo	3,5	1,0	4,5

Source: FMI (Rapports pays les plus récents pour chaque pays postés sur le site du FMI) et estimations faites par le personnel de la Banque mondiale. PEMFAR page 46

Agriculture

Malgré son importance pour l'économie nationale et le rôle non négligeable qu'il peut jouer en matière de réduction de la pauvreté, les dépenses consacrées au secteur agricole sont extrêmement faibles. Celles-ci n'ont augmenté que de 8 pourcent entre 2004 et 2007 alors que le budget total de l'Etat enregistrait une hausse de près de 40 pourcent sur la même période. Ainsi, la part de l'agriculture dans les dépenses totales de l'Etat est passée de 3,3 pourcent en 2005 à 2,1 pourcent en 2007. En pourcentage du PIB, les dépenses totales consacrées à l'agriculture sont restées stables autour de 0,4 pourcent sur la période 2004-2007.⁴

Infrastructure

La suspension de l'assistance extérieure et la concurrence des autres secteurs ont limité le niveau des ressources publiques allouées aux infrastructures économiques. En effet, jusqu'en 2002, les ressources extérieures finançaient la plus grande partie du PIP du secteur. Avec la crise sociopolitique et le retrait subséquent des principaux bailleurs, le financement public du secteur a fortement chuté pour ne représenter que 1,2 pourcent du budget national en 2007. Cela a eu des conséquences néfastes sur la qualité des infrastructures nationales qui se sont dégradées au cours du temps. En particulier, le réseau routier s'est dégradé tandis que la qualité de la fourniture d'énergie s'est détériorée.⁵

Les autres secteurs

Si les dépenses dans les secteurs prioritaires ne sont pas au niveau requis, d'autres secteurs doivent être bien mieux lotis. Il s'agit des services généraux, de la sécurité et de la défense et des charges communes.

³ PEMFAR page 45, volume 1

⁴ PEMFAR page 46, volume 1

⁵ PEMFAR page 46, volume 1

Services généraux

Les dépenses courantes consacrées aux services publics généraux ont fortement augmenté entre 2004 et 2007, évinçant ainsi les autres dépenses, en particulier celles destinées aux secteurs prioritaires. Cette hausse a été de 46,9 pourcent sur toute la période comparée à 23,1 pourcent pour les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture pris ensemble. Parmi les augmentations les plus notables, on note celles de la Présidence de la République (160 pourcent), de la Primature (75 pourcent) et de la Cour Constitutionnelle (121 pourcent).⁶

Sécurité et défense

Les allocations pour les dépenses de sécurité et de défense ont également été en concurrence avec celles à consacrer aux secteurs sociaux et économiques. Les dépenses courantes pour la défense et la sécurité ont représenté en moyenne 15,4 pourcent des dépenses totales courantes et 2,0 pourcent du PIB soit plus que les dépenses totales consacrées à l'agriculture et à la santé (1,5 pourcent du PIB au total). Les dépenses courantes allouées à la défense seule ont représenté en moyenne 13,2 pourcent des dépenses courantes totales et 1,7 pourcent du PIB sur la période considérée alors que celles destinées à la sécurité ont été équivalentes aux dépenses totales consacrées au secteur agricole. En particulier, la défense et la sécurité ont absorbé près de 26,9 pourcent des dépenses de personnel même si cette part est en baisse.⁷

Charges communes

La part des charges communes dans les dépenses courantes totales demeure encore très élevée. Ces dépenses ont représenté en moyenne 28,2 pourcent des dépenses publiques totales et 4,5 pourcent du PIB (soit le même niveau que les dépenses publiques totales consacrées aux secteurs de l'éducation et la santé) sur la période 2004-2007. Ces dépenses ont augmenté au cours des dernières années pour s'établir à 36,3 pourcent des dépenses publiques totales. Même si des avancées ont été réalisées dans le cadre de la préparation du projet de budget 2009 pour diminuer la part des dépenses non réparties dans les dépenses totales, des efforts doivent encore être faits afin de la ramener à un niveau plus faible et de répartir ces ressources par ministère dès la phase de préparation du budget. Cela permettrait aux ministères d'avoir une idée plus exacte de leurs dotations budgétaires et d'utiliser leurs crédits budgétaires plus efficacement.⁸

2.3.3 Dette

La dette publique du Togo, y compris les arriérés, a été estimée à 2.3 milliard USD à la fin 2007. La dette extérieure avoisine 1.8 milliard USD (soit 81% du PIB) et est due principalement aux institutions multilatérales (BM, BAD et Banque européenne d'investissement (BEI) et au Club de Paris. La dette publique intérieure est estimée à plus de 500 millions USD (soit 22% du PIB) selon un audit de 2007.

⁶ PEMFAR page 47, volume 1

⁷ PEMFAR page 48, volume 1

⁸ PEMFAR page 48, volume 1

La mise en place de la FRPC a déclenché le processus d'apurement des arriérés de la dette du pays. La BM a approuvé le 29 mai 2008 un don de 158 millions USD pour apurer les arriérés du Togo. Le Togo a convenu avec la BAD de l'apurement des arriérés s'élevant à environ 8,4 milliards FCFA dans le cadre de la *Facilité pour les pays fragiles*. La contribution du Togo est limitée à 1%. Les créanciers du Club de Paris ont convenu avec le Togo le 12 juin 2008 un accord d'allègement de la dette publique extérieure bilatérale qui conduit à l'annulation immédiate de 347 million USD (157 milliard FCFA). Un montant total de 22,467 M€ d'arriérés à l'égard la BEI contractées sur les ressources de précédents FEDs a été apuré par une première tranche sur un programme 9^e FED (PAMT) Un second financement sur les ressources du 10^e FED apurera complètement ces arriérés. Cet arrangement trouvé avec la CE, après ceux négociés avec la BM, la BAD et les créanciers bilatéraux, a permis au Togo de passer le point de décision de l'Initiative PPTE.

Un audit des créances internes a été effectué par le cabinet KPMG qui a soumis les résultats à l'approbation du gouvernement. Un avant-projet de stratégie et de calendrier d'apurement des arriérés de paiement a été préparé. Sa mise en œuvre commencera en remboursant les dettes envers les petits créanciers (moins de 3 millions FCFA).

3. DESCRIPTION DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

La mission PEMFAR a effectué une évaluation du système de passation des marchés. La situation peu satisfaisante dans ce domaine peut être résumée par cette citation :

« Le gré à gré est la méthode généralement utilisée (35% du nombre total des marchés représentant 36% du montant total des marchés passés en 2006, et 74% du nombre total des marchés représentant 53% du montant total des marchés passés en 2007)

Statistiques Marchés

Méthode de Passation de marchés	Année 2006				Année 2007			
	Montant		Nombre		Montant		Nombre	
	F CFA	%	Unité	%	F CFA	%	Unité	%
Gré à gré	5,379,069,640	36%	67	35%	16,937,298,300	74%	171	53%
Consultation restreinte	7,241,429,690	48%	91	47%	2,508,098,405	11%	26	8%
Appel d'offres	2,485,715,412	16%	36	19%	3,560,865,989	15%	127	39%
TOTAL	15,106,214,742	100%	194	100%	23,006,262,694	100%	324	100%

De fait, en moyenne plus de 85% du montant total des marchés de l'Etat échappent aux procédures concurrentielles et au contrôle de la Commission Nationale des Marchés (CNM). Le décret n° 97-003/PR détermine les seuils d'application des procédures de passation, et en particulier de la consultation restreinte (CR) pour les marchés compris entre 50M et 100M F CFA et de l'appel d'offres pour les marchés au-dessus de 100 millions FCFA. Le seuil très élevé autorisé pour la CR favorise le fractionnement des marchés et limite la compétition sur un nombre important de marchés publics. Le contrôle de la CNM ne s'exerçant dans la pratique que sur les marchés passés par appel d'offres, il en résulte une absence totale de contrôle sur la grande majorité des marchés publics, et en particulier sur ceux passés par le Fonds d'Entretien Routier (FER), premier consommateur du budget des marchés publics en 2007.⁹

Le cadre réglementaire et la pratique de passation des marchés souffrent d'un déficit de responsabilisation des services de l'administration centrale, et des autres administrations infranationales en raison de l'intervention de l'organe de régulation dans le processus d'attribution des marchés. Au demeurant, le code ne propose pas au sein de chaque autorité contractante de cadre institutionnel efficient en charge de la gestion des procédures et des contrats. Les Cellules de rédaction des projets de marchés n'ont qu'un rôle limité et elles n'ont pas été dans la plupart des cas créées. »¹⁰

⁹ Le montant engagé par le FER en 2007 est de près de 8,71 milliards de FCFA soit 37% du montant global des marchés publics.

¹⁰ PEMFAR page 5, volume 2

Les réformes du système de passation des marchés consistent à mettre les textes togolais en conformité avec les directives de l'UEMOA, en particulier par la création d'une autorité de régulation des marchés publics.

4. DESCRIPTION DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES¹¹

4.1 Le cadre juridique

Outre la Constitution, la principale source juridique est le cadre harmonisé des finances publiques formé par les différentes directives de l'UEMOA.

4.1.1 Le cadre des finances de l'Etat

Les règles de droit budgétaire

Les règles de droit budgétaire déterminent la structure, le contenu et l'élaboration des budgets des personnes de droit public. Elles sont définies dans la Constitution en ses dispositions financières et de façon détaillée dans la loi organique relative aux lois de finances (LORLF), notamment :

La Constitution du 14 octobre 1992 révisée par la loi n° 2002-029 du 31 décembre 2002 et modifiée à son article 52 alinéa 1^{er} par la loi n° 2007-008 du 07 février 2007 est bâtie sur la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Elle établit la légalité de l'impôt en délimitant le domaine de la loi (articles 83, 84 et 85), encadre le pouvoir d'amendement des députés (a. 90) et dispose que l'Assemblée nationale vote les projets de finances dans les conditions prévues par une loi organique (a.91 alinéa 1er). Elle fixe les conditions particulières dans lesquelles le budget est réglé par voie d'ordonnance (a.91 alinéa 2) ou l'autorisation est donnée de reprendre le budget de l'année précédente par douzièmes provisoires (A. 91 alinéa 3). La Constitution crée une Cour des comptes distincte du pouvoir judiciaire et chargée du contrôle externe de la gestion des finances publiques à travers le jugement des comptes des comptables publics principaux et assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances (a. 107).

La loi organique n° 89 – 09 du 05 mai 1989 relative aux lois de finances, définit la loi de finances et les catégories de lois de finances (articles 1er et 2), détermine les ressources et les charges permanentes de l'Etat (a. 3 à 8), établit la typologie des crédits budgétaires (a. 9 à 17) avant de fixer les affectations comptables (a.18 à 33). Le titre 3 traite de la présentation et du vote des projets de loi de finances (a. 34 à 45). La loi organique ne comporte pas de dispositions relatives à l'exécution et au contrôle du budget. Il est à noter que la directive communautaire de l'UEMOA est en cours de transposition dans le droit interne togolais.

Le règlement intérieur de l'Assemblée nationale contient des dispositions relatives aux procédures d'examen et de vote des projets de loi de finances initiale, rectificative et de règlement du budget.

La nomenclature budgétaire de l'Etat adaptée à la directive UEMOA, a été approuvée et mise en application par arrêté n°244/MEFP/CAB du 20 décembre 2001. Toutefois,

¹¹ Rapport provisoire soumis à la CE par la mission PEFA, janvier 2009, pages 21 à 24

sa mise en œuvre est prévue pour 2009 couplée avec le démarrage de l'exploitation du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP).

Il existe un calendrier de préparation du budget mais il n'est pas porté par un acte réglementaire.

Les règles de comptabilité publique

Il s'agit de l'ensemble des règles relatives i) aux procédures d'exécution des recettes et des dépenses des organismes publics, aux obligations et aux responsabilités des agents qui les exécutent, aux contrôles auxquels ils sont soumis, ii) à la tenue et à l'exploitation de la comptabilité qui retrace l'activité de ces agents.

La principale source de ces règles est le décret n° 2008-091/PR portant règlement général sur la comptabilité publique, structuré en six titres traitant des questions relatives aux acteurs : administrateurs de crédits, ordonnateurs et comptables publics (a. 5 à 44), aux opérations de recettes, de dépenses, de trésorerie, de patrimoine incluant le système de justification desdites opérations (a. 45 à 101), à la comptabilité (a. 102 à 115), aux contrôles administratif, juridictionnel et parlementaire (article 116) et aux dispositions finales (a. 117 à 119).

Trois autres textes méritent d'être signalés : le décret n° 2002-028/PR du 02 avril 2002 portant désignation des acteurs de l'exécution du budget de l'Etat, des budgets annexes et des comptes spéciaux du Trésor ; le décret n° 2008-092 portant régime juridique applicable aux comptables publics ; l'arrêté n°243/MEFP/CAB du 20 décembre 2001 portant approbation et mise en application du plan comptable de l'Etat. Il est à noter qu'il n'existe pas de nomenclature des pièces justificatives des opérations désignées ci-dessus. Il existe des manuels de procédures (Budget, Trésor) mais qui ne sont pas mises en vigueur par un acte réglementaire.

Les codes

Le cadre juridique des finances publiques comprend également i) le Code général des impôts (loi n° 83-22 du 30 décembre 1983 modifiée de 1985 à 2008), ii) le Code des douanes (loi n° 66-22 du 23 décembre 1966 et modifiée jusqu'en 2008), iii) le Code des marchés publics (ordonnance n° 93-006 du 04 août 1993).

En matière de contrôle de l'exécution du budget

Les textes de portée significative sont : le décret n°86-189 du 27 septembre 1986 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction du contrôle financier ; le décret n° 72-192 du 15 septembre 1972 instituant une Inspection générale d'Etat, définissant ses structures et fixant les règles de son fonctionnement ; le décret n° 2008-093/PR du 29 juillet 2008 portant création, organisation, attributions et modalités de fonctionnement de l'Inspection générale des finances ; la loi organique n° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes.

4.1.2 Le cadre des finances des collectivités territoriales décentralisées

Lancé en 2004, le processus de décentralisation a produit un premier groupe de textes de loi dont la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales dont le Titre VII traite de l'organisation financière des collectivités territoriales. D'autres lois sont en cours d'élaboration ainsi que les actes réglementaires d'application des lois déjà publiées.

4.1.3 Le cadre des finances des établissements publics

En ce qui concerne les EPIC, il y a la loi n° 90-50 du 04 décembre 1990 portant réforme du cadre institutionnel et juridique des Entreprises publiques et Sociétés d'Etat et son décret d'application n° 91-197 du 16 août 1991. En l'absence d'un texte organique des établissements publics administratifs en général, on peut citer le décret n°90-191/PR du 26 décembre 1990 relatif à l'organisation des établissements hospitaliers de la République togolaise, le décret n° 90-192/PR de la même date autorisant les formations sanitaires publiques à utiliser les recettes provenant des prestations de soins.

4.2 Le cadre institutionnel des finances publiques

Au niveau supérieur, l'aménagement du pouvoir financier est fondé sur le principe de la séparation des pouvoirs constitutionnels, à savoir que : i) le Gouvernement prépare et exécute la loi de finances, le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor ; ii) l'Assemblée nationale vote les lois de finances, contrôle l'exécution du budget à travers essentiellement l'examen et l'adoption du projet de loi de règlement définitif du budget ; iii) la Cour des comptes est habilitée par la Constitution pour juger les comptes des comptables publics, assurer la vérification des comptes et de la gestion des établissements publics et des entreprises publiques, assister l'Assemblée nationale et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances, réaliser toutes études de finances et de comptabilité publique qui lui sont demandées par le Gouvernement, l'Assemblée nationale, établir un rapport destiné aux pouvoirs publics et faisant état, s'il y a lieu, des infractions commises et des responsabilités encourues.

Au niveau intermédiaire, le ministre chargé des Finances est ordonnateur principal unique, qui a délégué ses pouvoirs à trois ordonnateurs délégués (Directeur des Finances, Directeur du Financement et du Contrôle de l'Exécution du Plan et le Directeur du Service de l'Intendance). Les ministres sectoriels sont administrateurs de crédits. En ce qui concerne les comptables publics, le Directeur général du Trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) cumulait les fonctions de comptable principal de l'Etat et celles de pilotage, d'animation et de coordination du réseau des postes comptables. Avec le décret portant Règlement général de comptabilité publique (RGCP) de 2008, il est mis fin à ce cumul de par la création d'une Agence comptable centrale du trésor, d'une Recette générale du trésor et d'une Paierie générale du trésor, chargées respectivement de la centralisation finale de toutes les comptabilités des comptables du Trésor, de la prise en charge et du recouvrement des recettes du budget de l'Etat, de l'exécution des dépenses du budget de l'Etat, notamment.

A la base, il existe des ordonnateurs secondaires dans les structures déconcentrées ayant en charge l'exécution des dépenses sur crédits délégués en relation avec les comptables assignataires dans les postes du réseau Trésor. A ce sujet, on note la création également récente de trésoreries régionales (régions), de trésoreries principales (préfectures) et de trésoreries (communes).

En ce qui concerne les autres administrations publiques, les organes délibérants votent et contrôlent le budget, les organes exécutifs préparent et exécutent le budget des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics administratifs.

Il ressort de ce dispositif que le ministre chargé des Finances occupe une position particulièrement dominante qui lui confère le titre d'ordonnateur principal unique et le rôle central dans le processus de préparation du budget et de régulation budgétaire en lien avec la gestion de la trésorerie.

4.3 Les principales caractéristiques du système de gestion des finances publiques

La préparation et le vote de la loi de finances et du budget de l'Etat

Le processus de préparation du projet de loi de finances est conduit par le ministre chargé des Finances, sous l'autorité du Premier ministre (article 39 de la LORLF), suivant un calendrier inséré dans un guide qui n'est pas validé par un acte réglementaire. Les principales étapes du processus concernent les travaux macroéconomiques (février), l'envoi de la lettre de cadrage sous la signature du Premier ministre (mai), la préparation des projets de budgets par les structures (juin - août), la tenue des conférences budgétaires (septembre), l'arrêté du projet de loi de finances en Conseil des ministres et transmission à l'Assemblée nationale (octobre). La nécessité de disposer d'un budget unifié (fonctionnement et investissement) tend à mettre fin à la dualité dans la préparation du budget. A l'Assemblée nationale une procédure interne établie par le règlement intérieur régit l'examen et le vote du projet de loi de finances. Ce vote et la promulgation de la loi de finances interviennent généralement avant le début de l'année d'exécution du budget (règle de l'antériorité).

L'exécution de la loi de finances et du budget

L'exécution du budget de l'Etat est assurée par le Gouvernement. Les acteurs opérationnels sont désignés ci-dessus dans l'architecture des fonctions d'ordonnateur et de comptable décrite plus haut. Les opérations de recettes fiscales et douanières sont exécutées par les régies des Impôts et des Douanes qui constatent, liquident, recouvrent et en reversent les produits au Trésor. Les dépenses font intervenir l'administrateur des crédits (proposition de l'engagement et certification de la prestation), le contrôleur financier (visa avant l'engagement, avant et après l'ordonnancement), les ordonnateurs délégués (mandatement) et le comptable assignataire (acceptation/validation, règlement). La trésorerie est gérée par un Comité présidé par le MEF et exécutée par la DGTCP. S'agissant de la gestion du patrimoine, une instruction récente (janvier 2008) vient de réintroduire la comptabilité des matières. Il existe une comptabilité budgétaire (comptabilité administrative de l'ordonnateur complétée par les encaissements et décaissements enregistrés par le comptable) et une comptabilité générale de l'Etat inspirée de la Directive Plan Comptable de l'Etat de l'UEMOA. Le premier compte de gestion au titre de l'année 2007 est en cours de préparation.

Le contrôle de l'exécution de la loi de finances et du budget.

Le contrôle interne à l'Administration est exercé par le Contrôle financier au titre du contrôle a priori et par l'Inspection générale d'Etat au titre du contrôle a posteriori. Une Inspection générale des finances vient d'être créée en juillet 2008.

Le contrôle juridictionnel est prévu pour être exercé par une Cour des comptes qui a été créée depuis 1998 et qui est en cours d'opérationnalisation. Il n'est donc pas exercé.

Le contrôle parlementaire est exercé à travers les interpellations du Gouvernement et la constitution de commissions d'enquête parlementaires mais non à travers l'examen et le vote du projet de loi de règlement. Le premier projet de loi de règlement sera induit par la production du premier compte de gestion au titre de l'exercice 2007.

5 LES CONCLUSIONS DU PEFA SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES¹²

5.1 Crédibilité du budget

La crédibilité renvoie au concept de la sincérité du budget qui implique l'utilisation intégrale de toutes les informations disponibles pour fixer les prévisions de recettes et de dépenses de manière à atteindre les objectifs budgétaires et une allocation stratégique des ressources conformes aux politiques préalablement définies.

De ce point de vue, le budget n'est pas crédible pendant la période sous revue, de 2005 à 2007 pour trois raisons : i) les écarts entre prévisions et réalisations effectives de dépenses se sont établis à plus de 10% sur les trois années ; ii) du côté des recettes, les chiffres affichés par le Trésor d'une part et par les régies des Impôts et des Douanes, d'autre part ne sont pas concordants du fait d'un système de rapprochement déficient, iii) le mécanisme de détermination des arriérés de paiements intérieurs n'est pas conforme à celui défini par l'UEMOA (90 jours base ordonnancement pris en charge par le Trésor) et encore moins à celui de pratique internationale (30 jours base liquidation) mais considère comme arriérés tous les titres ordonnancés et pris en charge et non réglés à la clôture de chaque gestion. Le stock des arriérés de paiements intérieurs hors traitements et salaires à fin 2006 sont en cours de certification par voie d'audit par le bureau d'études KPMG et feront l'objet d'une stratégie d'apurement dont le projet se trouve dans le circuit des approbations. En attendant, le Togo ne devrait plus accumuler de nouveaux arriérés mais les ordonnancements acceptés et non réglés se montent à plus de 3 milliards de FCFA à fin 2007.

5.2 Couverture et transparence du budget

Les classifications budgétaires prévues par l'UEMOA ont été transposées dans le droit interne mais ne seront effectivement appliquées qu'au budget gestion 2009. Dans la pratique la nomenclature budgétaire actuellement en usage n'intègre pas une classification fonctionnelle ni une codification géographique et couvre de façon limitée les besoins d'analyses.

La documentation budgétaire prescrite par la LORLF (article 35) est globalement produite mais il manque des données précises comme l'encours de la dette, les instances de paiement, les restes à recouvrer et les avoirs du Trésor public. Les résultats dérivant des états financiers ne sont pas connus en l'absence de compte de gestion et de loi de règlement.

Le PEFA institue une liste de neuf documents devant accompagner le projet de loi de finances et dont seulement trois sont fournis par le Gouvernement au Parlement : i) les hypothèses macroéconomiques sont contenues dans le Rapport économique, financier et social, ii) le déficit n'est pas directement chiffré mais peut être calculé, iii) le financement est indiqué dans un article de la loi de finances par exemple l'article 9 de la loi gestion 2007 qui dispose que « les charges nettes pouvant éventuellement résulter de l'ensemble des opérations prévues à l'article 5 de la

¹² PEFA pages 6 à 10.

présente loi seront couvertes soit par les ressources de trésorerie, soit par les ressources d'emprunt que le Gouvernement est autorisé à contracter en particulier par des émissions de bons de trésor ».

« Le ministre chargé des finances est seul autorisé à signer les conventions ou accords relatifs aux emprunts ou aux dons. Ces conventions ou accords sont exécutoires dès leur signature. »

Deux fonds extrabudgétaires ont été identifiés : le Fonds de soutien à l'Education et le Fonds KR-II. Le premier est alimenté par les produits des frais de scolarité à hauteur de 8.5 milliards de FCFA dont 2% sont affectés au Trésor public et le second, par les produits de la revente d'intrants agricoles destinés aux cultures vivrières pour un montant de 5.0 milliards de FCFA en 2007. Ce dernier vient d'être transformé en un EPIC sous la raison sociale de CAGIA.

Dans le domaine des financements extérieurs, les ressources provenant des prêts sont retracées dans le budget voté et dans les rapports d'exécution budgétaire. Les opérations sur dons sont rapportées partiellement.

Les relations financières avec les collectivités locales (21 communes et 30 préfectures placées sous délégations spéciales du Gouvernement central depuis 2001 en l'absence d'élections locales) sont quasi inexistantes, réduites à deux dotations de crédits au profit des communes de Lomé et de Kara au titre de l'éclairage public et du ramassage des ordures ménagères. Les informations à communiquer par l'administration centrale concernent plutôt les recettes partagées à la diligence de la DGI notamment. Quant à la consolidation des données chiffrées concernant les CL, une centralisation des comptes administratifs est effectuée par la Direction de l'aménagement du territoire et un suivi comptable de leurs opérations financières -les CL étant des correspondants du Trésor, est réalisé par la DGTCP. Enfin, en 2004 un processus de décentralisation est engagé qui a déjà produit cinq textes de loi dont l'une traite de l'organisation financière des collectivités locales.

La surveillance du risque budgétaire global n'est pas efficiente du fait de l'absence de structure pour un suivi centralisé des EPA, de l'affaiblissement du suivi des EPIC par la DIGA et du défaut de production de comptes de gestion des CL. Certes existe-t-il un suivi et un contrôle exercés par le ministère de tutelle, par le Conseil d'administration comprenant divers ministères dont le MEF et par l'IGE mais il manque un suivi centralisé qui établisse une situation consolidée au plan national, éclairée par des analyses et recommandations et appelant des directives. Une telle organisation était mise en œuvre par la Direction de l'information de la gestion et de l'audit, pour le suivi des entreprises publiques mais depuis trois ou quatre ans, elle est en déclin comme la structure elle-même.

L'accès du public aux principales informations budgétaires et tel que prévu par les critères du PEFA est inexistant durant la période sous revue.

5.3 Budgétisation basée sur les politiques nationales

Le calendrier budgétaire qui n'est pas soutenu par un acte réglementaire est déclenché tardivement (en juillet) et laisse peu de temps aux structures pour élaborer leur projet de budget. Il s'ensuit que les travaux et conférences y compris les arbitrages sont

confinés dans un intervalle de 2 à 3 mois au lieu de 7 mois. Dans ce processus le Conseil arrête le projet de loi de finances en septembre ou octobre sans avoir au préalable approuvé les plafonds indiqués dans la lettre de cadrage diffusée courant juillet. Enfin, le projet de loi est déposé au-delà de la date fixée par la Constitution et examiné dans un délai largement inférieur à celui fixé par l'article 41 de la LORLF sauf en ce qui concerne le budget 2005. Toutefois le projet de loi est voté avant le 1er jour de l'année d'exécution.

Durant la période sous revue, le Togo disposait d'un Programme d'investissement public triennal glissant mais ne pratiquait pas la programmation budgétaire pluriannuelle. En 2009, il est prévu d'élaborer un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) global et des CDMT sectoriels pour les ministères prioritaires (Santé, Education, Agriculture, Eau et Assainissement) pour la période 2010/2012. Par ailleurs, l'analyse de la soutenabilité de la dette proposée par le FMI est suivie d'un exercice effectué au cours de l'atelier animé par Pôle Dette en octobre 2008.

Des stratégies sectorielles sont à l'état embryonnaire et non formalisé. Il n'y a pas de lien entre les budgets d'investissement et les prévisions de dépenses à moyen terme, étant donné que ces dernières n'ont pas existé au cours de trois années budgétaires écoulées.

5.4 Prévisibilité et contrôle de l'exécution du budget

Les obligations fiscales et douanières sont contenues dans le Code général des impôts (CGI) et dans le Code des douanes. Le CGI est un ensemble de textes législatifs et réglementaires incluant des instructions et circulaires tandis que le code des douanes est complété par le Tarif extérieur commun de l'UEMOA. Les dispositions législatives font l'objet de modifications par voie de loi de finances plus fréquemment en matière fiscale que douanière, si bien que les mises à jour du code des douanes sont plutôt rares. De même pour faciliter l'accès des contribuables aux informations relatives à leurs obligations, la DGI déploie beaucoup d'efforts visibles à travers les circulaires explicatives des dispositions nouvelles, la publication gratuite du Cahier fiscal et des séances de sensibilisation radiotélévisées. Malgré ces efforts, de l'avis des organisations représentatives du secteur privé, les contribuables trouvent certaines dispositions fiscales de compréhension difficile. S'agissant des mécanismes de recours, ils sont traités et dénoués par les deux administrations par voie de transaction beaucoup plus que par voie contentieuse (0% à la DGD et 0,3% à la DGI de 2005 à 2007).

Un numéro d'identifiant fiscal est attribué en même temps que la carte d'opérateur économique par la DGI : il est unique et, à l'inverse de la carte, non renouvelable. Il est requis pour l'admissibilité d'un opérateur ou d'une entreprise à la fourniture de biens et services à l'Etat et aux autres administrations publiques : il fait l'objet de vérification par la CNMP, par l'administrateur de crédits, le contrôle financier, l'ordonnateur et le comptable assignataire de la dépense. Mais la principale insuffisance tient à un défaut de liaison à d'autres systèmes d'immatriculation en vigueur par exemple dans les banques et les organismes de sécurité sociale et à la Direction nationale de la statistique. Le défaut d'immatriculation est puni mais les sanctions au cordon douanier ne sont pas dissuasives. Les programmes de contrôle sont mieux organisés, exécutés et évalués à la DGI. Ils sont établis sur la base d'une

cartographie des risques qui varie d'une année à l'autre. A la DGD, le contrôle est moins systématisé et orienté plutôt vers le contrôle après dédouanement et le contrôle en entreprise.

Les arriérés sont rapportés aux prévisions qui sont elles mêmes fixées sur une base forfaitaire et non pas sur les restes à recouvrer. Cette déficience tient au fait que : i) la chaîne de la recette présente des chaînons manquants relatifs aux émissions, prises en charge sans lesquelles les restes à recouvrer ne peuvent être déterminés sous déduction des recouvrements ; ii) les titres de régularisation des paiements anticipés (article ...du RGCP 1989) ne sont plus émis ; iii) les receveurs des impôts et des douanes, n'exercent pas encore leurs fonctions comptables. Les reversements des produits recouverts par les 2 régions au Trésor sont effectués à un rythme satisfaisant, quotidiennement par les postes à Lomé, hebdomadairement par les inspections fiscales de l'intérieur et une fois par mois par convoyage des fonds des unités douanières de l'intérieur jusqu'à la caisse de la Direction générale. Les rapprochements de situations entre chaque région et le Trésor se font sur une base mensuelle, sur pièces, sans note d'accord, les nomenclatures utilisées par la DGI et la DGD pour restituer les produits recouverts étant par ailleurs non conformes à la nomenclature du budget voté.

Les flux de trésorerie sont retracés dans un plan annuel décliné en plans mensualisés dont le mode de gestion ne permet pas une exécution budgétaire fluide et étalée dans le temps. En effet le Comité de pilotage créé en 1999 et mis à jour en 2005 se réunit peu avant la fin du mois considéré pour fixer le taux de couverture des dépenses prises en charge suivant les liquidités disponibles. Ceci provoque une masse importante de décaissements sur une courte période. De même, la prévisibilité des libérations des crédits est quasi inexistante. Les opérations modificatives en cours d'année sont de pratique peu courante.

Le dispositif pour encadrer la soutenabilité et l'évolution de la dette intérieure et extérieure est de date récente avec la création du Comité national de la dette publique (juillet 2008) appuyé par la Commission nationale d'apurement de la dette intérieure (septembre 2008). Les soldes des comptes de trésorerie sont consolidés de manière satisfaisante.

Le système de liquidation et de gestion des modifications des traitements et salaires n'intègre pas l'intervention des ministères utilisateurs des personnels de l'Etat. Le dernier contrôle physique des agents de l'Etat remonte à l'année 2000.

Le dispositif de passation des marchés publics (ordonnance du 04 août 1993) est très centralisé et fonctionne dans une certaine confusion quant au choix de mode moins concurrentiel et quant à la mise en œuvre du mécanisme des recours.

L'utilisation intensive des procédures d'urgence a eu pour effet de contourner les règles de contrôle prévues dans le RGCP notamment au niveau du contrôle financier et du comptable assignataire. Les contrôles exercés sur les régularisations ne présentent pas le même intérêt et n'ont pas la même portée que dans le cadre de la procédure normale.

Durant la période sous revue, le contrôle interne à l'Administration aura été quasi inexistant du fait de la baisse d'activités à la fois du contrôle financier et de

l'Inspection générale d'Etat (IGE) respectivement en raison de l'impact négatif de l'utilisation des procédures d'urgence sur l'un et du fléchissement de la capacité opérationnelle de l'autre. Dans ce contexte, la reprise des activités du CF et la création toute récente de l'Inspection générale des finances (IGF) (juillet 2008) devraient permettre de réactiver le contrôle interne de la gestion des finances publiques.

5.5 Comptabilité, Enregistrement de l'Information et Rapports Financiers

Les opérations de rapprochements de comptes constituent un mode de fiabilisation de la comptabilité et des résultats qu'elle génère. La réconciliation bancaire de tous les comptes de trésorerie ouverts au nom du Trésor public est effectuée sur une base mensuelle et de façon satisfaisante. Ce n'est pas le cas s'agissant des comptes d'attente et d'avances.

Les unités de prestation de services primaires ne reçoivent pas directement des crédits budgétaires : les crédits délégués sont exécutés par les structures déconcentrées au niveaux de la région et de la préfecture qui se chargent de répartir les fournitures et matériels destinés aux structures de base. Celles-ci n'ont donc pas de visibilité sur leurs allocations budgétaires. Il n'y a pas de collecte de données concernant leur fonctionnement.

Les rapports d'exécution budgétaire de contenu aussi développé que le budget voté ne sont pas produits en cours d'année. Les données sont disponibles mais c'est la pratique qui n'est pas instaurée ou restaurée pour les appuyer de commentaires circonstanciés et dynamiques conformément au critère PEFA.

Les états financiers au sens de lois de règlement appuyées du CGAF ou de son équivalent, ne sont pas produits durant les trois dernières années. Le 1er compte de gestion pourrait induire le 1er projet de loi de règlement. Les normes applicables sont celles établies par l'UEMOA, elles-mêmes inspirées du SYSCOA et du SYSCOHADA.

5.6 Surveillance et vérification externes

En l'absence d'états financiers, la vérification externe est sans objet. L'IGE prise dans le contexte du bicéphalisme actuel du pouvoir exécutif ne saurait être considérée comme habilitée à effectuer cette vérification externe en lieu et place de la Cour des comptes telle que prévue par la Constitution en vigueur au cours des trois dernières années.

L'Assemblée nationale a toujours voté le projet de loi de finances initiale avant le premier jour de l'année d'exécution mais dans les conditions de non respect de la date de dépôt au 1er mardi d'octobre par le Gouvernement et d'insuffisance de délai imparti par la LORLF (40 jours) pour l'examen et l'adoption du projet par le Parlement.

Tant qu'il n'y a pas de projet de loi de règlement ni de rapport de vérification externe, le pouvoir législatif ne dispose pas de matière sur laquelle il doit intervenir. Dans ces conditions, le cycle budgétaire n'est pas fermé.

5.7 Conclusion de l'analyse PEFA

La méthodologie PEFA sépare l'évaluation de la préparation d'un programme d'amélioration¹³. Avec 15 indicateurs (sur 28 relatifs à la performance du pays) des gros efforts dans pratiquement tous les aspects de la GFP sont nécessaires. L'attention des autorités devrait se concentrer sur les domaines suivants :

- Préparation du budget sur une base pluri annuelle ;
- Mobilisation des recettes ;
- Transparence de la GFP ;
- Contrôle et vérification internes ;
- Passation des marchés ;
- Comptabilité et production des rapports d'exécution budgétaire périodiques ;
- Contrôle et vérification externes.

¹³ Le PEMFAR par contre contient une liste d'actions prioritaires qui est reproduite en Annexe 3

6 POINT DES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES ET PROCHAINES ETAPES

6.1 La situation en mars 2009

Les réformes effectuées de la GFP sont résumées de la manière suivante dans le DSRP-C ¹⁴:

« S'agissant des finances publiques, le Gouvernement a pris des mesures pour transposer les directives de l'UEMOA dans la législation nationale¹⁵. Des dispositions ont été prises pour améliorer la transparence dans la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses publiques. En outre, le Gouvernement a entrepris la mise en œuvre des recommandations du PEMFAR et du PEFA¹⁶ qui se sont déroulés en 2008 au Togo.

Au niveau des recettes, des réformes ont été introduites dans les administrations fiscales et douanières permettant d'améliorer le contrôle dans le recouvrement des recettes. Ainsi, au sein de la Direction Générale des Impôts, la réforme s'est traduite notamment par la création d'une Direction des recherches et de la vérification et d'une Direction de l'organisation et du contrôle des services ; l'informatisation du traitement des déclarations fiscales et de la comptabilité avec une répartition plus cohérente des entreprises entre les trois unités fiscales (grande, moyenne, petite) ; la simplification de la fiscalité et des procédures applicables aux petites et moyennes entreprises et la rationalisation des procédures de déclaration pour les moyens et les gros contribuables. Par ailleurs, un comité de pilotage des réformes a été mis en place. Au niveau de l'Administration douanière, l'amélioration du système d'informatisation des principaux bureaux de douane permet une meilleure codification des franchises douanières, un meilleur suivi de l'itinéraire des produits en transit et l'introduction d'un système d'évaluation en douane.

*En ce qui concerne les dépenses publiques, les dépenses exécutées par procédures exceptionnelles ont été pratiquement éliminées, permettant par la même occasion de limiter les dépenses extrabudgétaires. De plus, l'amélioration de la gestion de la trésorerie et le renforcement du contrôle de l'exécution budgétaire ont permis d'équilibrer le solde budgétaire primaire et d'éliminer les accumulations d'arriérés de paiements intérieurs. Par ailleurs, quelques avancées ont été enregistrées dans le processus d'amélioration du **système de passation des marchés publics** au Togo. En effet, l'évaluation du système dans son ensemble par rapport aux indicateurs de l'OCDE a montré que le processus de passation des marchés n'était pas comparable aux standards internationaux. Les réformes entreprises dans ce domaine ont abouti à l'élaboration d'un nouveau « Code des marchés publics et délégation des services publics » soutenu par une loi relative aux marchés publics. En outre, pour une*

¹⁴ DSRP-C, mars 2009 page 10

¹⁵ Il s'agit notamment du décret n° 2008-091/PR du 29 juillet 2008 portant règlement général sur la comptabilité publique, des arrêtés N°243 et 244/MEFP/CAB du 20 décembre 2001 portant respectivement Plan comptable de l'Etat, Nomenclature budgétaire et de l'adoption par le Parlement de la Loi organique relative aux Lois de finances publiques.

*meilleure gestion budgétaire, le Gouvernement a unifié l'élaboration du budget de l'Etat (fonctionnement et investissement) sous la responsabilité de la Direction du Budget relevant du Ministère de l'Economie et des Finances. Il a aussi entamé la mise en place du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) pour l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat. De même, les régies financières sont en voie d'informatisation afin d'améliorer leur rendement. Pour renforcer le **contrôle**, le Gouvernement a créé l'Inspection Générale des Finances et formé les agents de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à la reddition des comptes de gestion. En matière de contrôle juridictionnel des comptes, la mise en place de la Cour des Comptes a été retardée par les mesures préalables liées à l'élaboration des comptes de gestion et des comptes administratifs qui constituent les matières premières pour la Cour des Comptes. Au cours de l'année 2008, les comptes ont été élaborés pour la gestion 2007. A présent, le chemin est tracé pour l'opérationnalisation de la Cour des Comptes. Un plan d'action a été adopté à cet égard. Par ailleurs, après l'audit de la dette intérieure, le Gouvernement a adopté une stratégie d'apurement de celle-ci. »*

Si la liste des réformes réalisées est impressionnante, l'évaluation PEFA montre le chemin qui reste encore à parcourir.

6.2 Les contraintes à la réforme

La mise en œuvre des réformes se heurte à des contraintes de ressources humaines et de l'absence d'un programme de développement institutionnel global.

6.2.1 Ressources humaines;

Le problème des ressources humaines est réel et frappe toutes les fonctions. Les nouveaux recrutements ne résoudre pas les problèmes dans le court terme. L'on peut prendre à titre d'illustration les structures de contrôle et de vérification internes:

- L'IGE existe uniquement sur le papier en effet ses cadres ont fait valoir leurs droits à la retraite ;
- L'IGF vient d'être créée mais ne peut remplir effectivement ses fonctions car ses cadres manquent de formation. L'Inspecteur général est l'ex Contrôleur financier. Durant une entrevue avec la DCE, les cadres de l'IGF ont exprimé leur inquiétude que l'opérationnalisation de la Cour des comptes ne se fasse par braconnage de leurs récentes recrues ;
- Le contrôle financier comprenait sept contrôleurs dans les années 90 mais n'en compte plus qu'un aujourd'hui.

6.2.2 Appui institutionnel

Les principaux appuis institutionnels – récents, en cours ou à venir – en matière de gestion des finances publiques au Togo sont les suivants:

- CE – programme d'appui institutionnel aux Finances, à la Coopération et à la Statistique prévoyant notamment, en matière de finances publiques, la mise en

place de deux assistants techniques expatriés et le recrutement d'environ 40 agents locaux dans les domaines de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire;

- FMI (via AFRITAC de l'Ouest) – appuis à la gestion de la dette, aux régies financières et au Trésor;
- Banque Mondiale – conduite du PEMFAR y compris une revue de la passation des marchés publics afin de proposer un plan d'action en matière de gestion des finances publiques et de passation des marchés publics;
- France – appui au Trésor au travers d'une assistance technique;
- PNUD – évaluation des besoins en renforcement des capacités.

En l'absence d'un plan global et cohérent de renforcement des capacités calé sur la stratégie de renforcement de la GFP, il n'est pas certain que l'ensemble de ces appuis couvrent les besoins de manière satisfaisante.

6.3 Les prochaines étapes

Après une année de réformes soutenues dans le cadre des programmes avec le FMI et un travail d'analyse approfondie (les études PEMFAR et PEFA), le Gouvernement se doit d'adopter et d'internaliser une approche à long terme de la réforme.

Pour jeter les bases de cette approche, il convient de préparer d'ici la fin 2009:

- Une stratégie de réforme (disons sur dix ans) comprenant;
 - Une matrice de mesures de la performance de la GFP ;
 - Un plan d'action triennal chiffré.
- Un plan de développement des capacités du MEF dans son ensemble et de chaque structure concernée par les réformes compte tenu :
 - De l'organisation du MEF ;
 - Des besoins en formation ;
 - Des appuis déjà disponibles.

Mesures d'amélioration des finances publiques à mettre en œuvre sur la période 2009-2010 dans le cadre de la FRPC (2008-2010)

1. Elaborer un plan d'action avec un calendrier basé sur les recommandations du PEMFAR de juin 2008 et le rapport AFRITAC du FMI de juillet 2007,
2. Introduire une budgétisation pluriannuelle suivant la méthodologie GFS,
3. Auditer les comptes bancaires du secteur public. Centraliser et consolider la gestion du Trésor,
4. Simplifier et accélérer les procédures d'engagements, basées sur le contrôle des risques,
5. Démarrer l'apurement des dettes intérieures, sur la base d'une stratégie transparente,
6. Démarrer les inspections de l'inspection générale des Finances et produire un premier rapport en 2009,
7. Activer la Cour des Comptes,
8. Mettre en place un système simplifié d'audits fiscaux,
9. Informatiser les Impôts,
10. Mettre à jour le code des impôts et revoir le système d'exonérations et d'exemptions fiscales et douanières,
11. Mettre à jour le code des Douanes,
12. Renforcer le contrôle de la zone Franche en activant les fonctionnalités de SYDONIA++ relatives à la gestion des manifestes et du transit et amender la loi gouvernant la zone Franche afin d'y autoriser des inspections par les services d'audit des Douanes,
13. Renforcer la gestion de la Trésorerie en introduisant des projections mensuelles de dépenses et de recettes,
14. Intégrer la gestion de la dette publique extérieure et intérieure,
15. Démarrer la production de rapports mensuels sur la dette comprenant les opérations et des projections,
16. Rédiger un nouveau Code des Marchés Publics,
17. Mettre en route l'informatisation de la chaîne de la Dépense,
18. Introduire la comptabilité en partie double à tous les niveaux de comptabilité des recettes.

Source : FMI, document delà FRPC, avril 2008

Mesures d'amélioration des finances publiques avant le point d'achèvement

Public financial management

- Adopt a mechanism to track public expenditures for poverty reduction on the basis of a functional expenditure classification and publish at least two quarterly reports on these expenditures covering a period of at least two consecutive quarters preceding the completion point.
- Appoint the judges for the *Cour des Comptes* and provide them with work space, equipment, and materials; and submit the draft of the *Loi de règlement* and draft General Treasury Balance (*Balance Générale du Trésor*) to the *Cour des Comptes* and Parliament for at least one fiscal year preceding the completion point.
- Adopt a decree creating the Procurement Regulatory Authority in conformity with the WAEMU Procurement Directives, nominate its managerial staff, and provide them with an adequate budget; and publish monthly in a public procurement gazette or on a government website a summary of all signed contracts, including sole source contracts and public concessions, for at least six months immediately preceding the completion point.

Debt Management

- Consolidate external and domestic debt data under a single unit charged with all public debt management tasks.
- Publish an annual report on a government website providing accurate and complete data on external and domestic public debt, including information on debt stocks, actual debt service, and new loans within six months after the end of the year, for at least one year immediately preceding the completion point.

Source : FMI, Document du point de décision de l'initiative PPTE, décembre 2008

Recommandations prioritaires du PEMFAR

Problèmes rencontrés	Actions à prendre	Acteurs responsables	Assistance technique requise (Faible, Moyenne, Elevée)	Date de mise en œuvre proposée	
				ST	MT
I. REVUE DES DEPENSES PUBLIQUES					
1. A) La part des dépenses des secteurs prioritaires est faible.	1. Améliorer la composition des dépenses publiques et augmenter de façon substantielle les dépenses des secteurs prioritaires (la hausse pour les secteurs prioritaires doit être au moins équivalente à celle du budget total de l'Etat) en rapport avec la réduction de la pauvreté.	DB, DGPAT	Faible	X	
1.B) La programmation budgétaire est inadéquate.	2. Améliorer la priorisation des dépenses en mettant en place graduellement des CDMT sectoriels cohérents avec le CDMT central et le DSRP.	DB, DGPAT, DE, Ministères sectoriels	Elevée		X
1.C) Les écarts entre le budget voté, le DSRP et le budget exécuté sont importants.	3. Assurer que l'exécution budgétaire est en cohérence avec la composition du budget voté et le DSRP et réduire l'écart entre les dépenses exécutées et les dépenses votées à moins de 5 pourcent des dépenses votées.	DB, DGPAT, DFCEP, DE	Faible		X
1.D) La composition économique des dépenses publiques demeure faible.	4. Limiter la progression des	DB	Faible	X	

Problèmes rencontrés	Actions à prendre	Acteurs responsables	Assistance technique requise (Faible, Moyenne, Elevée)	Date de mise en œuvre proposée	
				ST	MT
	dépenses non prioritaires (transferts non ciblés aux secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté et réduire la part des charges communes dans le budget). 5. Mettre en place l'audit des bénéficiaires des transferts et des subventions.	DB	Faible	X	
II. EVALUATION DU SYSTEME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES					
2.A) La nomenclature budgétaire ne permet pas de suivre les dépenses de lutte contre la pauvreté.	6. Intégrer la classification fonctionnelle du MSFP de 2001 dans la nomenclature budgétaire, 7. Assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté selon la classification convenu en décembre 2008.	DB	Elevée		X
		DB	Faible	X	
2. B) Les opérations financières de l'État ne font pas l'objet d'une diffusion suffisante auprès des citoyens ou de leurs représentants.	8. Informer en cours d'exercice budgétaire la Commission des Finances et des Échanges de l'Assemblée nationale sur l'exécution du budget de l'État. 9. Diffuser plus largement dans l'administration et dans le publique des rapports trimestriels plus exhaustives avec les données relatives à	Gouvernement	Faible	X	
		MEF	Faible	X	

Problèmes rencontrés	Actions à prendre	Acteurs responsables	Assistance technique requise (Faible, Moyenne, Elevée)	Date de mise en œuvre proposée	
				ST	MT
<p>2.C) La Cour des Comptes instituée par la Constitution n'est pas encore opérationnelle.</p> <p>2.D) Les comptes du Trésor ne produisent pas leurs comptes de gestion et le Ministère de l'Economie et des Finances n'élabore pas de lois de règlement, entravant ainsi les contrôles externes de la Cour des Comptes et de l'Assemblée nationale.</p> <p>2.E) Le cadre institutionnel de la gestion de la dette publique n'est pas unifié et ne permet pas une bonne coordination entre les services concernés. Son système d'enregistrement et d'information n'est ni fiable, ni exhaustif.</p>	<p>l'exécution du budget, y compris des investissements, en identifiant les dépenses de lutte contre la pauvreté</p>	Gouvernement	Moyenne	X	
	<p>10. Nommer les juges de la Cour des Comptes (CC) et leur attribuer des moyens matériels et financiers suffisants. Mettre en place le manuel de procédures de la CC.</p>	DGTCP	Elevée		X
	<p>11. Soumettre les comptes de gestion annuels des comptes publics à la Cour des Comptes.</p>	MEF/DB	Elevée		X
	<p>12. Soumettre à l'Assemblée nationale le projet de loi de règlement rendant compte de l'exécution du budget de l'État.</p>	Trésor/DDP	Moyenne		X
	<p>13. Consolider dans une seule structure la gestion de l'ensemble de la dette publique.</p> <p>14. Publier un rapport annuel fournissant des données concises sur la situation de la dette intérieure et extérieure de l'État.</p>	Trésor/DDP	Moyenne		X

Problèmes rencontrés	Actions à prendre	Acteurs responsables	Assistance technique requise (Faible, Moyenne, Elevée)	Date de mise en œuvre proposée	
				ST	MT
III. EVALUATION DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS					
3.A) Les marchés publics ne sont pas soumis au contrôle du législateur.	15. Adopter un projet de loi sur les marchés publics en ligne avec les Directives de l'UEMOA.	MEF	Elevée	X	
3.B) Le Code actuel définit: - un champ d'application qui ne couvre pas certaines entités (entreprises publiques, personnes morales de droit privé etc.) ou certains contrats (délégations de services) ; et - des cas de gré à gré trop étendus	16. Réviser le Code actuel pour le mettre en conformité avec les Directives de l'UEMOA, (Directive No. 4), y compris étendre son champ d'application et limiter les cas de gré à gré.	MEF	Elevée	X	
3.C) Les fonctions de régulation et de contrôle ne sont pas séparées.	17. Adopter un décret créant l'organe de régulation en ligne avec la Directive No. 5 de l'UEMOA.	MEF	Elevée	X	
	18. Rendre opérationnel l'organe de régulation des marchés publics: nommer ses responsables clé et le doter d'un budget de fonctionnement adéquat.	MEF	Elevée	X	
3.D) L'accessibilité du public aux informations sur les résultats des marchés publics est insuffisante.	19. Développer un site Web ainsi que ses liens avec le SIGMAP et créer un Journal des marchés publics	MEF	Moyenne		X
	20. Publier mensuellement les résultats de tous les marchés y	MEF	Moyenne		X

Problèmes rencontrés	Actions à prendre	Acteurs responsables	Assistance technique requise (Faible, Moyenne, Elevée)	Date de mise en œuvre proposée	
				ST	MT
	compris les marchés de gré à gré et les concessions dans le journal des marchés publics et sur le site WEB.				

Source : PEMFAR pages xvi à xx

4.A Matrice donneurs

Current donor presence in sectors in Togo between 2006-2013 as for december 2008

Donneurs	Education	Santé	Agriculture/grippe aviaire	Infrastructures	Infrastructures urbaines/ Assainissement	Gouvernance politique / culture	Justice	Capacités institutionnelles	Micro-finance	Gouvernance écon/entreprises/ publiques/ aéro-portuaire	Décentralisation	Société civile	Social	Sécurité	Autre FCT environnement	GBS/opération dette	food aid	Human aid
EC(excl BEI)	18,15	11,3	30,4	50	42	24,18	8	21	0,08			5			8	37		
France	21,3	15,95			33	0,8	1,5	4,1		1	1,3		3,2		2,5			
Allemagne																		
Total EU	39,45	27,25	30,4	50	75	24,98	9,5	25,1	0,08	1	1,3	5	3,2	0	10,5	37	0	0
USA					4,7	0,48								0,7				
Chine				14,2												13		
FMI																		
Système NU		10,6	2,5						1				1,48					
B Mondiale			0,35		11					1,02			2,9			90		
BOAD					12,8			1,8								13		
BAD																		
Fonds Régional de dévelop CEDEAO				0,78														
BADEA			6,9	5,5														
FSD			3,3	4														
BID	9,3		4,8	1,9						45								
Total others	9,3	10,6	17,85	26,38	24,27	0,48	0	1,8	1	46,02	0	0	4,38	0,7	0	116	0	0

Note: This matrix is an example of a donor matrix that could be drafted at country level to show 1) the current state of donor support to given sectors
2) the planned donor support to sectors at a given date (for instance once division of labour with more sector concentration has been agreed)
Sector definitions may vary locally according to sectors retained in the country poverty strategy or similar strategy.
The example may be adapted for local use or a similar locally devised matrix may be used

The matrix is used to present donor roles per sector and per donor as follows:

L = Lead donor
A = Active donor
P = Passive (silent) donor
E = Exit strategy for this donor in this sector

For an explanation of donor roles see the EU Code of Conduct (Council Conclusions, May 2007, 9558/07)
Footnotes may be used to further specify any co-financing/delegated cooperation partnerships between donors

4.B Programme des Investissements Publics Togo- PIP triennal 2009-2011

Tableau par bailleurs

Bailleurs	2009	2010	2011	TOTAL
Ressources Internes (Trésor)	26 915, 00	49 339,00	47 078,50	123 332,50
Ressources Internes (Contrepartie)	4 935,00	6 476,00	6 302,00	17 713,00
FRDC/CEDEAO	709,00	0,00	0,00	709,00
BOAD	5 500,00	1 500,00	1 500,00	8 500,00
BIDC	5,438,00	2 562,00	0,00	8 000,00
FAIR (UEMOA)	350,00	350,00	0,00	680,00
FAD	500,00	1 100,00	600,00	2 200,00
France	990,58	760,99	196,00	1 947,57
Suisse	219,00	119,00	0,00	338,00
Fortis Bank	0,00	0,00	0,00	0,00
AFD	6 000,00	1 700,00	1 325,00	9 025,00
OIF	0,00	0,00	725,00	725,00
DAHW	150,00	50,00	0,00	200,00
FED	10 354,00	10 910,00	3 190,00	24 454,00
PNUD	251,50	214,50	150,00	616,00
UNICEF	4 296,00	1 603,00	500,00	6 399, 00
Fonds Mondial	14 699,72	12 866,00	10 846,00	38 411,72
Hand Int	75,00	0,00	0,00	75,00
BM (don)	1 200, 00	3 000,00	3 000,00	7 200,00
FEM	1 344,20	609,80	575,80	2 529,80
FNUAP	830,00	600,00	0,00	1,430,00
OMS	2 500 000	0,00	0,00	2 500,00
Chine	2 730,00	3 000,00	4 000,00	9 730,00
BID	3 500,00	10 000,00	9 100,00	22 600,00
FKD (Koweit)	888,00	951,00	95,00	1 934,00
BADEA	3 349,00	5 674,00	4 819,00	13 842,00
FSD	2 266,00	0,00	0,00	2 266,00
A rechercher	0,00	7 050,00	18 075,00	25 125,00
TOTAL	99 990, 00	120 415,29	112 077,30	332 482, 59

7ème FED															
N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2008			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2008					Date de clôture		
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux	
AIDE PROGRAMMABLE															
TO	82	APPUI DECENTRALISE AU SECTEUR SANTE	8.000.000,00	5.979.849,21	3.831.767,53	0,00	1.597.499,44	1.719.642,24	8.000.000,00	7.577.348,65	94,72%	5.551.409,77	73,26%	69,39%	ENCOURS
	89	PROGRAMME APPUI AUX ONG ET SOCIETE CIVILE	710.023,14	710.023,14	693.839,35	0,00	0,00	-57.350,44	710.023,14	710.023,14	100,00%	636.488,91	89,64%	89,64%	ENCOURS
	92	PROGRAMME PLURIANNUEL MICROREALISATIONS	13.314.399,76	12.883.395,55	3.904.519,63	0,00	26.847,83	7.684.067,31	13.314.399,76	12.910.243,38	96,96%	11.588.586,94	89,76%	87,04%	ENCOURS
TOTAL - I			22.024.422,90	19.573.267,90	8.430.126,51	0,00	1.624.347,27	9.346.359,10	22.024.422,90	21.197.615,17	96,25%	17.776.485,61	83,86%	80,71%	
AIDE PROGRAMMABLE - FINANCEMENT SUR RELIQUATS CINQUIEME FED															
TO	91	Programme Pluriannuel de microrealisations	1.285.600,24	1.285.600,24	668.614,69	0,00	-50.496,15	288.122,11	1.285.600,24	1.235.104,09	96,07%	956.736,80	77,46%	74,42%	ENCOURS
TOTAL - II			1.285.600,24	1.285.600,24	668.614,69	0,00	-50.496,15	288.122,11	1.285.600,24	1.235.104,09	96,07%	956.736,80	77,46%	74,42%	
TOTAL FED 7			23.310.023,14	20.858.868,14	9.098.741,20	0,00	1.573.851,12	9.634.481,21	23.310.023,14	22.432.719,26	96,24%	18.733.222,41	83,51%	80,37%	
8ème FED															
N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2008			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2008					Date de clôture		
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux	
AIDE NON PROGRAMMABLE															
		STABEX													
	1	STABEX 1995 CACAC	1.240.108,00	1.240.108,00	1.240.108,00	0,00	0,00	0,00	1.240.108,00	1.240.108,00	100,00%	1.240.108,00	100,00%	100,00%	EN COURS
	2	STABEX 1996 CAFE	3.736.167,00	0,00	0,00	0,00	3.736.167,00	3.736.167,00	3.736.167,00	3.736.167,00	100,00%	3.736.167,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
	3	STABEX 1998 CACO	494.391,00	0,00	0,00	0,00	494.391,00	494.391,00	494.391,00	494.391,00	100,00%	494.391,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
	4	STABEX 1998 CAFE	2.005.136,00	0,00	0,00	0,00	2.005.136,00	2.005.136,00	2.005.136,00	2.005.136,00	100,00%	2.005.136,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
	6	STABEX 1998 TOUTEUX D'OLEAGINEUX	424.510,00	0,00	0,00	0,00	424.510,00	424.510,00	424.510,00	424.510,00	100,00%	424.510,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
	7	STABEX 1999 OIL CAKES	1.404.448,00	0,00	0,00	0,00	1.404.448,00	1.404.448,00	1.404.448,00	1.404.448,00	100,00%	1.404.448,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
	8	FRANCHISE ART 95 CACAC	79.025,00	0,00	0,00	0,00	79.025,00	79.025,00	79.025,00	79.025,00	100,00%	79.025,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
	9	FRANCHISE ART 95 CAFE	327.519,00	0,00	0,00	0,00	327.519,00	327.519,00	327.519,00	327.519,00	100,00%	327.519,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
		TOTAL	9.711.304,00	1.240.108,00	1.240.108,00	0,00	8.471.196,00	8.471.196,00	9.711.304,00	9.711.304,00	100,00%	9.711.304,00	100,00%	100,00%	
TOTAL - AIDE NON PROGRAMMABLE			9.711.304,00	1.240.108,00	1.240.108,00	0,00	8.471.196,00	8.471.196,00	9.711.304,00	9.711.304,00	100,00%	9.711.304,00	100,00%	100,00%	
TOTAL FED 8			9.711.304,00	1.240.108,00	1.240.108,00	0,00	8.471.196,00	8.471.196,00	9.711.304,00	9.711.304,00	100,00%	9.711.304,00	100,00%	100,00%	
FED 9															
N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2008			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2008					Date de clôture		
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux	
ENVELOPPE A - FED 9 ET RELIQUATS DES FED ANTERIEURS															
TO	1	PROGRAMME NATIONAL D'ACTION DECENT. DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!	0,00	0,00%	#DIV/0!	22/05/2006
	2	4EME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION	1.975.000,00	0,00	0,00	0,00	1.975.000,00	800.929,00	1.975.000,00	1.975.000,00	100,00%	800.929,00	40,55%	40,55%	ENCOURS
	3	ETUDE- PROGRAMME D'EDUCATION CIVIQUE	71.599,78	71.599,78	71.599,78	0,00	0,00	0,00	71.599,78	71.599,78	100,00%	71.599,78	100,00%	100,00%	27/02/2006
	4	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE I	1.000.000,00	731.638,53	618.626,15	0,00	0,00	57.534,61	1.000.000,00	731.638,53	73,16%	676.160,76	92,42%	67,62%	ENCOURS
	5	AUGMENTATION DU PLAFOND DU PAOSC	260.000,00	181.161,26	124.230,64	-78.934,03	-95,29	1.610,47	181.065,97	181.065,97	100,00%	125.841,11	69,50%	69,50%	ENCOURS
	6	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE II	1.950.000,00	33.373,00	0,00	0,00	831.793,00	488.096,17	1.950.000,00	865.166,00	44,37%	488.096,17	56,42%	25,03%	ENCOURS
	7	PROJET D'APPUI A LA REFORME DE LA JUSTICE	8.000.000,00	0,00	0,00	0,00	1.989.800,00	465.915,03	8.000.000,00	1.989.800,00	24,87%	465.915,03	23,42%	5,82%	ENCOURS
	8	SEME PPMR AUGMENTATION DU PLAFOND	2.287.734,89	2.181.925,00	1.577.158,60	0,00	0,00	467.101,98	2.287.734,89	2.181.925,00	95,37%	2.044.260,58	93,69%	89,36%	ENCOURS
	9	SEME PPMR AUGMENTATION DU PLAFOND	512.265,11	512.265,11	0,00	0,00	0,00	449.724,58	512.265,11	512.265,11	100,00%	449.724,58	87,79%	87,79%	ENCOURS
	10	APPUI AUX PROCESSUS ELECTORAUX	13.634.618,00	13.534.618,00	9.940.792,00	0,00	0,00	0,00	13.634.618,00	13.534.618,00	99,27%	9.940.792,00	73,45%	72,91%	ENCOURS
	11	PROJET DE CONTOURNEMENT DE LA VILLE DE LOME	1.995.000,00	0,00	0,00	0,00	169.840,00	101.904,00	1.995.000,00	169.840,00	8,51%	101.904,00	60,00%	5,11%	ENCOURS
	12	PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN AU TOGO	18.000.000,00	0,00	0,00	0,00	1.826.150,00	0,00	18.000.000,00	1.826.150,00	10,15%	0,00	0,00%	0,00%	ENCOURS
	13	PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL A L'ETAT TOGOLAIS	8.000.000,00	0,00	0,00	0,00	3.564.810,00	1.499.453,38	8.000.000,00	3.564.810,00	44,56%	1.499.453,38	42,06%	18,74%	ENCOURS
	14	PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO ECONOMIQUES	1.965.382,00	0,00	0,00	0,00	1.965.382,00	1.965.382,00	1.965.382,00	1.965.382,00	100,00%	1.965.382,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
	15	PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO ECONOMIQUES	3.034.618,00	0,00	0,00	0,00	3.034.618,00	3.034.618,00	3.034.618,00	3.034.618,00	100,00%	3.034.618,00	100,00%	100,00%	ENCOURS
TOTAL FED 9			62.686.217,78	17.246.580,68	12.332.407,17	-78.934,03	15.357.297,71	9.332.269,22	62.607.283,75	32.603.878,39	52,08%	21.664.676,39	66,45%	34,60%	
FED 10															
N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2008			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2008					Date de clôture		
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux	
ENVELOPPE A - FED 10															
TO	1	PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT MACROECONOMIQUE DU TOGO	0,00	0,00	0,00	5.000.000,00	0,00	0,00	5.000.000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	ENCOURS
	2	PROGRAMME NATIONAL D'ACTION DECENT. DE GESTION	0,00	0,00	0,00	17.467.000,00	0,00	0,00	17.467.000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	ENCOURS
TOTAL FED 10			0,00	0,00	0,00	22.467.000,00	0,00	0,00	22.467.000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	
RECAPITULATIF															
N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2008			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2008					Date de clôture		
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux	
TOTAL FED 7			23.310.023,14	20.858.868,14	9.098.741,20	0,00	1.573.851,12	9.634.481,21	23.310.023,14	22.432.719,26	96,24%	18.733.222,41	83,51%	80,37%	
TOTAL FED 8			9.711.304,00	1.240.108,00	1.240.108,00	0,00	8.471.196,00	8.471.196,00	9.711.304,00	9.711.304,00	100,00%	9.711.304,00	100,00%	100,00%	
TOTAL FED 9			62.686.217,78	17.246.580,68	12.332.407,17	-78.934,03	15.357.297,71	9.332.269,22	62.607.283,75	32.603.878,39	52,08%	21.664.676,39	66,45%	34,60%	
TOTAL FED 10			0,00	0,00	0,00	22.467.000,00	0,00	0,00	22.467.000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	
TOTAL FED 7 à 10			95.707.544,92	39.345.556,82	22.671.256,37	22.388.065,97	25.402.344,83	27.437.946,43	118.095.610,89	64.747.901,65	54,83%	50.109.202,80	77,39%	80,37%	

Engagements et paiements 2006-2008 (hors BEI)

Rubriques	2006	2007	2008	Total
Engagements globaux	0,00	23.584.618,00	22.755.658,00	46.340.276,00
Engagements individuels	9.403.002,00	15.766.538,00	21.795.406,00	46.964.946,00
Paiements	6.193.872,00	11.739.171,00	18.005.068,00	35.938.111,00

Ratio de capacité d'absorption (BEI inclus)

Rubriques	2006	2007	2008	Total	Moyenne	RAC/moyenne	RAC / contrats 2008	RAL /moyenne	RAL/paiements 2008
Engagements globaux	0,0	23.584.618,0	22.755.658,0	46.340.276,0	15.446.758,7				
Engagements individuels	9.403.002,0	15.766.538,0	26.795.406,0	46.964.946,0	15.654.982,0	3,4	2,0		
Paiements	6.193.872,0	11.739.171,0	23.005.068,0	35.938.111,0	11.979.370,3			5,7	3,0

Annexe 5b: Projets régionaux et facilités

Projets	Domaine	Montant	Début-fin projet
9 ACP RPR 39/58 – EU Facilité Eau Titre du projet : Amélioration de la qualité de vie des ménages urbains et ruraux pauvres du Togo à travers une gestion intégrée des ressources en eau (AQUA-Vie)	Eau	1.056 742 €	Mars 2007-mars 2010
9 ACP RPR 49/35 Facilité Energie Titre du projet : Cross-border supply of electricity to rural communities in Togo from Ghana". Mis en œuvre par le West African Power Pool (WAPP) Projet régional Financé par FED (sous régional)	Energie	1.500 000 €	Janvier 2008-juin 2009
9 ACP RPR 101/03 – Facilité Eau Titre du projet : Improving Water Management and Governance in African Countries through support in development and implementation of Integrated Water Resources Management Plans". Projet régional Financé par FED (sous régional)	Assainissement	1.189 103 €	Décembre 2007-décembre 2010
ONG/DDH/089-683 Titre du projet: Bonne gouvernance et participation des femmes dans 7 pays d'Afrique de l'Ouest (WILDAF) Projet régional IEDDH	Droits de la femme	1 019 608	Janvier 2007-janvier 2009
Total		4 765 453	

Cris No	impl agency
20497	FONDATION DE LOUVAIN POUR LA COOP DEVELOP ASBL
64511	Croix Rouge Allemande
	WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA
95276	AIDE ET ACTION ASSOCIATION
95520	CARE FRANCE
96936	FONDS VOOR WERELDSOLIDARITEIT VZW
112075	SANTE RURALE EN AFRIQUE ASSOCIATION
112133	ASS NAT DES PRODUCTEURS AVICOLES
118634	VSF Veterinaires sans frontieres
119280	EAST Eau Agri et Sante en Milieutropical
119306	Handicap International
122146	PLAN INTERNATIONAL UK
123599	Don Orione
123602	SAR (Santé Rurale en Afrique)
123623	Sœurs Carmélites
123641	ENVOL Consortium des eglises
123642	Pax Perpetua
131730	BICE Deutschland
134692	UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
134777	CIDR
134990	PLAN INTERNATIONAL FRANCE ASSOCIATION
135322	CSFI
135487	FONDATION DE LOUVAIN POUR LA COOP DEVELOP ASBL
161930	Libraire bon pasteur
161972	IBIS Hôtel

project name	contract amount
Mise en place de systèmes auto-gérés de financement des soins de santé (mutuelles) au nord Togo	€744.339,00
Promotion de la santé de la famille	€1.999.648,00
Bonne gouvernance et participation des femmes dans sept pays d'Afrique de l'Ouest	€1.019.608,00
Projet d'appui à une dynamique socio-éducative dans la Région des Plateaux, Togo.	€1.006.720,47
Prévention et réhabilitation des enfants victimes de l'exploitation au Togo	€621.390,29
Donation globale 2004	€317.099,91
Projet d'appui à la sensibilisation et à la formation sur les droits de l'enfant	€124.580,00
Promotion de l'aviculture au Togo	€111.100,00
Valorisation de la production agricole et soutien aux économies paysannes vulnérables au Togo	€984.357,20
Appui à la planification, à l'organisation et à la gestion d'un programme socio – économique	€119.350,00
Promotion du droit à la réadaptation pour les personnes handicapées	€998.953,01
Amélioration de la santé et de la qualité de vie des enfants et de leurs familles	€1.417.063,00
Contribution à l'émancipation des enfants handicapés	€77.537,23
Acte de naissance pour tout enfant	€88.322,00
KEKELI - projet de protection des enfants victimes d'abus	€107.602,16
Programme national de formation et d'éducation des enfants handicapés mentaux	€71.811,00
Projet d'appui et de renforcement de capacités des mineurs	€95.735,00
Projet intégré de protection et de promotion des droits fondamentaux des enfants	€1.050.333,40
Renforcement des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme au Togo	€1.360.063,00
Programme de renforcement institutionnel et d'extension en milieu rural de deux institutions de microfinance	€744.793,00
Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant au niveau communautaire au Togo	€414.724,35
Promotion d'une dynamique solidaire ville-campagne au Togo	€460.053,00
Appui à la structuration des organisations communautaires en matière de santé au nord Togo, Région des Savanes	€714.740,37
Fourniture scolaires - remise de prix concours dessin	€999,00
Reception - remise de prix concours dessin	€963,00
	€14.651.885,39

Ec contribution	start date	end date	SumOfpayment amount	status
€558.254,00	1-avr-03	1-avr-08	558.254,00	ongoing
€1.499.648,00	30-sept-04	30-sept-08	1.499.648,00	ongoing
€1.019.608,00	1-févr-06	1-janv-09	1.019.608,00	ongoing
€750.000,00	28-déc-05	28-déc-08	749.999,95	ongoing
€466.042,72	1-janv-06	1-janv-09	466.042,72	ongoing
€269.534,92	1-mars-06	1-mars-09	269.534,92	ongoing
€98.885,00	1-mars-06	1-mars-08	95.625,87	ongoing
€99.990,00	1-mars-06	1-mars-08	97.575,42	ongoing
€738.267,00	1-mars-07	1-mars-11	375.605,04	ongoing
€89.512,00	1-mars-07	1-mars-09	71.609,60	ongoing
€749.214,75	1-janv-07	1-janv-10	479.221,20	ongoing
€750.000,00	1-mars-06	1-mars-09	761.476,00	ongoing
€62.029,78	1-mars-07	1-mars-10	49.623,82	ongoing
€78.610,00	1-mars-07	1-sept-08	62.888,00	ongoing
€80.000,00	1-mars-07	1-mars-09	64.000,00	ongoing
€64.630,00	1-mars-07	1-mars-10	51.704,00	ongoing
€80.000,00	1-mars-07	1-mars-09	64.000,00	ongoing
€750.000,00	1-janv-07	1-janv-10	459.107,50	ongoing
€800.000,00	1-janv-07	31-déc-08	720.000,00	ongoing
€361.000,00	11-déc-07	11-déc-10	78.966,00	ongoing
€290.307,50	21-déc-07	21-déc-10	96.457,70	ongoing
€345.040,00	20-déc-07	20-déc-11	68.874,00	ongoing
€536.055,00	19-déc-07	19-déc-12	71.647,20	ongoing
€999,00	7-juil-08	7-août-08	815,87	ongoing
€963,00	7-juil-08	7-août-08	998,85	ongoing

Annexe 5c): Lignes budgétaires

Cris No	impl agency	project name	contract amount	Ec contribution	start date	end date	mOfpayment amo	status
20497	FONDATION DE LOUVAIN POUR LA COOP DEVELOP ASBL	Mise en place de systèmes auto-gérés de financement des soins de santé (mutuelles) au nord Togo	€744.339,00	€558.254,00	1-avr-03	1-avr-08	558.254,00	ongoing
64511	Croix Rouge Allemande	Promotion de la santé de la famille	€1.999.648,00	€1.499.648,00	30-sept-04	30-sept-08	1.499.648,00	ongoing
89683	WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA	Bonne gouvernance et participation des femmes dans sept pays d'Afrique de l'Ouest	€1.019.608,00	€1.019.608,00	1-févr-06	1-janv-09	1.019.608,00	ongoing
95276	AIDE ET ACTION ASSOCIATION	Projet d'appui à une dynamique socio-éducative dans la Région des Plateaux, Togo.	€1.006.720,47	€750.000,00	28-déc-05	28-déc-08	749.999,95	ongoing
95520	CARE FRANCE	Prévention et réhabilitation des enfants victimes de l'exploitation au Togo (REVE)	€621.390,29	€466.042,72	1-janv-06	1-janv-09	466.042,72	ongoing
96936	FONDS VOOR WERELDSOLIDARITEIT VZW	Donation globale 2004	€317.099,91	€269.534,92	1-mars-06	1-mars-09	269.534,92	ongoing
112075	SANTE RURALE EN AFRIQUE ASSOCIATION	Projet d'appui à la sensibilisation et à la formation sur les droits de l'enfan	€124.580,00	€98.885,00	1-mars-06	1-mars-08	95.625,87	ongoing
112133	ASS NAT DES PRODUCTEURS AVICOLES	Promotion de l'aviculture au Togo	€111.100,00	€99.990,00	1-mars-06	1-mars-08	97.575,42	ongoing
118634	VSF Veterinaires sans frontieres	Valorisation de la production agricole et soutien aux économies paysannes vulnérables au Togo	€984.357,20	€738.267,00	1-mars-07	1-mars-11	375.605,04	ongoing
119280	EAST Eau Agri et Sante en Milieutropical	Appui à la planification, à l'organisation et à la gestion d'un programme socio – économique	€119.350,00	€99.512,00	1-mars-07	1-mars-09	71.609,60	ongoing
119306	Handicap International	Promotion du droit à la réadaptation pour les personnes handicapées	€998.953,01	€749.214,75	1-janv-07	1-janv-10	479.221,20	ongoing
122146	PLAN INTERNATIONAL UK	Amélioration de la santé et de la qualité de vie des enfants et de leurs familles	€1.417.063,00	€750.000,00	1-mars-06	1-mars-09	761.476,00	ongoing
123599	Don Orione	Contribution à l'émancipation des enfants handicapés	€77.537,23	€62.029,78	1-mars-07	1-mars-10	49.623,82	ongoing
123602	SAR (Santé Rurale en Afrique)	Acte de naissance pour tout enfant	€88.322,00	€78.610,00	1-mars-07	1-sept-08	62.888,00	ongoing
123623	Sœurs Carmélites	KEKELI - projet de protection des enfants victimes d'abus	€107.602,16	€80.000,00	1-mars-07	1-mars-09	64.000,00	ongoing
123641	ENVOL Consortium des eglises	Programme national de formation et d'éducation des enfants handicapés mentaux	€71.811,00	€64.630,00	1-mars-07	1-mars-10	51.704,00	ongoing
123642	Pax Perpetua	Projet d'appui et de renforcement de capacités des mineurs	€95.735,00	€80.000,00	1-mars-07	1-mars-09	64.000,00	ongoing
131730	BICE Deutschland	Projet intégré de protection et de promotion des droits fondamentaux des enfants	€1.050.333,40	€750.000,00	1-janv-07	1-janv-10	459.107,50	ongoing
134692	UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS	Renforcement des capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme au Togo	€1.360.063,00	€800.000,00	1-janv-07	31-déc-08	720.000,00	ongoing
134777	CIDR	Programme de renforcement institutionnel et d'extension en milieu rural de deux institutions de microfinance	€744.793,00	€361.000,00	11-déc-07	11-déc-10	78.966,00	ongoing
134990	PLAN INTERNATIONAL FRANCE ASSOCIATION	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant au niveau communautaire au Togo	€414.724,35	€290.307,50	21-déc-07	21-déc-10	96.457,70	ongoing
135322	CSFI	Promotion d'une dynamique solidaire ville-campagne au Togo	€460.053,00	€345.040,00	20-déc-07	20-déc-11	68.874,00	ongoing
135487	FONDATION DE LOUVAIN POUR LA COOP DEVELOP ASBL	Appui à la structuration des organisations communautaires en matière de santé au nord Togo, Région des Savanes	€714.740,37	€536.055,00	19-déc-07	19-déc-12	71.647,20	ongoing
		Total	€14.649.923,39	€10.536.628,67			8.231.468,94	

Projets BEI

Au 31 décembre 2008

Conventions de financements	Montant CF	Engagements	Paiements
PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO-ECONOMIQUES	3.034.618	3.034.618	3.034.618
PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO-ECONOMIQUES	1.965.382	1.965.382	1.965.382
PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT MACROECONOMIQUE DU TOGO	17.467.000	0	0
Total	22.467.000	5.000.000	5.000.000

Calendrier indicatif des décaissements

	Montant indicatif (M€)	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
Premier domaine de concentration:	22												
Gouvernance et appui aux réformes économiques et institutionnelles													
<i>Projet 1</i> : Appui à la réforme de la justice	pm												
<i>Projet 2</i> : Appui aux processus électoraux y compris leur sécurisation	9				6				3				
<i>Projet 3</i> : Appui institutionnel aux Institutions et aux Administrations	13					3	1	4	2	1	2		
Deuxième domaine de concentration:	27												
Relance économique à travers l'appui aux infrastructures													
<i>Projet 1</i> : Réhabilitations routes et infrastructures sociales	12							3	2	4	3		
<i>Projet 2</i> : Travaux Urbains et Périurbains	15							2	1	6	4	1	1
Appui macro-économique	62												
Assainissement macro financier: apurement des arriérés extérieurs (BEI-FED)	17			17									
Appui macro-économique	45				9		9		9		9		9
Domaines hors concentration	12												
<i>Projet 1</i> : Appui à la société civile et à la réconciliation nationale	5					0,5	0,5	1	2	0,5	0,5		
<i>Projet 2</i> : Facilité de coopération technique	2							0,5	0,5	0,5	0,5		
<i>Projet 3</i> : Programme environnement	5				0,5	2,5	1	1					
Total des engagements	123	0	0	17	15,5	6	11,5	11,5	19,5	12	19	1	10
Total des engagements cumulatifs		0	0	17	32,5	38,5	50	61,5	81	93	112	113	123

YEAR OF GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER OF GLOBAL commit.	0	TITLE GLOBAL COMMITMENT	END date of implement*	SITUATION END 2008			FORECASTS on PAYMENTS 1 st SEM 2009				FORECASTS on PAYMENTS 2 nd SEM 2009				FORECAST PAYMENTS 1 st SEM 2010				FORECAST PAYMENTS 2 nd SEM 2010				A L A R M	COMMENTS
					GLOBAL COMMIT.	INDIV. COMMIT.	RAC	ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR					
								AMOUNT ONGOING INDIV. COMMIT.	PAYMENTS ON ONGOING INDIV. COMMIT.	RAP	1 st SEMESTER	Low L	Medium M	High H	2 nd SEMESTER	Low L	Medium M	High H	1 st SEMESTER	Low L	Medium M	High H	2 nd SEMESTER		
TOTAL ON ONGOING GLOBAL COMMITMENTS					112.551.629	58.781.851	53.769.778																		
TOTAL ON ONGOING INDIVIDUAL COMMITMENTS					56.834.470	42.580.788	14.253.682	5.717.964	2.417.349	250.615	3.050.000	1.032.958	635.000	347.958	50.000	1.350.130	1.350.130	0	0	388.711	388.711	0	0		
1998	8ACP TO2	0	Stabex 1998 cafe vert ou	9971231	3.736.167	3.736.167	0																		
1998	8ACP TO2	1	STABEX 96 CAFE	20101231	3.736.167	3.736.167	0																		
1999	8ACP TO3	0	Stabex 98 - cacao en feves	19991231	494.391	494.391	0																		
1999	8ACP TO3	1	STABEX 98 CACAO	20101231	494.391	494.391	0																		
1999	8ACP TO4	0	Stabex 98 - cafe vert ou	19991231	2.005.136	2.005.136	0																		
1999	8ACP TO4	1	STABEX 98 CAFE	20101231	2.005.136	2.005.136	0																		
1999	8ACP TO6	0	Stabex 98 - tourteaux d'oleagineux	19991231	424.510	424.510	0																		
1999	8ACP TO6	1	STABEX 98 OLEAGINEUX	20101231	424.510	424.510	0																		
2000	8ACP TO7	0	Stabex 99 oil cakes	20001231	1.693.106	1.404.448	288.658																		
2000	8ACP TO7	1	STABEX 99 OLEAGINEUX (EX 07 P073) APPUI	20101231	1.404.448	1.404.448	0																		
2000	9ACP TO16	0	REGIONAL A L'INTEGRATION (PARI) -	20051231	757.336	757.336	0																		
2000	9ACP TO16	1	(EX 07 P073 C003) DP 1 - AXE 1 (01/02/04-28/02/05)+ (EX 07 P073 C005) DP2 PARI UEMOA PHASE II (11/04/05-31/12/	20050228	266.561	266.561	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2000	9ACP TO16	2	(11/04/05-31/12/	20051231	490.775	490.775	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2001	8ACP TO8	0	Franchise art 195 a - cacao	20011231	79.025	79.025	0																		
2001	8ACP TO8	1	STABEX FRANCHISE ART 195 CACAO	20101231	79.025	79.025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2001	8ACP TO9	0	Franchise art 195 a - cafe	20011231	327.519	327.519	0																		
2001	8ACP TO9	1	STABEX FRANCHISE ART 195 CAFE	20101231	327.519	327.519	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2001	9ACP TO17	0	DECENTRALISE AU SECTEUR DE LA SANTE (EX 07 P082 C002)	20081231	6.477.227	6.054.576	422.651																		
2001	9ACP TO17	1	CONTRAT SERVICES AT SECTEUR SANTE, GTZ; (EX 07 P082 C024)	20080316	1.419.000	1.152.285	266.715	0	0	0	0	113.621	0	113.621	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	3	FOURNITURES - 007/MAT FRIGO; GLOBAL TECH (EX 07 P082 C025)	20061231	11.100	0	11.100	9.990	9.990	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	4	FOURNITURES - 005/GE/ADSS; COMELEC; (EX 07 P082 C028) DP4 - ACTIONS/FONCT. (27/02/07-26/02/08)	20080226	793.807	793.807	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	6	CONTRAT SERVICES AT SECTEUR SANTE, GTZ I (EX 07 P082 C030)	20081231	451.800	312.721	139.079	0	0	0	0	84.337	0	84.337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	7	CONTRAT TRAVAUX REHABILITATION - LOT 10; (EX 07 P082 C031)	20081231	86.900	51.968	34.932	26.242	26.242	0	0	0	0	0	0	8.690	8.690	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	8	CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCT. - LOT 3; (EX 07 P082 C032)	20081231	159.000	59.120	99.880	83.980	83.980	0	0	0	0	0	0	15.900	15.900	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	9	CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 8; (EX 07 P082 C033)	20081231	60.800	39.613	21.187	15.107	15.107	0	0	0	0	0	6.080	6.080	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	10	CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 4; ET (EX 07 P082 C034)	20081231	176.100	105.780	70.320	52.710	52.710	0	0	0	0	0	17.610	17.610	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	11	CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 6; ET (EX 07 P082 C035)	20081231	174.700	101.468	73.232	55.762	55.762	0	0	0	0	0	17.470	17.470	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	12	CONTRAT TRAVAUX CONSTR. - LOT 7; OTID-ET (EX 07 P082 C036)	20081105	78.000	63.134	14.866	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	13	CONTRAT TRAVAUX REHAB. - LOT 12; OTID-ET (EX 07 P082 C037)	20081130	59.400	31.087	28.313	22.373	22.373	0	0	0	0	0	5.940	5.940	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	14	CONTRAT TRAVAUX REHABILIT. - LOT 11; ETG (EX 07 P082 C038)	20081130	62.900	56.521	6.379	0	0	0	0	0	0	0	6.290	6.290	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	15	CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 9; ET (EX 07 P082 C039)	20081231	50.000	38.315	11.685	6.685	6.685	0	0	0	0	0	5.000	5.000	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	16	CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCT. - LOT 2; COFF (EX 07 P082 C040)	20081231	84.558	73.918	10.640	2.184	2.184	0	0	0	0	0	8.456	8.456	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	17	CONTRAT TRAVAUX CONSTR. - LOT 13; TBL RE (EX 07 P082 C041)	20081231	137.100	94.431	42.669	28.959	28.959	0	0	0	0	0	13.710	13.710	0	0	0	0	0	0	0	0	OK
2001	9ACP TO17	18	CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 5; IG	20081130	46.000	38.465	7.535	0	0	0	0	0	0	0	4.600	4.600	0	0	0	0	0	0	0	0	OK

Online Help click on Aide en ligne, cliquez

YEAR of GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER of GLOBAL commit.	0 N° INDIV COMMIT T.	TITLE GLOBAL COMMITMENT	END date of Implementat*	SITUATION END 2008			FORECASTS on PAYMENTS 1 st SEM 2009				FORECASTS on PAYMENTS 2 nd SEM 2009				FORECAST PAYMENTS 1 st SEM 2010				FORECAST PAYMENTS 2 nd SEM 2010				A L A R M	COMMENTS								
					GLOBAL COMMIT.	INDIV. COMMIT	RAC	ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR													
								AMOUNT ONGOING INDIV. COMMIT.	PAYMENTS ON ONGOING INDIV. COMMIT.	RAP	1 st SEMESTER	Low L	Medium M	High H	2 nd SEMESTER	Low L	Medium M	High H	1 st SEMESTER	Low L	Medium M	High H	2 nd SEMESTER			Low L	Medium M	High H					
2002	9ACP TO20	8	(EX 07 P092 C020) DP2 RAPTRES - CAC (01/05/08-31/01/09);	20090131	396.000	182.939	213.061	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK				
2002	9ACP TO20	9	AUDIT PPMR; STATECO SARL; 28.480.000 XOF	20090305	43.500	23.445	20.055	20.055	20.055	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK			
2002	9ACP TO20	10	FOURNITURES HACHETTE - MANUELS SCOLAIRES; 395.204,25 EURO	20090323	395.204	237.123	158.082	158.082	158.082	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK			
2002	9ACP TO20	11	FOURNITURES INTERFORUM - MANUELS SCOLAIRES; 169.763,06	20090323	169.763	101.858	67.905	67.905	67.905	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2004	9ACP TO4	0	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE	20101031	1.000.000	731.639	268.361																							OK			
2004	9ACP TO4	1	CONVENTION CONTRIBUTION ELECTIONS; PNJD- FWC BENEF 2006/128223 -	20050721	144.100	115.280	28.820	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2004	9ACP TO4	4	LOT 2; HYDRATEC; +AVT1; 109.504 EURO	20070226	109.504	94.696	14.808	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2004	9ACP TO4	6	FWC BENEF 2006/129033 - LOT 11; ADE PHASE 2; 58.508 EURO	20070415	58.508	56.383	2.125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2004	9ACP TO4	7	FWC BENEF 2007/138647 - LOT 11; DFC; +AVT 1; 108.021 EURO	20070731	108.021	107.885	136	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2004	9ACP TO4	8	FWC BENEF 2007/141787 - LOT 3; ARS PROGETTI; 24.720 EURO	20070913	24.720	22.941	1.779	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2004	9ACP TO4	9	FWC BENEF 2007/144373 - LOT 7; TRANSTEC; 47.570 EURO	20080104	47.570	39.760	7.810	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2004	9ACP TO5	0	AUGMENTATION DU PLAFOND - 7 ACP TO 89 (PAQSC)	20060831	181.224	181.066	158																								OK		
2004	9ACP TO5	2	CONTRAT ASSISTANCE TECHNIQUE; CARE FRANCE. 91.529.455 XOF	20060930	140.000	84.775	55.225	13.784	13.784	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2005	9ACP TO2	0	4EME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT	20131130	1.975.000	1.975.000	0																								OK		
2005	9ACP TO2	1	CONV. CONTRIB. 4EME RECENSEMENT; UNFPA; 1.975.000 EUROS	20110524	1.975.000	800.929	1.174.071	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	674.935	674.935	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	0	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE	20121231	1.950.000	865.166	1.084.834																								OK		
2007	9ACP TO6	1	FWC AUDIT 2007/146372 - LOT 1; MOORE STEPHENS; 37.373 EURO	20081130	47.733	9.547	38.186	35.000	30.000	5.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	2	FWC BENEF 2008/148433 - LOT 7; TRANSTEC; 106.810 EURO	20090220	198.665	64.146	134.519	134.519	125.000	9.519	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	3	FWC BENEF 2008/148481 - LOT 6; MWH; 44.580 EURO	20090220	44.580	43.926	654	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2007	9ACP TO6	4	FWC BENEF 2008/148016 - LOT 11; IDC; 168.940 EURO	20080930	168.940	101.422	67.518	65.000	60.000	5.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	5	FWC BENEF 2008/156203 - LOT 2; HYDROPLAN; 45.763 EURO	20080624	45.763	40.333	5.430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	6	FWC BENEF 2008/157402 - LOT 11; ACE; 12.265 EURO	20080719	12.265	12.163	102	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	7	FWC BENEF 2008/157867 - LOT 5; BCD/CECORFORMA; 125.740 EUR	20081010	125.740	100.592	25.148	25.148	20.000	5.148	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	8	FWC BENEF 2008/164320 - LOT 11; IDC; 193.280 EURO	20081210	193.280	115.968	77.312	77.312	70.000	7.312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO6	9	AUDIT PPMR; FIDEXCO SA; 18.465.000 XOF	20090305	28.200	0	28.200	28.200	28.200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO7	0	PROJET D'APPUI A LA REFORME DE LA JUSTICE	20140630	8.000.000	1.989.800	6.010.200																								OK		
2007	9ACP TO7	1	ASS. TECH. MARCHÉ 014/MCDAT/CAB; B&S EUROPE; 1.824.800 EURO	20111215	1.824.800	346.120	1.478.680	250.000	100.000	100.000	50.000	300.000	200.000	50.000	50.000	100.000	100.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO7	2	DP DEMARRAGE; PAJDH; 108.048.270 XOF	20090407	165.000	119.795	45.205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO8	0	5EME PPMR AUGMENTATION PLAFOND	20090430	2.287.735	2.181.925	105.810																								OK		
2007	9ACP TO8	1	DP3 - ACTIONS CTD SUD (01/09/07-31/01/09); 904.650.000 XOF	20090131	1.380.000	1.317.938	62.062	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	

YEAR OF GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER OF GLOBAL commit.	0 N° INDIV COMMIT T.	TITLE GLOBAL COMMITMENT TITLE INDIVIDUAL COMMITMENT	END date of Imple-ment*	SITUATION END 2008			FORECASTS on PAYMENTS 1 st SEM 2009				FORECASTS on PAYMENTS 2 nd SEM 2009				FORECAST PAYMENTS 1 st SEM 2010				FORECAST PAYMENTS 2 nd SEM 2010				A L A R M	COMMENTS								
					GLOBAL COMMIT. AMOUNT ONGOING INDIV. COMMIT.	INDIV. COMMIT. PAYMENTS ON ONGOING INDIV. COMMIT.	RAC RAP	ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR				ESTIMATION of RISK FACTOR													
								1 st SEMESTER	Low L	Medium M	High H	2 nd SEMESTER	Low L	Medium M	High H	1 st SEMESTER	Low L	Medium M	High H	2 nd SEMESTER	Low L	Medium M	High H										
2007	9ACP TO8	2	FWC BENEF 2007/143208 - LOT 2; SAFEGE; 69,995 EURO	20071215	67.925	66.550	1.375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK			
2007	9ACP TO8	3	DP5 - FONCT. CAC (01/11/07-30/04/09); 180.000.000 XOF	20090430	275.000	232.506	42.494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2007	9ACP TO8	4	DP5 - FONCT. CTD CENTRE (01/11/07-30/04/09); 106.000.000 XOF	20090430	162.000	147.338	14.662	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2007	9ACP TO8	5	DP5 - FONCT. CTD NORD (01/11/07-30/04/09); 96.000.000 XOF	20090430	147.000	118.474	28.526	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2007	9ACP TO8	6	DP5 - FONCT. CTD SUD (01/11/07-30/04/09); 98.000.000 XOF	20090430	150.000	137.825	12.175	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2007	9ACP TO9	0	5EME PPMR AUGMENTATION DE PLAFOND ET	20090430	512.265	512.265	0																								OK		
2007	9ACP TO9	1	DP3 - ACTIONS CTD SUD (01/09/07-31/01/09); 335.982.000 XOF	20090131	512.265	449.725	62.541	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK		
2007	9ACP TO10	0	APPUI AUX PROCESSUS ELECTORAUX 2007-2008	20111231	13.634.618	13.534.618	100.000																									OK	
2007	9ACP TO10	1	CONV. CONTRIBUT. PROCESSUS ELECTORAUX; PNUD; ETUDES PREP. ET	20090503	13.534.618	9.940.792	3.593.826	3.000.000	0	0	3.000.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO11	0	SERVICES PROJET DE CONTOURNEMENT PAL-FWC BENEF 2008/156649	20140930	1.995.000	169.840	1.825.160																									OK	
2007	9ACP TO11	1	LOT 2 - ILF BERATENDE ING; 169.840 EUR	20081003	169.840	101.904	67.936	67.936	60.000	7.936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO12	0	PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN AU TOGO (PALUT)	20131231	18.000.000	1.826.150	16.173.850																									OK	
2007	9ACP TO12	1	CONTRAT ASSISTANCE TECHNIQUE; SOFRECO; 1.826.150 EUR	20111217	1.826.150	0	1.826.150	415.230	415.230	0	0	235.000	235.000	0	0	0	235.000	235.000	0	0	235.000	235.000	0	0	235.000	235.000	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	0	PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL A L'ETAT TOGOLAIS	20140630	8.000.000	3.564.810	4.435.190																									OK	
2007	9ACP TO13	1	FOURNITURES; STDA; 004/MCDAT/CAB/CAON/C; 153.300.000 XOF	20081219	234.000	210.334	23.666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23.666	23.666	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	2	FOURNITURES; TECHNO SARL_006/MCDAT/CAB/CAO N/C; 70.856.844 XOF	20081222	109.000	97.219	11.781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11.781	11.781	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	3	FOURNITURES; HITECH; 010/MCDAT/CAB/CAON/C; 19.731.500 XOF	20081222	30.100	27.072	3.028	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3.028	3.028	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	4	FOURNITURES; JUMAU; 008/MCDAT/CAB/CAON/C; 60.809.000 XOF	20081222	92.800	83.432	9.368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9.368	9.368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	5	FOURNITURES; JUMAU; 09/MCDAT/CAB/CAON/C; 38.141.600 XOF	20081222	58.200	52.332	5.868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5.868	5.868	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	6	FOURNITURES; IDS; 011/MCDAT/CAB/CAON/C; 13.681.625 XOF	20081222	20.900	20.858	43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	7	FOURNITURES; IDS; 012/MCDAT/CAB/CAON/C; 114.750.188 XOF	20081222	175.000	174.936	64	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	8	FOURNITURES; SAIMEX; 05/MCDAT/CAB/CAON/C; 27.297.750 XOF	20081222	41.700	41.615	85	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	9	FOURNITURES; SOFTNET; 0007/MCDAT/CAB/CAON/C; 215.230.673 XOF	20081222	329.000	196.870	132.130	98.700	98.700	0	0	0	0	0	0	0	32.900	32.900	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	10	FOURNITURES; SOFTNET; 013/MCDAT/CAB/CAON/C; 74.003.902 XOF	20081222	113.000	67.690	45.310	33.900	33.900	0	0	0	0	0	0	0	11.300	11.300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	11	CONTRAT SERVICES AT PAI; TRANSTEC; 2.269.610	20111116	2.269.610	453.922	1.815.688	300.000	200.000	100.000	0	200.000	100.000	100.000	0	100.000	100.000	0	0	100.000	100.000	0	0	100.000	100.000	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO13	12	DP DEMARRAGE CA-ON (12/12/08-11/06/09); 59.999.184 XOF	20090611	91.500	73.175	18.325	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	
2007	9ACP TO14	0	PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO-ECO	20111231	1.965.382	1.965.382	0																									OK	
2007	9ACP TO14	1	APPUI BUDGETAIRE; ARRIERES BEI; 1.965.382 EUROS	20090531	1.965.382	1.965.382	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	OK	



YEAR of GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER of GLOBAL commit.	0	TITLE GLOBAL COMMITMENT	Initial RAC	Forecasted payments 2009-2010	Initial RAC	1 st SEM 2009		2 nd SEM 2009		New RAC after Decommitment & Payment
							Decommitments from the Project	Decommitment to re-use on the Project	Decommitments from the Project	Decommitment to re-use on the Project	
	N°IC		TITLE INDIVIDUAL COMMITMENT	Initial RAP		RAP after forecasted payments	Decommitments from the Project	Decommitment to re-use on the Project	Decommitments from the Project	Decommitment to re-use on the Project	New RAP after Decommitment & Payment
							477.318	0	568.715	0	
1998	8ACP TO2	0	Stabex 1996 cafe vert ou torrefie	0		0					0
1998	8ACP TO2	1	STABEX 96 CAFE	0	0	0					0
1999	8ACP TO3	0	Stabex 98 - cacao en feves	0		0					0
1999	8ACP TO3	1	STABEX 98 CACAO	0	0	0					0
1999	8ACP TO4	0	Stabex 98 - cafe vert ou torrefie	0		0					0
1999	8ACP TO4	1	STABEX 98 CAFE	0	0	0					0
1999	8ACP TO6	0	Stabex 98 - tourteaux d'oleagineux	0		0					0
1999	8ACP TO6	1	STABEX 98 OLEAGINEUX	0	0	0					0
2000	8ACP TO7	0	Stabex 99 oil cakes	288.658		288.658					288.658
2000	8ACP TO7	1	STABEX 99 OLEAGINEUX	0	0	0					0
2000	9ACP TO16	0	(EX 07 P073) APPUI REGIONAL A L'INTEGRATION (PARI) - UEMOA	0		0					0
2000	9ACP TO16	1	(EX 07 P073 C003) DP 1 - AXE 1 (01/02/04-28/02/05);+ AVTS	0	0	0					0
2000	9ACP TO16	2	(EX 07 P073 C005) DP2 PARI UEMOA PHASE II (11/04/05-31/12/	0	0	0					0
2001	8ACP TO8	0	Franchise art 195 a - cacao	0		0					0
2001	8ACP TO8	1	STABEX FRANCHISE ART 195 CACAO	0	0	0					0
2001	8ACP TO9	0	Franchise art 195 a - cafe	0		0					0
2001	8ACP TO9	1	STABEX FRANCHISE ART 195 CAFE	0	0	0					0
2001	9ACP TO17	0	(EX 07 P082) APPUI DECENTRALISE AU SECTEUR DE LA SANTE	422.651		422.651					422.651
2001	9ACP TO17	1	(EX 07 P082 C002) CONTRAT SERVICES AT SECTEUR SANTE; GTZ;	266.715	113.621	153.094					153.094
2001	9ACP TO17	3	(EX 07 P082 C024) FOURNITURES - 007/MAT FRIGO; GLOBAL TECH	11.100	9.990	1.110	1.110				0
2001	9ACP TO17	4	(EX 07 P082 C025) FOURNITURES - 005/GE/ADSS; COMELEC;	30.300	27.270	3.030	3.030				0
2001	9ACP TO17	5	(EX 07 P082 C028) DP4 - ACTIONS/FONCT. (27/02/07-26/02/08)	0	0	0					0
2001	9ACP TO17	6	(EX 07 P082 C029) CONTRAT SERVICES AT SECTEUR SANTE; GTZ I	139.079	84.337	54.742					54.742
2001	9ACP TO17	7	(EX 07 P082 C030) CONTRAT TRAVAUX REHABILITATION - LOT 10;	34.932	34.932	0					0
2001	9ACP TO17	8	(EX 07 P082 C031) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCT. - LOT 3; REGE	99.880	99.880	0					0
2001	9ACP TO17	9	(EX 07 P082 C032) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 8; EC	21.187	21.187	0					0
2001	9ACP TO17	10	(EX 07 P082 C033) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 4; ET	70.320	70.320	0					0
2001	9ACP TO17	11	(EX 07 P082 C034) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 6; ET	73.232	73.232	0					0
2001	9ACP TO17	12	(EX 07 P082 C035) CONTRAT TRAVAUX CONSTR. - LOT 7; OTID-ET	14.866	0	14.866	14.866				0
2001	9ACP TO17	13	(EX 07 P082 C036) CONTRAT TRAVAUX REHAB. - LOT 12; OTID-ET	28.313	28.313	0					0
2001	9ACP TO17	14	(EX 07 P082 C037) CONTRAT TRAVAUX REHABILIT. - LOT 11; ETG	6.379	6.290	89	89				0
2001	9ACP TO17	15	(EX 07 P082 C038) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 9; ET	11.685	11.685	0					0
2001	9ACP TO17	16	(EX 07 P082 C039) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCT. - LOT 2; COFF	10.640	10.640	0					0

YEAR of GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER of GLOBAL commit.	0	TITLE GLOBAL COMMITMENT	Initial RAC	Forecasted payments 2009-2010	Initial RAC	1 st SEM 2009		2 nd SEM 2009		New RAC after Decommitt & Payment	
							Decommittments from the Project		Decommittments from the Project			New RAP after Decommitt & Payment
							Decommittments from the Project	Decommitment to re-use on the Project	Decommittments from the Project	Decommitment to re-use on the Project		
N°IC	TITLE INDIVIDUAL COMMITMENT	Initial RAP	RAP after forecasted payments									
2001	9ACP TO17	17	(EX 07 P082 C040) CONTRAT TRAVAUX CONSTR. - LOT 13; TBL RE	42.669	42.669	0					0	
2001	9ACP TO17	18	(EX 07 P082 C041) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 5; IG	7.535	4.600	2.935	2.935				0	
2001	9ACP TO17	19	(EX 07 P082 C042) CONTRAT TRAVAUX CONSTRUCTION - LOT 1; IG	7.589	2.180	5.409	5.409				0	
2001	9ACP TO17	20	(EX 07 P082 C043) CONTRAT SERVICE SURVEILLANCE; SA3C;	25.694	25.694	0					0	
2001	9ACP TO17	21	(EX 07 P082 C044) DP5 - ACTIONS/FONCT. (27/02/08-31/12/08)	242.126	0	242.126			242.126		0	
2001	9ACP TO17	22	(EX 07 P082 C045) FOURNITURES CAMEG - ANTITUBERCULEUX; 29.	45.700	45.700	0					0	
2001	9ACP TO17	23	AUDIT ADSS; STATECO SARL; 22.140.000 XOF	15.574	15.574	0					0	
2001	9ACP TO17	24	FOURNITURES CAMEG - ANTIRETROVIRAUX; 29.997.500 XOF	69	0	69	69				0	
2001	9ACP TO17	25	FOURNITURES CAMEG - ANTIRETROVIRAUX; 179.687.643 XOF	68	0	68	68				0	
2001	9ACP TO17	26	CONTRAT FOURNITURES; STEA; 1.309.557 XOF	798	0	798	798				0	
2001	9ACP TO17	27	CONTRAT FOURNITURES; ERAD ATLANTIC; 14.957.130 XOF	9.219	9.219	0					0	
2001	9ACP TO17	28	CONTRAT FOURNITURES; EQEER; 6.000.000 XOF	9.200	9.200	0					0	
2001	9ACP TO17	29	CONTRAT FOURNITURES; STDA; 93.255.280 XOF	57.700	57.200	500	500				0	
2001	9ACP TO17	30	CONTRAT FOURNITURES; EDIMAMEL; 12.262.460 XOF	7.484	7.480	4	4				0	
2001	9ACP TO17	31	CONTRAT FOURNITURES; BGL-SYMET; 49.624.905 XOF	30.308	30.280	28	28				0	
2001	9ACP TO17	32	CONTRAT FOURNITURES; ETS PAR SA GRACE;	9.700	9.700	0					0	
2001	9ACP TO17	33	CONTRAT FOURNITURES; CFAO MOTORS; 111.349.000 XOF	68.150	68.000	150	150				0	
2001	9ACP TO17	34	CONTRAT TRAVAUX - LOT 1BIS; ECNC; 43.823.912 XOF	60.219	60.219	0					0	
2001	9ACP TO17	35	CONTRAT TRAVAUX - LOT 7BIS; ECNC; 100.216.629 XOF	137.722	137.722	0					0	
2001	9ACP TO17	36	CONTRAT FOURNITURES; CTDD; 13.400.000 XOF	8.243	8.200	43	43				0	
2001	9ACP TO17	37	CONTRAT TRAVAUX - LOT 5BIS; 93.657.555 XOF	108.197	108.197	0					0	
2002	9ACP TO18	0	(EX 07 P089) PROGRAMME D'APPUI AUX ONG ET A LA SOCIETE CIV	73.534		73.534	73.534				0	
2002	9ACP TO19	0	(EX 07 P091) PROGRAMME PLURIANNUEL DE MICROREALISATIONS -	50.496		50.496	50.496				0	
2002	9ACP TO19	1	(EX 07 P091 C007) DP4 - FONCT. - CAC (10/07/06-31/10/07);	159.309	0	159.309			159.309		0	
2002	9ACP TO19	2	(EX 07 P091 C009) DP4 - FONCT. - CTD SUD (10/07/06-31/10/07)	24.547	0	24.547			24.547		0	
2002	9ACP TO19	3	(EX 07 P091 C011) DP3 - ACTIONS CTD SUD (01/09/07-31/01/09)	93.309	0	93.309					93.309	
2002	9ACP TO20	0	(EX 07 P092) PROGRAMME PLURIANNUEL MICROREALISATIONS - 5EM	463.875		463.875					463.875	
2002	9ACP TO20	1	(EX 07 P092 C001) C.A.T. MICRO; SATEC; + AVENANT 1;	277.016	187.616	89.401			89.401		0	
2002	9ACP TO20	3	(EX 07 P092 C014) DP2 - ACTIONS CTD SUD (01/03/06-31/10/07)	12.108	0	12.108					12.108	
2002	9ACP TO20	4	(EX 07 P092 C016) DP1 RAPATRIES - CAC (01/01/07-31/10/07);	3.670	0	3.670					3.670	

YEAR of GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER of GLOBAL commit.	0	TITLE GLOBAL COMMITMENT	Initial RAC	Forecasted payments 2009-2010	Initial RAC	1 st SEM 2009		2 nd SEM 2009		New RAC after Decommitment & Payment	
							Decommitments from the Project		Decommitments from the Project			New RAP after Decommitment & Payment
							Decommitments from the Project	Decommitment to re-use on the Project	Decommitments from the Project	Decommitment to re-use on the Project		
2002	9ACP TO20	5	(EX 07 P092 C017) DP3 - ACT. CTD CENTRE (01/09/07-31/01/09	319.448	0	319.448					319.448	
2002	9ACP TO20	6	(EX 07 P092 C018) DP3 - ACTIONS CTD NORD (01/09/07-31/01/09	98.494	0	98.494					98.494	
2002	9ACP TO20	7	(EX 07 P092 C019) DP3 - ACTIONS CTD SUD (01/09/07-31/01/09	131.256	0	131.256					131.256	
2002	9ACP TO20	8	(EX 07 P092 C020) DP2 RAPATRIES - CAC (01/05/08-31/01/09);	213.061	0	213.061					213.061	
2002	9ACP TO20	9	AUDIT PPMR; STATECO SARL; 28.480.000 XOF	20.055	20.055	0					0	
2002	9ACP TO20	10	FOURNITURES HACHETTE - MANUELS SCOLAIRES; 395.204,25 EURO	158.082	158.082	0					0	
2002	9ACP TO20	11	FOURNITURES INTERFORUM - MANUELS SCOLAIRES; 169.763,06 EURO	67.905	67.905	0					0	
2004	9ACP TO4	0	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (FCT)	268.361		268.361	268.361				0	
2004	9ACP TO4	1	CONVENTION CONTRIBUTION ELECTIONS; PNUD; 144.100 EURO	28.820	0	28.820	28.820				0	
2004	9ACP TO4	4	FWC BENEF 2006/128223 - LOT 2; HYDRATEC; +AVT1; 109.504 EURO	14.808	0	14.808	14.808				0	
2004	9ACP TO4	6	FWC BENEF 2006/129033 - LOT 11; ADE PHASE 2; 58.508 EURO	2.125	0	2.125	2.125				0	
2004	9ACP TO4	7	FWC BENEF 2007/138647 - LOT 11; DFC; +AVT 1; 108.021 EURO	136	0	136	136				0	
2004	9ACP TO4	8	FWC BENEF 2007/141787 - LOT 3; ARS PROGETTI; 24.720 EURO	1.779	0	1.779	1.779				0	
2004	9ACP TO4	9	FWC BENEF 2007/144373 - LOT 7; TRANSTEC; 47.570 EURO	7.810	0	7.810	7.810				0	
2004	9ACP TO5	0	AUGMENTATION DU PLAFOND - 7 ACP TO 89	158		158	158				0	
2004	9ACP TO5	2	CONTRAT ASSISTANCE TECHNIQUE; CARE FRANCE; 91.529.455 XOF	55.225	13.784	41.441			41.441		0	
2005	9ACP TO2	0	4EME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE	0		0					0	
2005	9ACP TO2	1	CONV. CONTRIB. 4EME RECENSEMENT; UNFPA; 1.975.000 EUROS	1.174.071	674.935	499.136					499.136	
2007	9ACP TO6	0	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE 2	1.084.834		1.084.834					1.084.834	
2007	9ACP TO6	1	FWC AUDIT 2007/146372 - LOT 1; MOORE STEPHENS; 37.373 EURO	38.186	35.000	3.186			3.186		0	
2007	9ACP TO6	2	FWC BENEF 2008/148433 - LOT 7; TRANSTEC; 106.910 EURO	134.519	134.519	0			0		0	
2007	9ACP TO6	3	FWC BENEF 2008/148481 - LOT 6; MWH; 44.580 EURO	654	0	654			654		0	
2007	9ACP TO6	4	FWC BENEF 2008/148016 - LOT 11; IDC; 168.940 EURO	67.518	65.000	2.518			2.518		0	
2007	9ACP TO6	5	FWC BENEF 2008/156203 - LOT 2; HYDROPLAN; 45.763 EURO	5.430	0	5.430			5.430		0	
2007	9ACP TO6	6	FWC BENEF 2008/157402 - LOT 11; ACE; 12.265 EURO	102	0	102			102		0	
2007	9ACP TO6	7	FWC BENEF 2008/157867 - LOT 5; BCD/CECORFORMA; 125.740 EUR	25.148	25.148	0			0		0	
2007	9ACP TO6	8	FWC BENEF 2008/164320 - LOT 11; IDC; 193.280 EURO	77.312	77.312	0			0		0	
2007	9ACP TO6	9	AUDIT PAUSEP; FIDEXCO SA; 18.465.000 XOF	28.200	28.200	0			0		0	

YEAR of GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER of GLOBAL commit.	0	TITLE GLOBAL COMMITMENT	Initial RAC	Forecasted payments 2009-2010	Initial RAC	1 st SEM 2009		2 nd SEM 2009		New RAC after Decommitt & Payment					
							N°IC	TITLE INDIVIDUAL COMMITMENT	Initial RAP	RAP after forecasted payments		Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	New RAP after Decommitt & Payment
												Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	
2007	9ACP TO7	0	PROJET D'APPUI A LA REFORME DE LA JUSTICE	6.010.200		6.010.200					6.010.200					
2007	9ACP TO7	1	ASS. TECH. MARCHÉ 014/MCDAT/CAB; B&S EUROPE; 1.824.800 EURO	1.478.680	650.000	828.680					828.680					
2007	9ACP TO7	2	DP DEMARRAGE; PAJDH; 108.048.270 XOF	45.205	0	45.205					45.205					
2007	9ACP TO8	0	5EME PPMR AUGMENTATION PLAFOND ET	105.810		105.810					105.810					
2007	9ACP TO8	1	DP3 - ACTIONS CTD SUD (01/09/07-31/01/09); 904.650.000 XOF	62.062	0	62.062					62.062					
2007	9ACP TO8	2	FWC BENEF 2007/143208 - LOT 2; SAFEGE; 69.995 EURO	1.375	0	1.375					1.375					
2007	9ACP TO8	3	DP5 - FONCT. CAC (01/11/07-30/04/09); 180.000.000 XOF	42.494	0	42.494					42.494					
2007	9ACP TO8	4	DP5 - FONCT. CTD CENTRE (01/11/07-30/04/09); 106.000.000 XOF	14.662	0	14.662					14.662					
2007	9ACP TO8	5	DP5 - FONCT. CTD NORD (01/11/07-30/04/09); 96.000.000 XOF	28.526	0	28.526					28.526					
2007	9ACP TO8	6	DP5 - FONCT. CTD SUD (01/11/07-30/04/09); 98.000.000 XOF	12.175	0	12.175					12.175					
2007	9ACP TO9	0	5EME PPMR AUGMENTATION DE PLAFOND ET PROLONGATION	0		0					0					
2007	9ACP TO9	1	DP3 - ACTIONS CTD SUD (01/09/07-31/01/09); 335.982.000 XOF	62.541	0	62.541					62.541					
2007	9ACP TO10	0	APPUI AUX PROCESSUS ELECTORAUX 2007-2008	100.000		100.000					100.000					
2007	9ACP TO10	1	CONV. CONTRIBUT. PROCESSUS ELECTORAUX; PNUD; 13.534.618 EURO	3.593.826	3.000.000	593.826					593.826					
2007	9ACP TO11	0	ETUDES PREP. ET SERVICES PROJET DE CONTOURNEMENT PAL-RN1	1.825.160		1.825.160					1.825.160					
2007	9ACP TO11	1	FWC BENEF 2008/156649 LOT 2 - ILF BERATENDE ING; 169.840 EUR	67.936	67.936	0					0					
2007	9ACP TO12	0	PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN AU TOGO (PAUT)	16.173.850		16.173.850					16.173.850					
2007	9ACP TO12	1	CONTRAT ASSISTANCE TECHNIQUE; SOFRECO; 1.826.150 EUR	1.826.150	1.120.230	705.920					705.920					
2007	9ACP TO13	0	PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL A L'ETAT TOGOLAIS	4.435.190		4.435.190					4.435.190					
2007	9ACP TO13	1	FOURNITURES; STDA; 004/MCDAT/CAB/CAON/C; 153.300.000 XOF	23.666	23.666	0					0					
2007	9ACP TO13	2	FOURNITURES; TECHNO SARL; 006/MCDAT/CAB/CAON/C; 70.856.844 XOF	11.781	11.781	0					0					
2007	9ACP TO13	3	FOURNITURES; HITECH; 010/MCDAT/CAB/CAON/C; 19.731.500 XOF	3.028	3.028	0					0					
2007	9ACP TO13	4	FOURNITURES; JUMAU; 008/MCDAT/CAB/CAON/C; 60.809.000 XOF	9.368	9.368	0					0					
2007	9ACP TO13	5	FOURNITURES; JUMAU; 09/MCDAT/CAB/CAON/C; 38.141.600 XOF	5.868	5.868	0					0					
2007	9ACP TO13	6	FOURNITURES; IDS; 011/MCDAT/CAB/CAON/C; 13.681.625 XOF	43	0	43	43				0					
2007	9ACP TO13	7	FOURNITURES; IDS; 012/MCDAT/CAB/CAON/C; 114.750.188 XOF	64	0	64	64				0					
2007	9ACP TO13	8	FOURNITURES; SAIMEX; 05/MCDAT/CAB/CAON/C; 27.297.750 XOF	85	0	85	85				0					
2007	9ACP TO13	9	FOURNITURES; SOFTNET; 0007/MCDAT/CAB/CAON/C; 215.230.673 XOF	132.130	131.600	530					530					

YEAR of GLOB. Commit.	ACCOUNTING NUMBER of GLOBAL commit.	0	TITLE GLOBAL COMMITMENT	Initial RAC	Forecasted payments 2009-2010	Initial RAC	1 st SEM 2009		2 nd SEM 2009		New RAC after Decommitt & Payment
							Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	
	N°IC		TITLE INDIVIDUAL COMMITMENT	Initial RAP		RAP after forecasted payments	Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	Decommittments from the Project	Decommittment to re-use on the Project	New RAP after Decommitt & Payment
2007	9ACP TO13	10	FOURNITURES; SOFTNET; 013/MCDAT/CAB/CAON/C; 74.003.902 XOF	45.310	45.200	110					110
2007	9ACP TO13	11	CONTRAT SERVICES AT PAI; TRANSTEC; 2.269.610 EURO	1.815.688	700.000	1.115.688					1.115.688
2007	9ACP TO13	12	DP DEMARRAGE CA-ON (12/12/08-11/06/09); 59.999.184 XOF	18.325	0	18.325					18.325
2007	9ACP TO14	0	PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO-ECO	0		0					0
2007	9ACP TO14	1	APPUI BUDGETAIRE; ARRIERES BEI; 1.965.382 EUROS	0	0	0					0
2007	9ACP TO15	0	PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO-ECO	0		0					0
2007	9ACP TO15	1	APPUI BUDGETAIRE; ARRIERES BEI; 3.034.618 EUROS	0	0	0					0
2008	10ACP TO1	0	PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT MACROECONOMIQUE DU TOGO	17.467.000		17.467.000					17.467.000
2008	10ACP TO2	0	PROGRAMME NATIONAL D'ACTION DECENTRALISEES DE GESTION DE PAUT - AVENANT ENVELOPPE B CRISE	5.000.000		5.000.000					5.000.000
2008	10ACP TO3	0		0		0					0



TOGO

EDF FORECASTS 2009-2010: NEW INDIVIDUAL Commitments (including payments) on ONGOING PROJECTS.

(amounts in €)

EUROPEAN CO-OPERATION OFFICE

Online Help click on Aide en ligne, cliquez

ACCOUNTING NUMBER	YEAR GLOB. COMMIT.	TITLE INDIVIDUAL COMMITMENT	FORECASTS 1 st SEM 2009					FORECASTS 2 nd SEM 2009					FORECASTS 1 st SEM 2010					FORECASTS 2 nd SEM 2010					
			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			
					Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H	
TOTALS on NEW INDIVIDUAL Commitments			21.440.603	19.484.818	18.015.540	1.346.325	122.953	6.610.650	3.228.423	1.460.325	1.423.098	345.000	6.601.300	5.620.380	3.579.730	1.780.650	260.000	1.965.000	4.017.500	2.787.500	930.000	300.000	
9ACP TO6	2007	FCT II	300.000	200.000	120.000	50.000	30.000	350.000	150.000	100.000	25.000	25.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO7	2007	JUSTICE - TRAVAUX	0	0	0	0	0	2.800.000	1.120.000	0	1.000.000	120.000	0	840.000	500.000	100.000	240.000	0	0	0	0	0	0
9ACP TO7	2007	JUSTICE - FOURNITURES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	420.000	252.000	252.000	0	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO7	2007	JUSTICE - DEVIS PROGRAMME 2	100.000	80.000	50.000	30.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO11	2007	PAL RN1 - AT appui institutionnel ministère des travaux	0	0	0	0	0	200.000	120.000	0	120.000	0	0	80.000	0	80.000	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO12	2007	PAUT - Contrat travaux	0	0	0	0	0	2.900.000	700.000	300.000	200.000	200.000	0	900.000	600.000	300.000	0	0	1.300.000	700.000	300.000	300.000	
9ACP TO13	2007	Appui institutionnel - OIF	460.000	128.540	128.540	0	0	0	0	0	0	0	0	142.730	142.730	0	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO13	2007	Appui institutionnel - 4 DP	360.650	180.325	0	180.325	0	360.650	234.423	180.325	54.098	0	721.300	360.650	0	360.650	0	0	0	0	0	0	0
10ACP TO1	2008	Assainissement macro	17.467.000	17.467.000	17.467.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10ACP TO2	2008	PNADE AT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	510.000	150.000	100.000	30.000	20.000	0	100.000	100.000	0	0	0
9ACP TO20	2002	Avenant manuels scolaires	92.953	92.953	0	0	92.953	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO11	2007	PAUT - DP 1 - AT institutionnel	60.000	36.000	0	36.000	0	0	24.000	0	24.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO12	2007	PAUT - DP 1- travaux pavage	2.100.000	1.050.000	0	1.050.000	0	0	630.000	630.000	0	0	0	420.000	210.000	210.000	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO12	2007	PAUT - DP 2- travaux pavage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4.200.000	2.100.000	1.400.000	700.000	0	0	1.260.000	630.000	630.000	0	0	
9ACP TO12	2007	PAUT - DP 1- CITAFRIC	500.000	250.000	250.000	0	0	0	250.000	250.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9ACP TO12	2007	PAUT - DP 2- CITAFRIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	750.000	375.000	375.000	0	0	0	375.000	375.000	0	0	0	
10ACP TO2	2008	PNADE DP1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	745.000	372.500	372.500	0	0	0	
10ACP TO2	2008	PNADE DP2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.220.000	610.000	610.000	0	0	0	

Online Help click on Aide en ligne, cliquez

EDF FORECASTS 2009-2010 : NEW GLOBAL Commitments (including individual commitments & Payments).

(amounts in €)

-NB: only one row per global commitment-

ESTIMATED DECISION DATE	TITLE ACTION FICHE	CATEGORY	AMOUNT	RISK L, M, H	IF estimated sent date at HQ	AF estimated sent date at HQ	FORECASTS 1 st SEM 2009			FORECASTS 2 nd SEM 2009			FORECASTS 1 st SEM 2010			FORECASTS 2 nd SEM 2010											
							INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			
									Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H	
TOTALS on NEW GLOBAL Commitments.			48.320.000				2.500.000	0	0	0	0	27.920.000	14.025.000	5.125.000	8.900.000	0	4.100.000	1.520.000	1.320.000	100.000	100.000	2.000.000	13.100.000	12.800.000	150.000	150.000	
07 2009	Appui budgétaire	GENERAL BS	22.500.000	M	déc-2008	janv-2009						15.000.000	7.500.000	0	7.500.000	0	0	0	0	0	0	0	7.500.000	7.500.000	0	0	0
07 2009	Elections 2010	PROJECT	9.000.000	M	juil-2008	janv-2009						9.000.000	5.400.000	4.000.000	1.400.000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
02 2009	Food Facility 1ère tranche	PROJECT	2.500.000	L		févr-2009	2.500.000	0	0	0	0	0	1.125.000	1.125.000	0	0	0	0	0	0	0	0	1.000.000	1.000.000	0	0	0
06 2009	Food Facility 2è tranche ONG	PROJECT	3.000.000	M		juin-2009	0	0	0	0	0	3.000.000	0	0	0	0	0	1.200.000	1.200.000	0	0	0	0	0	0	0	
12 2009	Food Facility 3è tranche Min	SPSP BS	8.200.000	M		déc-2009						0	0	0	0	0	4.100.000	0	0	0	0	4.100.000	4.100.000	0	0	0	
03 2009	PAUT Env B Crise alimentaire	PROJECT	3.120.000	L		oct-2008	0	0	0	0	0	920.000	0	0	0	0	0	320.000	120.000	100.000	100.000	2.000.000	500.000	200.000	150.000	150.000	

- NB: only one row per global commitment -

Online Help click on
Aide en ligne, cliquez

ESTIMATED DECISION DATE	TITLE ACTION FICHE	CATEGORY	AMOUNT	RISK L, M, H	IF estimated sent date at HQ	AF estimated sent date at HQ	FORECASTS 1 st SEM 2009			FORECASTS 2 nd SEM 2009			FORECASTS 1 st SEM 2010			FORECASTS 2 nd SEM 2010										
							INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.	PAYMENTS	ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS		
									Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H			Low L	Medium M	High H

- NB: only one row per global commitment -

Online Help click on
Aide en ligne, cliquez

ESTIMATED DECISION DATE	TITLE ACTION FICHE	CATEGORY	AMOUNT	RISK L, M, H	If estimated sent date at HQ	AF estimated sent date at HQ	FORECASTS 1 st SEM 2009						FORECASTS 2 nd SEM 2009						FORECASTS 1 st SEM 2010						FORECASTS 2 nd SEM 2010									
							INDIVID. COMMIT.		PAYMENTS		ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.		PAYMENTS		ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.		PAYMENTS		ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS			INDIVID. COMMIT.		PAYMENTS		ESTIMATION of RISK FACTOR FOR PAYMENTS		
											Low L	Medium M	High H					Low L	Medium M	High H					Low L	Medium M	High H					Low L	Medium M	High H

SUMMARY of EDF FORECASTS - 2009 & 2010 - RESUME DES PREVISIONS FED

TOGO

PAYMENTS - PAIEMENTS

SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target 100%L+50%M	ANNUAL TARGET
PAYMENTS on ONGOING INDIV. COMMIT.**	5.717.964	2.417.349	250.615	3.050.000	2.542.657	1.032.958	635.000	347.958	50.000	808.979	3.351.636
PAYMENTS on NEW INDIV. COMMIT.**	19.484.818	18.015.540	1.346.325	122.953	18.688.703	3.228.423	1.460.325	1.423.098	345.000	2.171.874	20.860.576
PAYMENTS on NEW GLOBAL COMMIT.***	0	0	0	0	0	14.025.000	5.125.000	8.900.000	0	9.575.000	9.575.000
TOTAL	25.202.782	20.432.889	1.596.940	3.172.953	21.231.359	18.286.381	7.220.325	10.671.056	395.000	12.555.853	33.787.212

*paiements sur engagements individuels en cours. **paiements sur nouveaux engagements individuels. ***paiements sur nouveaux engagements globaux

SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2010 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	ANNUAL TARGET
	1.350.130	1.350.130	0	0	1.350.130	388.711	388.711	0	0	388.711	1.738.841
	5.620.380	3.579.730	1.780.650	260.000	4.470.055	4.017.500	2.787.500	930.000	300.000	3.252.500	7.722.555
	1.520.000	1.320.000	100.000	100.000	1.370.000	13.100.000	12.800.000	150.000	150.000	12.875.000	14.245.000
TOTAL	8.490.510	6.249.860	1.880.650	360.000	7.190.185	17.506.211	15.976.211	1.080.000	450.000	16.516.211	23.706.396

NEW INDIVIDUAL COMMITMENTS - NOUVEAUX ENGAGEMENTS INDIVIDUELS

SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target	2nd SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target	ANNUAL TARGET
NEW INDIV. on ONGOING GLOBAL COMMIT.**	21.440.603	19.823.847	1.481.462	135.294	20.564.578	6.610.650	2.990.221	2.913.993	706.436	4.447.218	25.011.795
NEW INDIVIDUAL on NEW GLOBAL COMMIT.***	2.500.000	2.026.849	158.409	314.742	2.106.053	27.920.000	10.202.496	17.717.504	0	19.061.248	21.167.301
TOTAL	23.940.603	21.850.695	1.639.871	450.037	22.670.631	34.530.650	13.192.717	20.631.497	706.436	23.508.465	46.179.096

*nouveaux engagements individuels sur engagements globaux en cours. **nouveaux engagements individuels sur nouveaux engagements globaux.

SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2010 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target	ANNUAL TARGET
	6.601.300	4.204.497	2.091.425	305.378	5.250.210	1.965.000	1.363.395	454.872	146.733	1.590.831	6.841.041
	4.100.000	3.560.526	269.737	269.737	3.695.395	2.000.000	1.954.198	22.901	22.901	1.965.649	5.661.044
	10.701.300	7.765.023	2.361.162	575.114	8.945.605	3.965.000	3.317.593	477.773	169.634	3.556.480	12.502.084

NEW GLOBAL COMMITMENTS - NOUVEAUX ENGAGEMENTS GLOBAUX

SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target	2nd SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target	ANNUAL TARGET
TOTAL	8.620.000	5.620.000	3.000.000	0	7.120.000	39.700.000	0	39.700.000	0	19.850.000	26.970.000

SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2010 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target	ANNUAL TARGET
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

REDUCTION OF OLD RAL - REDUCTION DU VIEUX RAL

SUMMARY of	FORECASTS PER RISK PROFILE - 2009 - PREVISIONS SELON PROFIL DE RISQUE										
	1st SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target	2nd SEMESTER	LOW L	MEDIUM M	HIGH H	Target	ANNUAL TARGET
TOTAL	1.419.317	1.315.664	10.700	92.953	1.321.014	813.341	615.383	197.958	0	714.362	2.035.376

DECOMMITMENTS - DEGAGEMENTS

Return from the Project - 1 st Sem. 2009 - En réduction du projet	477.318
Return from the Project - 2 nd Sem. 2009 - En réduction du projet	568.715

RAL SITUATION

	SITUATION 01/01/2009		SITUATION 31/12/2009	
	ALL PROJECTS TOUS PROJETS	PROJECTS / PROJETS < 2004	ALL PROJECTS TOUS PROJETS	PROJECTS / PROJETS < 2004
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS Σ Engagements Globaux en cours	112.551.629	27.548.787	139.129.080	27.424.757
R A C To be contracted - Reste A Contracter	53.769.778	1.299.215	34.168.133	1.082.232
R A P To be paid - Reste A Payer	14.253.682	3.290.851	25.992.083	1.472.458
R A L To be Consumed - Reste A Liquider	68.023.461	4.590.066	60.160.216	2.554.690
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	60%	17%	43%	9%
Nbr of years to absorb RAL Nbr d'années pour absorber le RAL	2		2	

RIDERS - AVENANTS

Ceiling increase riders / Augmentation de plafond	0	0
Ceiling decrease riders / Réduction de plafond	0	0
Extension Date / Extension de date		1
Budgetary reallocation / Réallocation budgétaire		1
Modification TAP / Modification DAT		1
Total number of projects / nombre de projets	1	1

TOGO

				INDIVIDUAL COMMITMENT ENGAGEMENT INDIVIDUEL				PAYMENT PAIEMENT				DECOMMIT 2009 DEGAGEMENT		CONTROL	
				Situation 01/01/09		Forecast / Prévisions		Situation 01/01/09		Forecast / Prévisions		Return to NIP Retour au PIN	Return to Project Retour au Projet	RAC	RAP
Date	Accounting Number Numéro Comptable	TITLE of Project INTITULE du Projet	GLOBAL Commit Engagem ^t GLOBAL	Contracted Contracté	RAC	2009	2010	Paid Payé	RAP	2009	2010			after Forecast après Prévisions	after Forecast après Prévisions
				58.781.851	53.769.778	58.471.253	14.666.300	44.528.168	14.253.682	43.489.163	25.996.721	1.046.032	0		
1998	8ACP TO2	Stabex 1996 cafe vert ou torrefie	3.736.167	3.736.167	0	0	0	3.736.167	0	0	0	0	0	0	0
1999	8ACP TO3	Stabex 98 - cacao en feves	494.391	494.391	0	0	0	494.391	0	0	0	0	0	0	0
1999	8ACP TO4	Stabex 98 - cafe vert ou torrefie	2.005.136	2.005.136	0	0	0	2.005.136	0	0	0	0	0	0	0
1999	8ACP TO6	Stabex 98 - tourteaux d'oleagineux	424.510	424.510	0	0	0	424.510	0	0	0	0	0	0	0
2000	8ACP TO7	Stabex 99 oil cakes	1.693.106	1.404.448	288.658	0	0	1.404.448	0	0	0	0	0	288.658	0
2000	9ACP TO16	(EX 07 P073) APPUI REGIONAL A L'INTEGRATION (PARI) - UEMOA	757.336	757.336	0	0	0	757.336	0	0	0	0	0	0	0
2001	8ACP TO8	Franchise art 195 a - cacao	79.025	79.025	0	0	0	79.025	0	0	0	0	0	0	0
2001	8ACP TO9	Franchise art 195 a - cafe	327.519	327.519	0	0	0	327.519	0	0	0	0	0	0	0
2001	9ACP TO17	(EX 07 P082) APPUI DECENTRALISE AU SECTEUR DE LA SANTE	6.477.227	6.054.576	422.651	0	0	4.341.984	1.712.591	1.037.536	195994,8	271.225	0	422.651	207.836
2002	9ACP TO18	(EX 07 P089) PROGRAMME D'APPUI AUX ONG ET A LA SOCIETE	563.303	489.769	73.534	0	0	489.769	0	0	0	73.534	0	0	0
2002	9ACP TO19	(EX 07 P091) PROGRAMME PLURIANNUEL DE MICROREALISATIONS -	912.239	861.743	50.496	0	0	584.578	277.164	0	0	234.352	0	0	93.308
2002	9ACP TO20	(EX 07 P092) PROGRAMME PLURIANNUEL MICROREALISATIONS - 5EM	10.078.827	9.614.953	463.875	92.953	0	8.313.857	1.301.095	526.611	0	89.401	0	370.922	685.084
2004	9ACP TO4	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE (FCT)	1.000.000	731.639	268.361	0	0	676.161	55.478	0	0	323.839	0	0	0
2004	9ACP TO5	AUGMENTATION DU PLAFOND - 7 ACP TO 89 (PAOSC)	181.224	181.066	158	0	0	125.841	55.225	13.784	0	41.599	0	0	0
2005	9ACP TO2	4EME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT	1.975.000	1.975.000	0	0	0	800.929	1.174.071	0	674935	0	0	0	499.136
2007	9ACP TO6	FACILITE DE COOPERATION TECHNIQUE 2	1.950.000	865.166	1.084.834	650.000	0	488.096	377.070	715.179	0	11.891	0	434.834	-350.000
2007	9ACP TO7	PROJET D'APPUI A LA REFORME DE LA JUSTICE	8.000.000	1.989.800	6.010.200	2.900.000	420.000	465.915	1.523.885	1.750.000	1192000	0	0	2.690.200	-1.418.115

TOGO

				INDIVIDUAL COMMITMENT ENGAGEMENT INDIVIDUEL				PAYMENT PAIEMENT				DECOMMIT 2009 DEGAGEMENT 2009		CONTROL	
				Situation 01/01/09		Forecast / Prévisions		Situation 01/01/09		Forecast / Prévisions		Return to NIP Retour au PIN	Return to Project Retour au Projet	RAC	RAP
Date	Accounting Number Numéro Comptable	TITLE of Project INTITULE du Projet	GLOBAL Commit' Engagem ^t GLOBAL	Contracted Contracté	RAC	2009	2010	Paid Payé	RAP	2009	2010			after Forecast après Prévisions	after Forecast après Prévisions
				58.781.851	53.769.778	58.471.253	14.666.300	44.528.168	14.253.682	43.489.163	25.996.721	1.046.032	0		
2007	9ACP TO8	SEME PPMR AUGMENTATION PLAFOND ET PROLONGATION	2.287.735	2.181.925	105.810	0	0	2.020.631	161.294	0	0	0	0	105.810	161.294
2007	9ACP TO9	SEME PPMR AUGMENTATION DE PLAFOND ET PROLONGATION	512.265	512.265	0	0	0	449.725	62.541	0	0	0	0	0	62.541
2007	9ACP TO10	APPUI AUX PROCESSUS ELECTORAUX 2007-2008	13.634.618	13.534.618	100.000	0	0	9.940.792	3.593.826	3.000.000	0	0	0	100.000	593.826
2007	9ACP TO11	ETUDES PREP. ET SERVICES PROJET DE CONTOURNEMENT PAL-RN1	1.995.000	169.840	1.825.160	260.000	0	101.904	67.936	247.936	80000	0	0	1.565.160	-260.000
2007	9ACP TO12	PROJET D'AMENAGEMENT URBAIN AU TOGO (PAUT)	18.000.000	1.826.150	16.173.850	5.500.000	4.950.000	0	1.826.150	3.530.230	7200000	0	0	5.723.850	-8.904.080
2007	9ACP TO13	PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL A L'ETAT TOGOLAIS	8.000.000	3.564.810	4.435.190	1.181.300	721.300	1.499.454	2.065.356	1.175.888	801291	192	0	2.532.590	87.986
2007	9ACP TO14	PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO-ECO	1.965.382	1.965.382	0	0	0	1.965.382	0	0	0	0	0	0	0
2007	9ACP TO15	PROGRAMME D'APPUI A LA RESTAURATION DES EQUILIBRES MACRO-ECO	3.034.618	3.034.618	0	0	0	3.034.618	0	0	0	0	0	0	0
2008	10ACP TO1	PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT MACROECONOMIQUE DU TOGO	17.467.000	0	17.467.000	17.467.000	0	0	0	17.467.000	0	0	0	0	-17.467.000
2008	10ACP TO2	PROGRAMME NATIONAL D'ACTION DECENTRALISEES	5.000.000	0	5.000.000	0	2.475.000	0	0	0	1232500	0	0	2.525.000	-1.232.500
2008	10ACP TO3	PAUT - AVENANT ENVELOPPE B CRISE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NEW GLOBAL COMMITMENT - NOUVEAUX ENGAGEMENTS GLOBAUX

2009	10ACP xxx	Appui budgétaire	22.500.000			15.000.000	0			7.500.000	7.500.000			7.500.000	0
2009	10ACP xxx	Elections 2010	9.000.000			9.000.000	0			5.400.000	0			0	3.600.000
2009	10ACP xxx	Food Facility 1ère tranche FAO	2.500.000			2.500.000	0			1.125.000	1.000.000			0	375.000
2009	10ACP xxx	Food Facility 2è tranche ONG	3.000.000			3.000.000	0			0	1.200.000			0	1.800.000

